

ÉCOQUARTIER  
BROSSARD-SUR-LE-PARC

**GUIDE D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU  
SECTEUR D'HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLÉES**

**16 mars 2020**  
**Révisé le 17 novembre 2020**  
**Révisé le 16 avril 2021**



**empero**

2885, rue Orsini  
Brossard (Québec)  
J4Y 2W2

## TABLE DES MATIÈRES

### Contenu

1.	Objet du guide.....	1
2.	Vision de développement .....	2
3.	Critères de développement généraux .....	3
3.1	Critères relatifs à l'implantation des bâtiments .....	3
3.1.1	<b>Encadrement des rues publiques</b> .....	3
3.1.2	<b>Préservation des arbres matures existants</b> .....	3
3.2	Critères architecturaux .....	3
3.2.1	<b>Inspiration stylistique</b> .....	3
3.2.2	<b>Forme et apparence générale du bâtiment</b> .....	6
3.2.3	<b>Homogénéité architecturale</b> .....	6
3.2.4	<b>Revêtement extérieur</b> .....	7
3.2.5	<b>Toitures</b> .....	8
3.2.6	<b>Ouvertures</b> .....	9
3.2.7	<b>Perrons</b> .....	11
3.2.8	<b>Autres détails architecturaux</b> .....	11
3.3	Critères des aménagements extérieurs.....	12
3.3.1	<b>Nivellement et drainage</b> .....	12
3.3.2	<b>Allées véhiculaires et stationnements extérieurs</b> .....	13
3.3.3	<b>Mur de soutènement</b> .....	13
3.3.4	<b>Préservation des arbres et plantation</b> .....	14
3.3.5	<b>Clôtures</b> .....	15
4.	Mesures additionnelles de développement durable.....	16
4.1	Réduction de la consommation d'eau potable.....	16
4.2	Véhicules électriques .....	16
4.3	Gestion de déchets de construction.....	16
5.	Fiches descriptives .....	18

### FORMULAIRE

## 1. Objet du guide

Le présent guide et les critères qui le composent constituent un outil de planification qui permet à Broad Groupe de traduire sa vision du développement du projet Écoquartier Brossard-sur-le-Parc en encadrant l'implantation et l'architecture des habitations unifamiliales isolées qui y seront construites de même que l'aménagement des terrains sur lesquels elles seront érigées.

Ce document intègre l'ensemble des critères et obligations résultant de l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet Écoquartier Brossard-sur-le-Parc lors de l'assemblée du conseil municipal du 17 mai 2016 (160517-265).

Ce guide ne se substitue pas à la réglementation d'urbanisme applicable et le requérant devra s'assurer de préparer ses plans conformément à toutes les dispositions réglementaires en vigueur. Suivant la procédure établie, les plans d'implantation et d'architecture de chacune des résidences devront d'abord être déposés pour une analyse de conformité à la Direction de l'urbanisme. Si la requête est complète et conforme, les plans seront ensuite revus par le comité consultatif d'urbanisme qui recommandera avec ou sans modifications leur adoption par le conseil municipal. Il faut prévoir que l'ensemble de cette démarche est d'une durée moyenne de 2 à 3 mois.

## 2. Vision de développement

L'Écoquartier Brossard-sur-le-Parc est un projet unique. Ses 546 unités d'habitations tous types sont au centre d'un écrin de verdure de 4 millions de pieds carrés sur lesquels la Ville de Brossard est en train d'aménager le plus grand parc urbain de la municipalité.

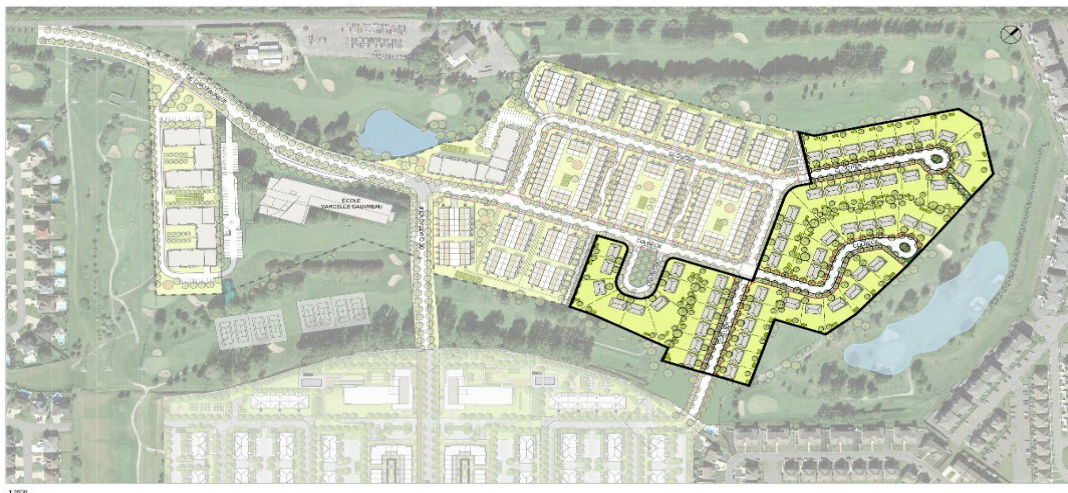
Les futurs résidents de ce quartier privilégié bénéficieront non seulement de ce vaste poumon vert, mais aussi d'un accès à distance de marche d'une toute nouvelle école primaire.

Broad Groupe souhaite que l'Écoquartier Brossard-sur-le-Parc soit un quartier multigénérationnel. À cette fin, il regroupera des habitations unifamiliales isolées et contiguës de même que des bâtiments multifamiliaux locatifs n'excédant pas quatre (4) étages.

Brossard-sur-le-Parc peut se targuer d'être un véritable écoquartier puisqu'il a passé avec succès le rigoureux examen du système d'évaluation en développement durable applicable sur certains secteurs de la Ville de Brossard.

Le développement de l'Écoquartier Brossard-sur-le-Parc et les habitations qui y seront construites sont par conséquent assujettis à des critères de performance environnementale particuliers qui diffèrent suivant la typologie résidentielle.

Les critères applicables aux habitations unifamiliales isolées sont ci-après formulés au présent document. Leur application est obligatoire aux fins de la conformité à la réglementation d'urbanisme et permettra l'émergence d'un quartier résidentiel durable; une vision que Broad Groupe partage avec la Ville dans la mise en œuvre de l'Écoquartier Brossard-sur-le-Parc.





### **3. Critères de développement généraux**

Les critères suivants s'appliquent à toutes les constructions d'habitations unifamiliales isolées du projet Brossard-sur-le-Parc.

#### **3.1 Critères relatifs à l'implantation des bâtiments**

##### **3.1.1 Encadrement des rues publiques**

L'implantation des bâtiments devrait viser à mettre en valeur les aménagements du domaine public, notamment ceux réalisés à l'intérieur de l'emprise de la rue publique.

Conséquemment, le recul des bâtiments par rapport à l'emprise de la rue publique devrait permettre la création d'un corridor visuel continu.

Chaque implantation de bâtiment devrait s'harmoniser à la marge de recul des bâtiments voisins pour former un alignement bâti sur rue relativement uniforme.

##### **3.1.2 Préservation des arbres matures existants**

L'implantation des bâtiments devrait être planifiée de manière à préserver, dans la mesure du possible, les arbres matures existants.

#### **3.2 Critères architecturaux**

##### **3.2.1 Inspiration stylistique**

L'Écoquartier Brossard-sur-le-Parc vise un parti architectural du 21<sup>e</sup> siècle. Une inspiration architecturale en rupture avec les manières de penser les façons de faire qui sont devenues la norme. L'architecture du 21<sup>e</sup> siècle est par définition avant-gardiste.

Un autre trait de l'architecture contemporaine est l'interaction intérieure/extérieure. Par exemple, une fenestration plus grande et plus abondante, une multiplication des ouvertures et un emplacement inusité de celles-ci, des fenêtres panoramiques et des puits de lumière. L'un des objectifs de cette approche est de se servir pleinement de l'ensoleillement, d'abord pour l'éclairage naturel et ensuite pour profiter de la chaleur passive du soleil.

Un mélange de matériaux utilisés pour le revêtement comme le bois, les panneaux métalliques, la brique et la pierre a dorénavant sa place dans l'architecture du 21<sup>e</sup> siècle.

Enfin, la volumétrie épouse des formes simples, épurées d'artifices et de décorations architecturales dépourvues d'une fonction.

Les photos des pages suivantes sont des sources d'inspiration, mais les styles architecturaux permis ne se limitent pas à ces références.

*Inspirations architecturales<sup>1</sup>*



---

<sup>1</sup> Photos tirées de la banque d'images istock et libres de droits.

*Inspirations architecturales<sup>2</sup>*



---

<sup>2</sup> Photos tirées de la banque d'images istock et libres de droits.



### 3.2.2 **Forme et apparence générale du bâtiment**

Au-delà des critères stylistiques, les critères suivants devraient s'appliquer à la forme et à l'apparence générale du bâtiment :

- Les volumes monolithiques et présentant peu de jeux d'avancés et de retraits devraient être évités;
- L'entrée principale du bâtiment devrait être mise en valeur. L'utilisation de détails architecturaux spécifiques, de constructions en saillie et l'agencement des matériaux de parement devraient être privilégiés;
- L'utilisation de murs aveugles ou peu fenêtrés devrait être limitée à des murs situés près d'une limite latérale ou arrière de terrain et non visibles d'une rue;
- Les portes de garage ne devraient pas dominer la façade principale d'un bâtiment. Les garages en recul de la façade principale sont privilégiés;
- Les matériaux du garde-corps de la rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite devraient être similaires à ceux utilisés pour les balcons et ceux du plancher de la rampe devraient être composés de matériaux durables comme le béton ou le pavé uni. L'utilisation du bois est à éviter;
- Les façades visibles d'une rue devraient être animées et faire l'objet d'un traitement de même qualité que celui de la façade principale, notamment par l'utilisation des mêmes matériaux, des proportions similaires, par la présence d'ouvertures et de détails architecturaux, etc.;
- La présence d'ouvertures sur la partie d'un mur latéral donnant vis-à-vis de la cour arrière d'un terrain voisin ou sur des ouvertures présentes sur le mur latéral d'un terrain voisin est à éviter à moins que les vues directes vers les terrains voisins ne soient limitées par des plantations existantes ou des aménagements paysagers prévus.

### 3.2.3 **Homogénéité architecturale**

Les critères de design du présent guide visent à s'assurer que les composantes architecturales de tous les bâtiments reflètent une certaine homogénéité, notamment au niveau des formes, des dimensions, de la toiture, de l'avant-toit, des marquises, de la fenestration, des couleurs et des matériaux. Cette pratique assure une continuité visuelle entre les différents bâtiments sans compromettre la personnalisation nécessaire de chacune des constructions.

En dépit de cet objectif d'homogénéité architecturale d'ensemble, la réplique de bâtiments identiques sur des lots immédiatement adjacents ou sur des lots se faisant face de part et d'autre de la rue est à éviter. Une combinaison de modifications permettant de différencier le bâtiment à l'étude des autres bâtiments existants ou déjà approuvés devrait être intégrée à l'architecture.

- Les ouvertures (le style, l'emplacement, les proportions, etc.);

- Les revêtements extérieurs (la couleur et la texture de la maçonnerie); les teintes similaires ne constituent pas une différence;
- Les éléments architecturaux distinctifs (retraits, avancés, décrochés, éléments en saillie, pourtour des fenêtres, etc.);
- Les dimensions et gabarits des bâtiments (pièce au-dessus du garage, largeur importante de la façade du bâtiment, etc.).

### **3.2.4 Revêtement extérieur**

#### **1. Matériaux**

##### **Objectif**

L'enveloppe extérieure des bâtiments devrait refléter une apparence de qualité, de solidité et de durabilité. Les matériaux de maçonnerie rencontrent toutes ces caractéristiques et devraient être privilégiés pour le revêtement extérieur.

##### **Critères**

- Sur les murs avant et les murs ayant frontage sur une rue publique, les matériaux de maçonnerie devraient recouvrir la majorité de la superficie de ces façades. Sur les autres murs, l'usage de matériaux de maçonnerie devrait minimalement recouvrir l'étage du rez-de-chaussée;
- Les parements de bois ou imitant le bois (aggloméré de bois et métal), de métal architectural, de bloc de béton architectural, d'aggloméré de bois prépeint devraient être utilisés comme matériaux de revêtement complémentaire;
- Le clin de vinyle de même que le bloc de verre sont à éviter;
- Le nombre total de matériaux de revêtement extérieur devrait être limité à trois;
- Les murs de fondation exposés devraient être recouverts d'un crépi acrylique ou de pierre de béton.

## **2. Couleur**

### **Objectif**

La couleur est un critère important d'uniformité de sorte que le projet privilégie l'usage de matériaux de revêtement extérieur dans les mêmes palettes de couleurs.

### **Critères**

- Les couleurs de revêtement extérieur privilégiées varient selon le type de matériaux :
  - Brique d'argile ou de béton : teintes de terre (beige, rouge et brun) et teintes de gris à noir;
  - Pierre naturelle ou de béton : teintes de terre (beige à brun) et teintes de gris à noir;
  - Bloc de béton architectural : teintes de gris et de beige;
  - Métal et métal imitant le bois : teintes de gris à noir et teintes de terre de beige à brun;
  - Aggloméré de bois préteint : teintes de gris et teintes de terre de beige à brun.

## **3.2.5 Toitures**

### **1. Forme et pente**

#### **Objectif**

Les toitures modulent la silhouette des bâtiments et du projet d'ensemble. Elles devraient renforcer la signature architecturale.

#### **Critères**

- Les toits plats et les toits à faible pente (5:12 et moins) devraient être privilégiés;
- Les toits mansardés sont à éviter;
- Les toits en pente devraient être à 2 ou 4 versants, mais leur forme devrait être conçue de manière à prévenir d'importantes accumulations de neige;
- Les toitures aux formes multiples et complexes de même que les toitures surchargées de détails architecturaux sont à éviter.

## **2. Matériaux**

### **Objectif**

La forme et les pentes de la toiture ne devraient pas dominer l'aspect général du bâtiment de sorte que les lignes de toit devraient demeurer simples.

### **Critères**

- Le bardeau d'asphalte de format régulier devrait être le matériau de revêtement privilégié pour les toits en pente;
- Les revêtements de toiture métallique ne devraient être utilisés que sur de petites surfaces pour rehausser et mettre en valeur un détail architectural de la construction (fenêtre en saillie, porche, etc.).

## **3. Couleurs**

### **Objectif**

La couleur des revêtements de toit devrait être choisie en fonction de leur niveau élevé de réflectance solaire.

### **Critères**

- Les couleurs privilégiées des matériaux de toiture en pente devraient être dans les teintes de gris et de terre. Les couleurs foncées sont à éviter.
- La membrane des toits plats devrait être blanche ou de couleur claire;
- Les toitures de revêtement métallique devraient être de couleurs harmonisées aux fascias et cadre des ouvertures;

### **3.2.6 Ouvertures**

#### **1. Portes**

##### **Objectif**

L'entrée principale au bâtiment devrait être mise en valeur par une porte de qualité rehaussée par une composition de façade appropriée.

### **Critères**

- Les portes devraient être de bois teint ou peint ou, dans le cas de porte d'acier, prépeint ou peint;
- Les portes devraient être percées d'un vitrage ou, si elles sont pleines, une imposte ou un panneau vitré devrait être juxtaposé;
- Les portes devraient être protégées contre les intempéries. Il est préférable de les localiser à l'abri sous un toit en saillie ou un porche.

## **2. Fenêtres**

### **Objectif**

Le projet favorise la construction de bâtiments dont la fenestration est abondante de manière à favoriser les vues d'intérêt et l'éclairage naturel des intérieurs.

### **Critères**

- Les fenêtres à guillotine, à vantaux et à auvent, de revêtement d'aluminium ou de PVC devraient être privilégiées. Ce critère s'applique à toutes les fenêtres à l'exception des fenêtres du sous-sol;
- Les carrelages décoratifs intégrés aux fenêtres sont à éviter;
- Les ouvertures ainsi que les portes devraient être conçues en proportion avec le volume de la résidence;
- Le verre transparent devrait être favorisé plutôt que le verre teinté.

## **3. Couleur**

### **Objectif**

La couleur des portes et du cadre des fenêtres devrait s'harmoniser à celles des autres matériaux du bâtiment.

### **Critères**

- La couleur des cadres des fenêtres, des portes et des portes de garage devrait être sobre, dans des teintes s'harmonisant à celles des revêtements des murs extérieurs.
- Les portes et cadres de fenêtre de couleur blanche sont à éviter sur toutes les façades du bâtiment.



### 3.2.7 Perrons

#### **Objectif**

L'usage d'un perron devrait être favorisé parce qu'il valorise la volumétrie du bâtiment, rythme et articule les compositions de sa façade.

#### **Critères**

- La dimension du perron devrait être proportionnée avec le reste des bâtiments;
- Les perrons en cour avant ne devraient pas être à plus de 1,2 mètre du sol fini et l'espace dessous devrait être fermé ou dissimulé par une plantation dense.

### 3.2.8 Autres détails architecturaux

#### **Objectif**

Tous les éléments fonctionnels ou accessoires intégrés au bâtiment devraient s'harmoniser à l'ensemble de la construction.

#### **Critères**

Les critères suivants devraient s'appliquer aux détails architecturaux ci-après identifiés.

##### **- Garde-corps**

- Seuls les garde-corps de verre, d'aluminium, d'acier et de maçonnerie (béton, pierre ou brique) devraient être privilégiés;
- Les garde-corps d'aluminium ou d'acier devraient être de couleur noire, grise ou dans les teintes de terre harmonisées au cadre des ouvertures;
- Les garde-corps de couleur blanche sont à éviter.

##### **- Cheminées**

- Les matériaux de parement des cheminées devraient être harmonisés à ceux du corps du bâtiment;
- Les cheminées devraient être recouvertes de briques ou d'un matériau métallique.

- **Appareils mécaniques**

- Les appareils mécaniques (climatiseurs, thermopompes, etc.) devraient être localisés de manière à minimiser leur impact sonore et ils devraient être dissimulés de façon à ne pas être visibles de la rue publique;

- **Antennes paraboliques**

L'installation d'antennes paraboliques devra respecter les dispositions applicables du règlement de zonage en vigueur.

- **Éclairage architectural**

- L'éclairage architectural devrait être favorisé afin de mettre en valeur le bâtiment et assurer la sécurité des résidents;
- Les sources d'éclairage devraient être de type D.E.L. et devraient être dirigées vers les surfaces à éclairer uniquement;
- Les appareils d'éclairage devront satisfaire à la norme BNQ 4930-100.

### 3.3 Critères des aménagements extérieurs

#### 3.3.1 Nivellement et drainage

**Objectif**

Les niveaux de terrain déterminés par le plan directeur de nivellement et de drainage du projet doivent être respectés de même que le règlement relatif à l'administration de l'aqueduc et à la tarification de l'eau (REG-1327).

**Critères**

- Autant que possible, limiter la superficie de surface imperméable résultant des aménagements extérieurs, allées véhiculaires et piétonnières, stationnement, etc.);
- L'apport d'eau pluviale à l'égout municipal devrait être minimisé en favorisant la rétention in situ;
- La pente d'écoulement pour le drainage des terrains adjacents au Grand Parc Urbain doit être orientée conformément au plan de nivellement approuvé par la Direction du génie de la Ville de Brossard.

### 3.3.2 Allées véhiculaires et stationnements extérieurs

#### **Objectif**

La superficie de terrain affectée aux allées véhiculaires et stationnements extérieurs devrait être réduite au maximum.

#### **Critères**

- Les allées de stationnement doivent obligatoirement être aménagées à l'endroit indiqué à la fiche descriptive ci-jointe propre à chaque lot;
- La largeur de l'entrée charretière ne devrait pas excéder 7,0 mètres;
- Les revêtements d'asphalte poreux ou de pavés perméables pour l'aménagement des allées véhiculaires et des stationnements devraient être favorisés;
- Les allées de stationnements extérieurs ne devraient être utilisées que pour y garer des véhicules légers licenciés;
- Le revêtement des allées véhiculaires et des stationnements devrait favoriser l'usage de couleurs pâles (gris, beige, etc.) et/ou être ombragé afin de limiter la formation d'îlots de chaleur;
- Les entrées en « U » sont à éviter.

### 3.3.3 Mur de soutènement

#### **Objectif**

Les murs de soutènement devraient être intégrés à la composition paysagère des sites.

#### **Critères**

- La construction de murs de soutènement dont la hauteur excède 1,2 mètre est à éviter. Si de plus grandes dimensions verticales sont à soutenir, les murs devraient être aménagés en terrasse et chaque plateau entre les murs de soutènement devrait avoir au moins 1,2 mètre;
- Les murs de soutènement coulés en place devraient présenter une surface architecturalement texturée;
- Les murs fabriqués en pierre naturelle ou en blocs de béton préfabriqués devraient s'harmoniser aux matériaux de la résidence principale.

### 3.3.4 Préservation des arbres et plantation

#### **Objectif**

La préservation des arbres existants et la plantation diversifiée de végétaux d'espèces indigènes résistantes aux maladies et peu exigeantes en eau devraient être privilégiées.

#### **Critères**

- Les fiches descriptives de chacun des lots jointes au présent document identifient quatre (4) catégories d'arbres :
  - **Arbres existants à conserver**

Ces arbres ont une valeur de préservation due à leur espèce, leur bon état de santé ou leur gabarit important. Ils ne devraient pas être abattus à moins qu'ils empêchent la construction de la résidence principale.
  - **Arbres existants dont l'abattage est à justifier**

Ces arbres ne présentent pas nécessairement une valeur de préservation, mais leur abattage devra être justifié en fonction d'un ou plusieurs de ces trois principaux critères :

    - Il s'agit d'une espèce prohibée à la réglementation d'urbanisme (article 179 du règlement de zonage 362);
    - Leur état de santé général;
    - Il nuit à l'implantation de la résidence principale ou de l'allée de stationnement.
  - **Arbres à planter obligatoirement**

Pour chaque terrain, au moins un arbre parmi le nombre minimal d'arbres exigé en vertu du règlement de zonage en vigueur doit obligatoirement être planté à proximité de l'allée de stationnement de manière à ce qu'à maturité, il fasse ombrage sur l'allée de stationnement et qu'il contribue ainsi à la diminution des surfaces représentant des îlots de chaleur.
  - **Arbres projetés dans l'emprise de rue publique**

Ces arbres ne sont indiqués qu'à titre informatif.
- Conformément à la réglementation applicable, tout lot doit être agrémenté d'arbres. Les arbres existants préservés peuvent être déduits des arbres à planter conformément au règlement de zonage en vigueur.

- À la plantation, un arbre doit avoir un tronc d'au moins 5 cm de diamètre à 30 cm du niveau du sol dans le cas d'un feuillu et être d'une hauteur d'au moins 1,5 m par rapport au niveau du sol dans le cas d'un conifère.

### **3.3.5 Clôtures**

#### **Objectif**

L'installation de clôtures devrait être intégrée à l'aménagement paysager.

#### **Critères**

- Les clôtures autorisées faites d'aluminium, de fer ornemental décoratif ou de maille de chaîne de couleur noire devraient être privilégiées;
- Les lots dont la ligne arrière est adjacente au Grand Parc urbain doivent obligatoirement installer une clôture de maille de chaîne de couleur noire de 1,2 m de hauteur sur la ligne séparatrice entre la propriété privée et le parc.

## **4. Mesures additionnelles de développement durable**

Le formulaire joint en annexe du présent guide devra être complété par tout requérant et il devra accompagner la demande du permis de construction.

### **4.1 Réduction de la consommation d'eau potable**

#### **Objectif**

Les équipements de plomberie devraient contribuer à réduire d'au moins 20 % la consommation d'eau potable.

#### **Critères**

Les équipements de plomberie devraient atteindre les normes suivantes :

- Toilette : 4,8 L/chasse maximum
- Robinets : 4,6 L/minute maximum
- Douche : 6,1 L/minute maximum

### **4.2 Véhicules électriques**

#### **Objectif**

La transition du parc automobile vers l'électrification devrait être privilégiée.

#### **Critères**

Toutes les unités d'habitations devront être équipées du filage requis pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique de niveau 2.

### **4.3 Gestion de déchets de construction**

#### **Objectif**

La réduction de la quantité de déchets transportés dans les sites d'enfouissement lors des activités de construction devrait être privilégiée.

**Critères**

- Le requérant ou son entrepreneur en construction retenu devra lors de la demande du permis de construction produire une copie de l'octroi d'un contrat de gestion des déchets de construction.
- Le contrat de gestion des déchets de construction devra spécifier que les résidus recyclables seront triés et envoyés dans un centre de récupération approuvé.

## 5. Fiches descriptives

Une fiche descriptive de chacun des 55 lots d'habitations unifamiliales isolées a été élaborée.

Cette fiche individuelle inclut des informations quant aux éléments suivants :

- L'adresse civique;
- Le numéro de lot;
- La superficie du terrain;
- L'emprise au sol maximale que peut occuper le bâtiment sur le terrain;
- L'identification des arbres à conserver, à planter obligatoirement et ceux dont l'abattage est à justifier<sup>3</sup>;
- La localisation de l'allée de stationnement;
- Les marges applicables;
- Les dimensions minimales du bâtiment.

Notez que la localisation des arbres à planter obligatoirement apparaissant aux fiches descriptives représente seulement, à titre indicatif, l'arbre devant toutefois être planté à proximité de l'allée de stationnement. Le positionnement de l'arbre peut varier, mais celui-ci doit être localisé de manière à ce qu'à maturité il porte ombrage sur l'allée de stationnement. Les autres arbres à planter devront être conformes à la réglementation de zonage en vigueur.

La fiche descriptive illustre le lot dans son contexte afin de faciliter la visualisation des opportunités et contraintes quant à l'implantation du bâtiment projeté.

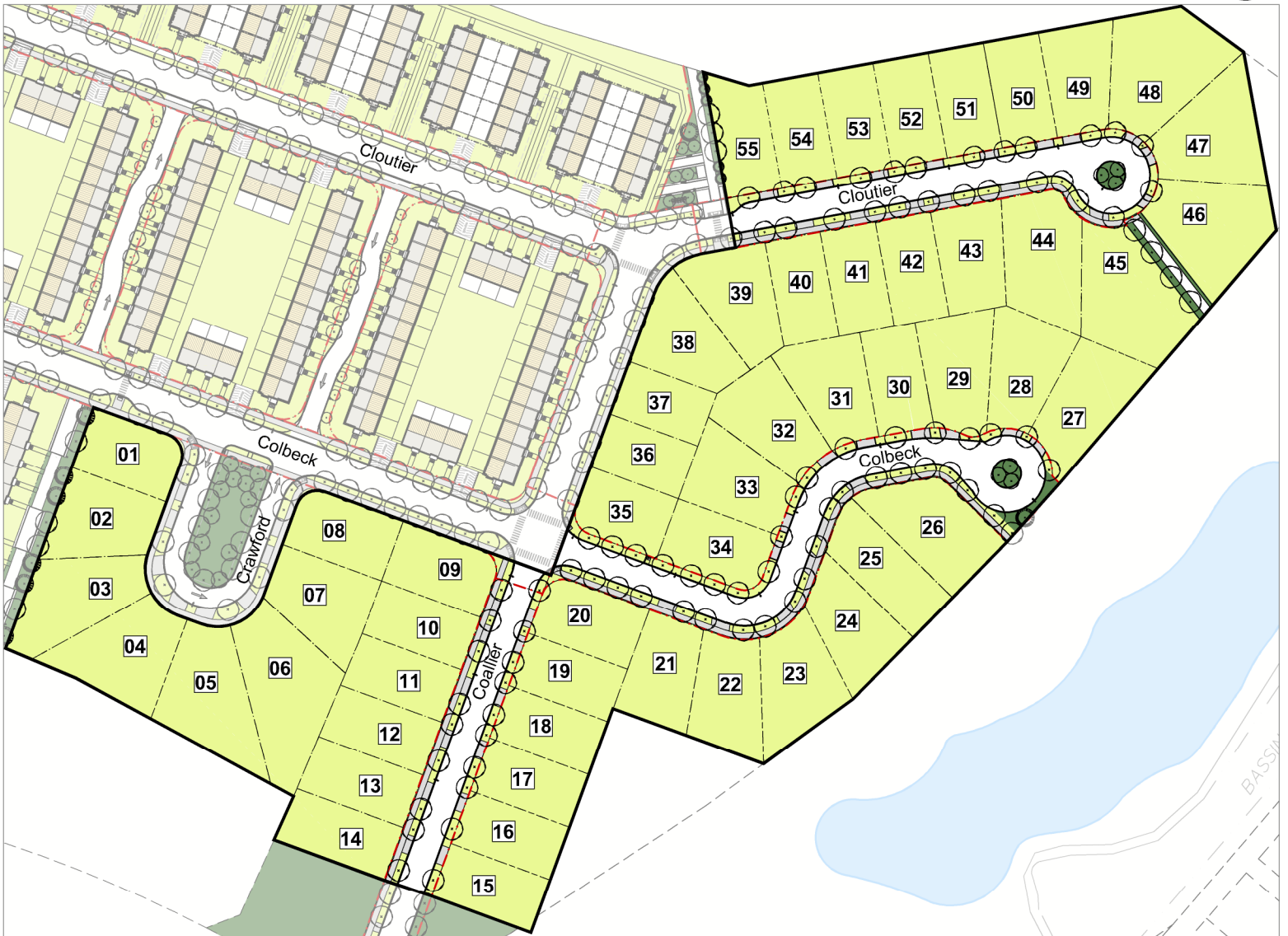
---

<sup>3</sup> L'inventaire des arbres provient du rapport d'expertise en foresterie urbaine réalisé par le Groupe Desfor en avril 2018 complété par un relevé de terrain partiel réalisé par 176050 Canada Inc. en septembre 2019.



# ÉCOQUARTIER BROSSARD-SUR-LE-PARC

## INDEX DES LOTS



1:2000



Adresse civique : 2515 rue Crawford  
 Lot : 6 052 462  
 Superficie du terrain : 653,3 m<sup>2</sup> (7032,1 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 302,1 m<sup>2</sup> (3251,8 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise type d'un bâtiment au sol : 15,0 m x 15,0 m (49,0 pi x 49,0 pi)  
 225,0 m<sup>2</sup> (2421,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

### Marges d'implantation

- Avant minimale : 6,0 m
- Avant maximale : 7,6 m
- Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente
- Latérale minimale : 1,5 m
- Latérales totales minimales : 3,0 m
- Arrière minimale : 7,5 m

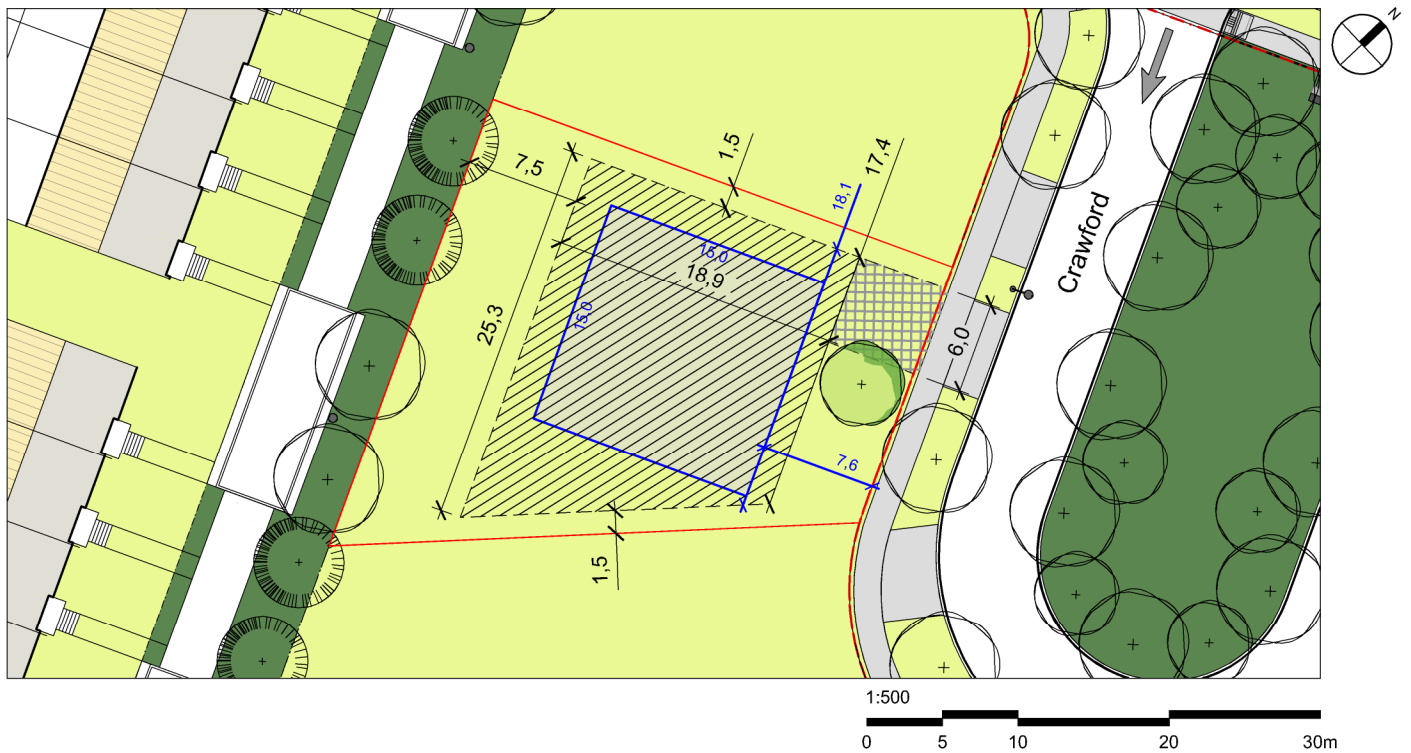
### Dimensions du bâtiment

- Largeur minimale : 9,0 m
- Profondeur minimale : 8,0 m
- Superficie plancher minimale : 160 m.c.a

Adresse civique : 2525 rue Crawford  
 Lot : 6 052 461  
 Superficie du terrain : 801,7 m<sup>2</sup> (8629,4 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 402,8 m<sup>2</sup> (4335,7 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise type d'un bâtiment au sol : 15,0 m x 15,0 m (49,0 pi x 49,0 pi)  
 225,0 m<sup>2</sup> (2421,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

### Marges d'implantation

- Avant minimale : 6,0 m
- Avant maximale : 7,6 m
- Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente
- Latérale minimale : 1,5 m
- Latérales totales minimales : 3,0 m
- Arrière minimale : 7,5 m

### Dimensions du bâtiment

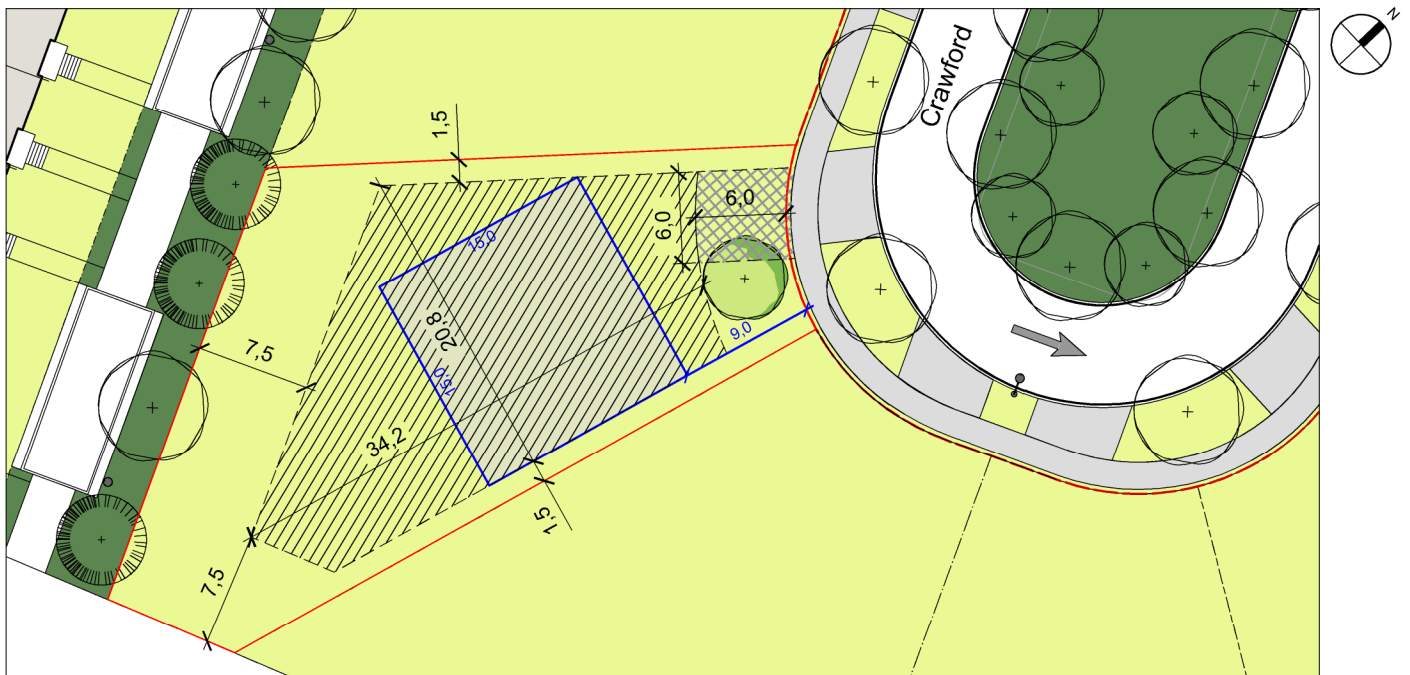
- Largeur minimale : 9,0 m
- Profondeur minimale : 8,0 m
- Superficie plancher minimale : 160 m.c.a



Adresse civique : 2535 rue Crawford  
 Lot : 6 052 460  
 Superficie du terrain : 938,6 m<sup>2</sup> (10 103,0 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 503,2 m<sup>2</sup> (5416,4 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise type d'un bâtiment au sol : 15,0 m x 15,0 m (49,0 pi x 49,0 pi)  
 225,0 m<sup>2</sup> (2421,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

### Marges d'implantation

Avant minimale : 6,0 m  
 Avant maximale : N/A  
 Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente  
 Latérale minimale : 1,5 m  
 Latérales totales minimales : 3,0 m  
 Arrière minimale : 7,5 m

### Dimensions du bâtiment

Largeur minimale : 9,0 m  
 Profondeur minimale : 8,0 m  
 Superficie plancher minimale : 160 m.c.a

# ÉCOQUARTIER BROSSARD-SUR-LE-PARC

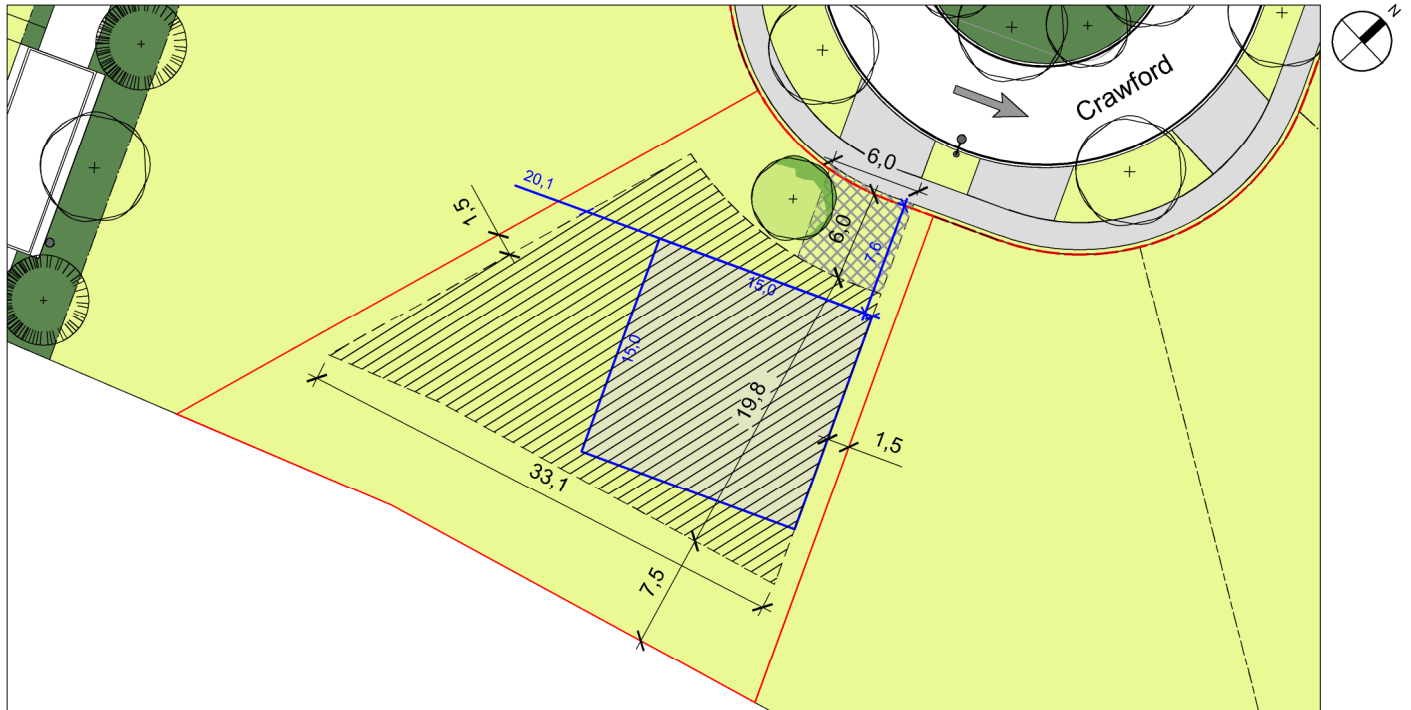
## FICHE DESCRIPTIVE

04

Adresse civique : 2545 rue Crawford  
 Lot : 6 052 459  
 Superficie du terrain : 978,2 m<sup>2</sup> (10 529,3 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 506,8 m<sup>2</sup> (5455,1 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise type d'un bâtiment au sol : 15,0 m x 15,0 m (49,0 pi x 49,0 pi)  
 225.0 m<sup>2</sup> (2421,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

### Marges d'implantation

- Avant minimale : 6,0 m
- Avant maximale : 7,6 m
- Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente
- Latérale minimale : 1,5 m
- Latérales minimales totales : 3,0 m
- Arrière minimale : 7,5 m

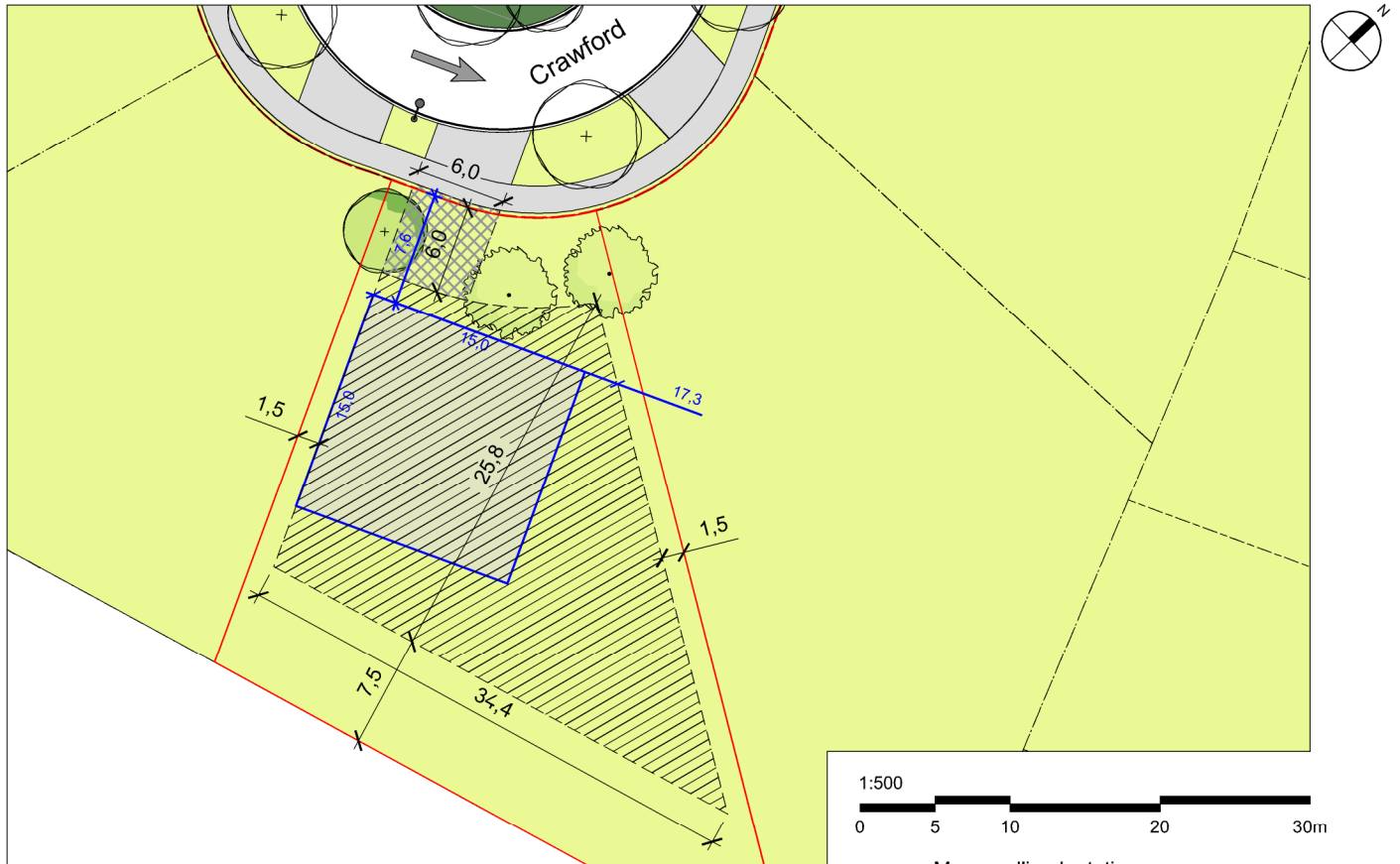
### Dimensions du bâtiment





- Largeur minimale : 9,0 m
- Profondeur minimale : 8,0 m
- Superficie plancher minimale : 160 m.c.a


Adresse civique : 2555 rue Crawford  
 Lot : 6 052 458  
 Superficie du terrain : 1068,5 m<sup>2</sup> (11 501,2 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 581,1 m<sup>2</sup> (6254,9 pi<sup>2</sup>)




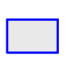
Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique

 Emprise au sol maximale du bâtiment

 Allée de stationnement (6,0 m max)

 Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)



### Marges d'implantation

- Avant minimale : 6,0 m
- Avant maximale : 7,6 m
- Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente
- Latérale minimale : 1,5 m
- Latérale totales minimales : 3,0 m
- Arrière minimale : 7,5 m

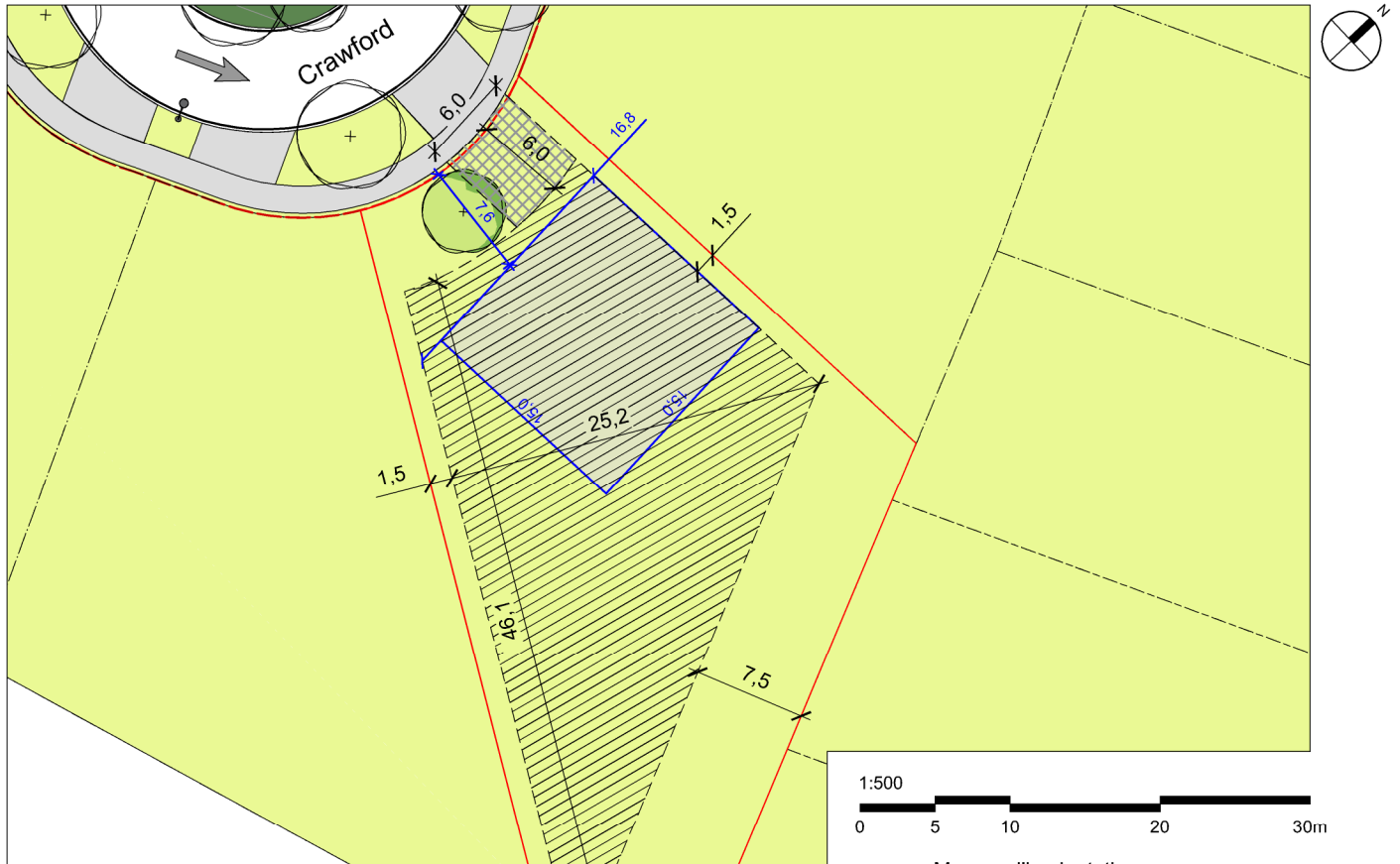
### Dimensions du bâtiment





- Largeur minimale : 9,0 m
- Profondeur minimale : 8,0 m
- Superficie plancher minimale : 160 m.ca


Adresse civique : 2565 rue Crawford  
 Lot : 6 052 457  
 Superficie du terrain : 1256,3 m<sup>2</sup> (13 522,7 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 727,4 m<sup>2</sup> (7829,6 pi<sup>2</sup>)





Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique

 Emprise au sol maximale du bâtiment

 Allée de stationnement (6,0 m max)

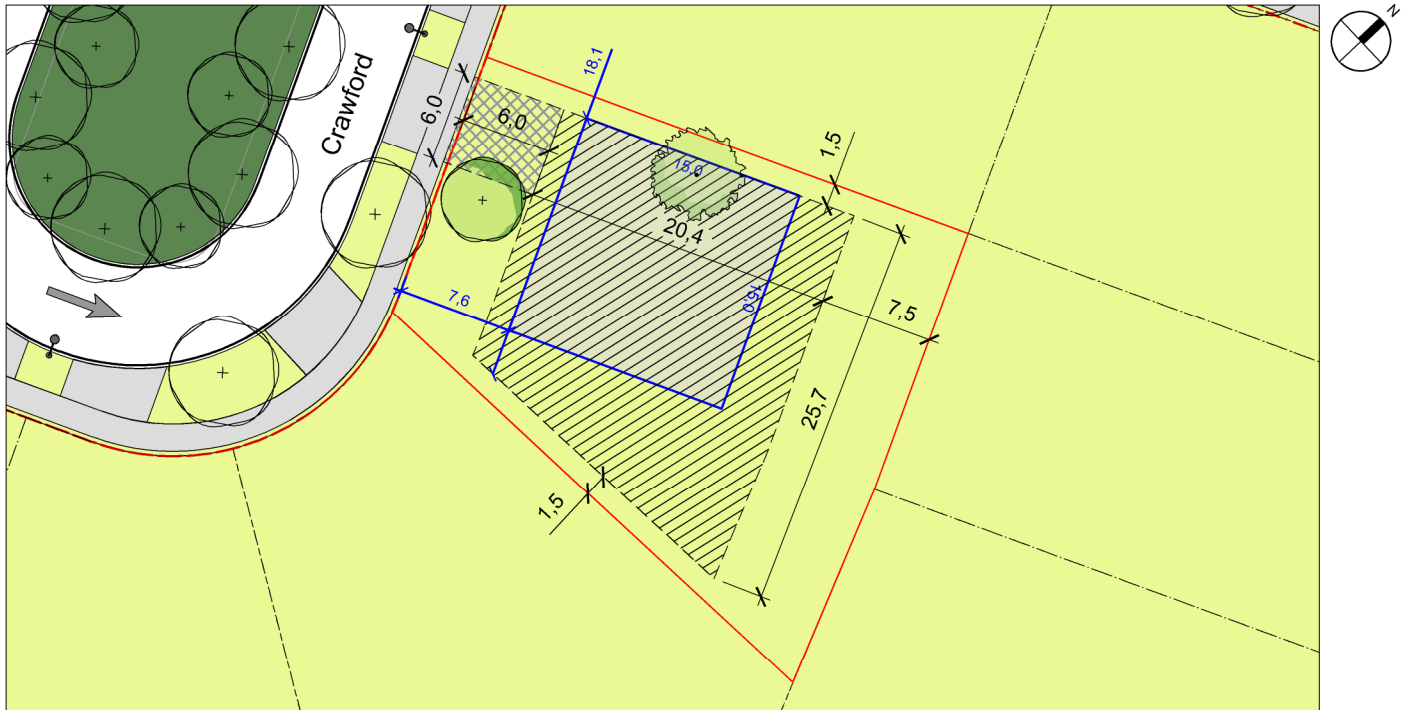
 Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)



Adresse civique : 2575 rue Crawford  
 Lot : 6 052 456  
 Superficie du terrain : 846,4 m<sup>2</sup> (9110,6 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 440,1 m<sup>2</sup> (4737,2 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise type d'un bâtiment au sol : 15,0 m x 15,0 m (49,0 pi x 49,0 pi)  
 225,0 m<sup>2</sup> (2421,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



1:500



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

Marges d'implantation

- Avant minimale : 6,0 m
- Avant maximale : 7,6 m
- Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente
- Latérale minimale : 1,5 m
- Latérale totales minimales : 3,0 m
- Arrière minimale : 7,5 m

Dimensions du bâtiment

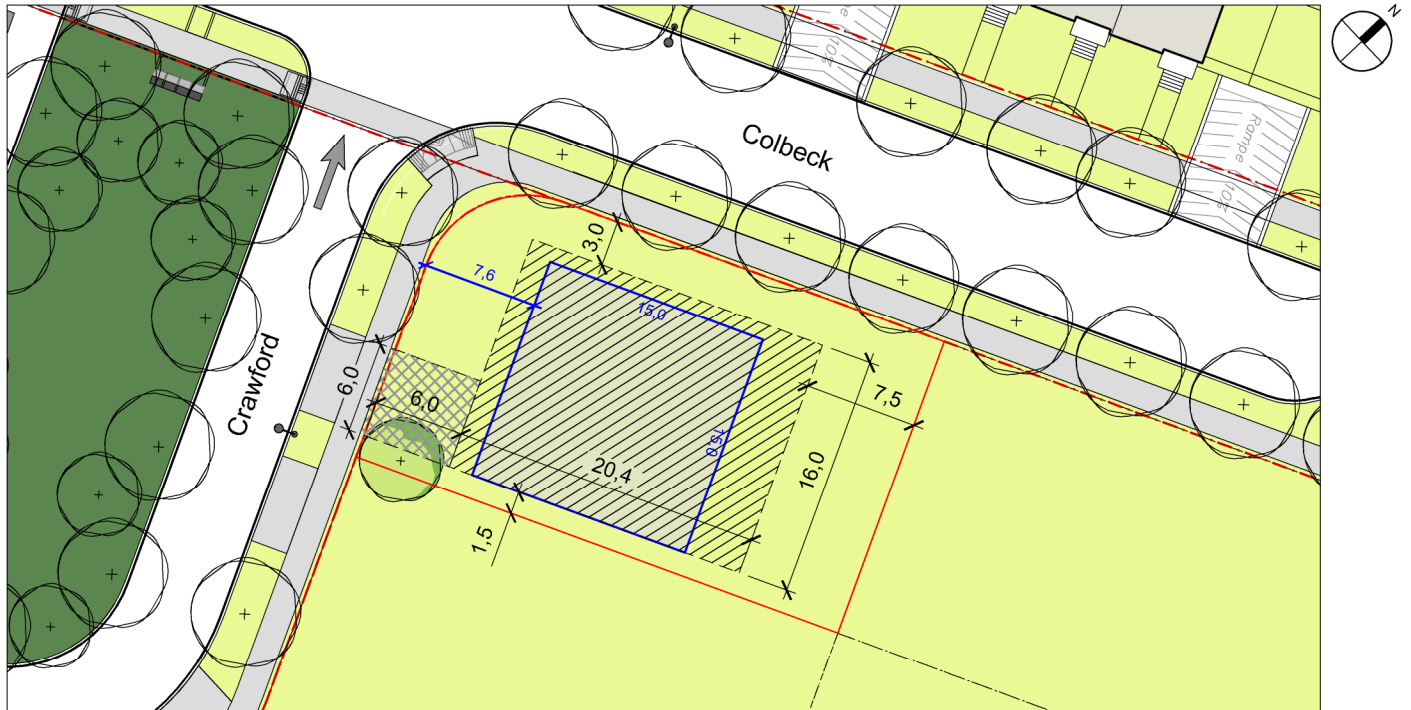
- Largeur minimale : 9,0 m
- Profondeur minimale : 8,0 m
- Superficie plancher minimale : 160 m.ca



Adresse civique : 2585 rue Crawford  
 Lot : 6 052 455  
 Superficie du terrain : 685,1 m<sup>2</sup> (7374,4 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 326,9 m<sup>2</sup> (3518,7 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise type d'un bâtiment au sol : 15,0 m x 15,0 m (49,0 pi x 49,0 pi)  
 225,0 m<sup>2</sup> (2421,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



1:500



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

### Marges d'implantation

Avant minimale : 6,0 m  
 Avant maximale : 7,6 m  
 Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente  
 Latérale minimale : 1,5 m  
 Latérales totales minimales : 3,0 m  
 Arrière minimale : 7,5 m

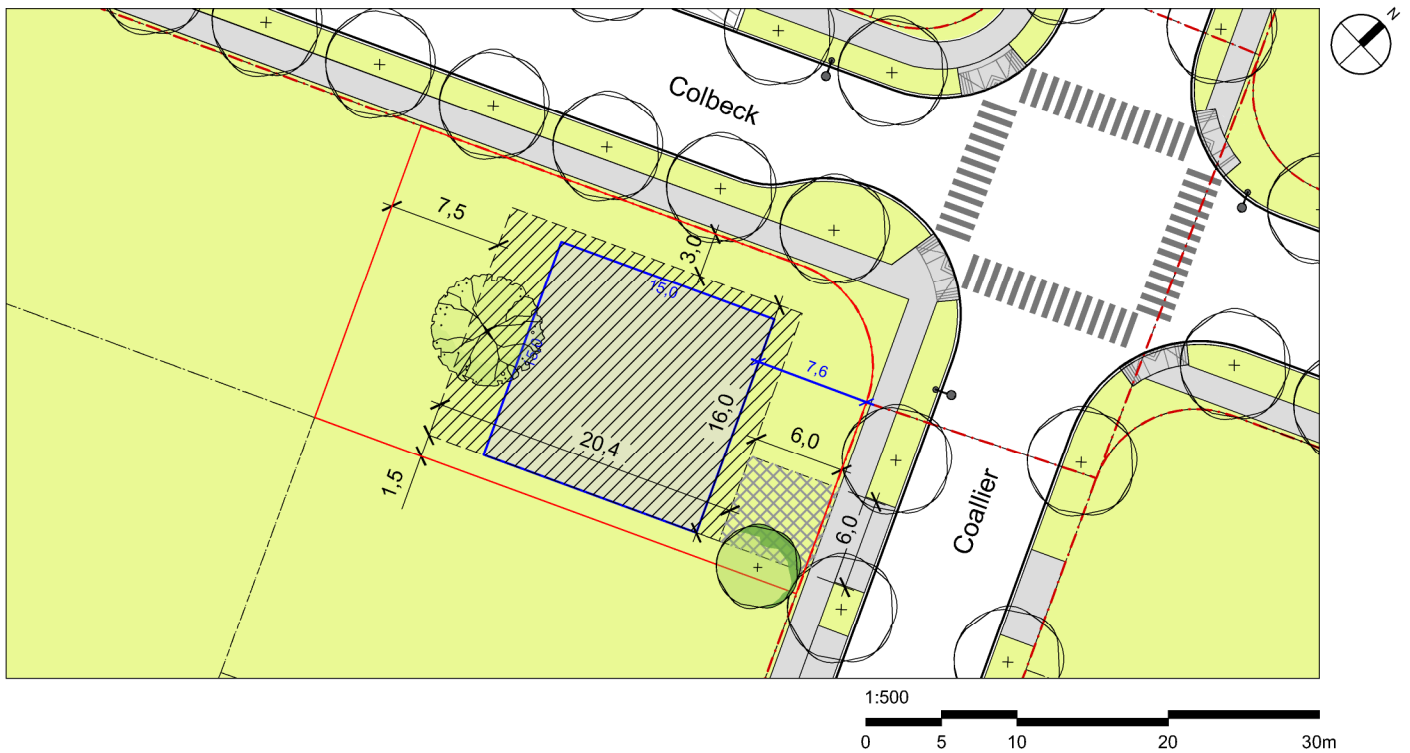
### Dimensions du bâtiment






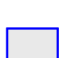
Largeur minimale : 9,0 m  
 Profondeur minimale : 8,0 m  
 Superficie plancher minimale : 160 m.c.a

Adresse civique : 3855 rue Coallier  
 Lot : 6 052 454  
 Superficie du terrain : 685,1 m<sup>2</sup> (7374,4 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 326,9 m<sup>2</sup> (3518,7 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise type d'un bâtiment au sol : 15,0 m x 15,0 m (49,0 pi x 49,0 pi)  
 225.0 m<sup>2</sup> (2421,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

### Marges d'implantation

- Avant minimale : 6,0 m
- Avant maximale : 7,6 m
- Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente
- Latérale minimale : 1,5 m
- Latérales totales minimales : 3,0 m
- Arrière minimale : 7,5 m

### Dimensions du bâtiment

- Largeur minimale : 9,0 m
- Profondeur minimale : 8,0 m
- Superficie plancher minimale : 160 m.c.a

# ÉCOQUARTIER BROSSARD-SUR-LE-PARC

## FICHE DESCRIPTIVE

10

Adresse civique : 3865 rue Coallier  
 Lot : 6 052 453  
 Superficie du terrain : 610,7 m<sup>2</sup> (6573,5 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 306,5 m<sup>2</sup> (3299,1 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise type d'un bâtiment au sol : 15,0 m x 15,0 m (49,0 pi x 49,0 pi)  
 225,0 m<sup>2</sup> (2421,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

### Marges d'implantation

Avant minimale : 6,0 m  
 Avant maximale : 7,6 m  
 Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente  
 Latérale minimale : 1,5 m  
 Latérales totales minimales : 3,0 m  
 Arrière minimale : 7,5 m

### Dimensions du bâtiment

Largeur minimale : 9,0 m  
 Profondeur minimale : 8,0 m  
 Superficie plancher minimale : 160 m.c.a

Adresse civique : 3875 rue Coallier  
 Lot : 6 052 452  
 Superficie du terrain : 618,4 m<sup>2</sup> (6656,4 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 312,7 m<sup>2</sup> (3365,9 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise type d'un bâtiment au sol : 15,0 m x 15,0 m (49,0 pi x 49,0 pi)  
 225,0 m<sup>2</sup> (2421,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

Marges d'implantation

- Avant minimale : 6,0 m
- Avant maximale : 7,6 m
- Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente
- Latérale minimale : 1,5 m
- Latérales totales minimales : 3,0 m
- Arrière minimale : 7,5 m

Dimensions du bâtiment

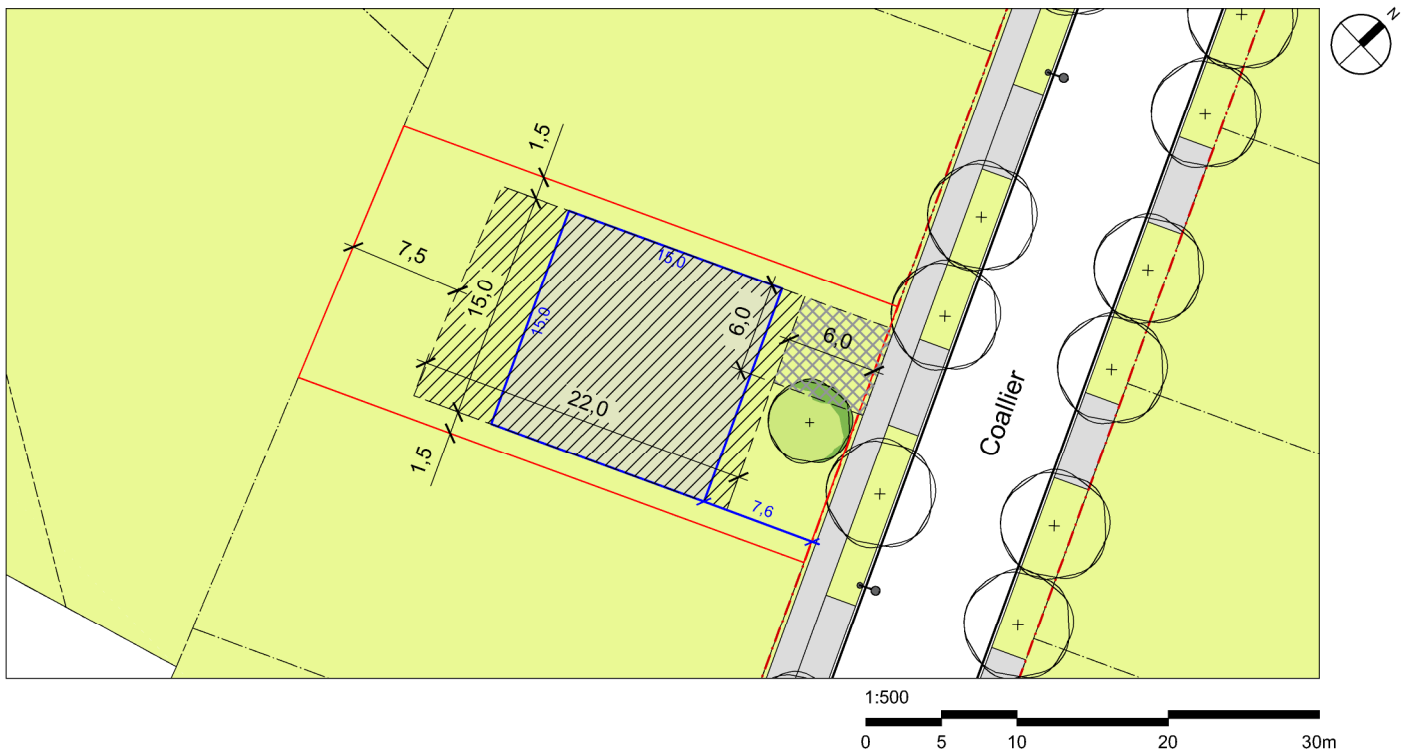
- Largeur minimale : 9,0 m
- Profondeur minimale : 8,0 m
- Superficie plancher minimale : 160 m.c.a










Adresse civique : 3885 rue Coallier  
 Lot : 6 052 451  
 Superficie du terrain : 633,6 m<sup>2</sup> (6820,0 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 325,4 m<sup>2</sup> (3502,6 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise type d'un bâtiment au sol : 15,0 m x 15,0 m (49,0 pi x 49,0 pi)  
 225,0 m<sup>2</sup> (2421,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

### Marges d'implantation

- Avant minimale : 6,0 m
- Avant maximale : 7,6 m
- Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente
- Latérale minimale : 1,5 m
- Latérales totales minimales : 3,0 m
- Arrière minimale : 7,5 m

### Dimensions du bâtiment

- Largeur minimale : 9,0 m
- Profondeur minimale : 8,0 m
- Superficie plancher minimale : 160 m.c.a

Adresse civique : 3895 rue Coallier  
 Lot : 6 052 450  
 Superficie du terrain : 648,8 m<sup>2</sup> (6983,6 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 338,0 m<sup>2</sup> (3638,2 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise type d'un bâtiment au sol : 15,0 m x 15,0 m (49,0 pi x 49,0 pi)  
 225,0 m<sup>2</sup> (2421,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

### Marges d'implantation

Avant minimale : 6,0 m  
 Avant maximale : 7,6 m  
 Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente  
 Latérale minimale : 1,5 m  
 Latérales minimales : 3,0 m  
 Arrière minimale : 7,5 m

### Dimensions du bâtiment




Largeur minimale : 9,0 m  
 Profondeur minimale : 8,0 m  
 Superficie plancher minimale : 160 m.ca

Adresse civique : 3905 rue Coallier  
 Lot : 6 052 449  
 Superficie du terrain : 667,2 m<sup>2</sup> (7181,7 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 353,2 m<sup>2</sup> (3801,8 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise type d'un bâtiment au sol : 15,0 m x 15,0 m (49,0 pi x 49,0 pi)  
 225,0 m<sup>2</sup> (2421,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

### Marges d'implantation

- Avant minimale : 6,0 m
- Avant maximale : 7,6 m
- Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente
- Latérale minimale : 1,5 m
- Latérales totales minimales : 3,0 m
- Arrière minimale : 7,5 m

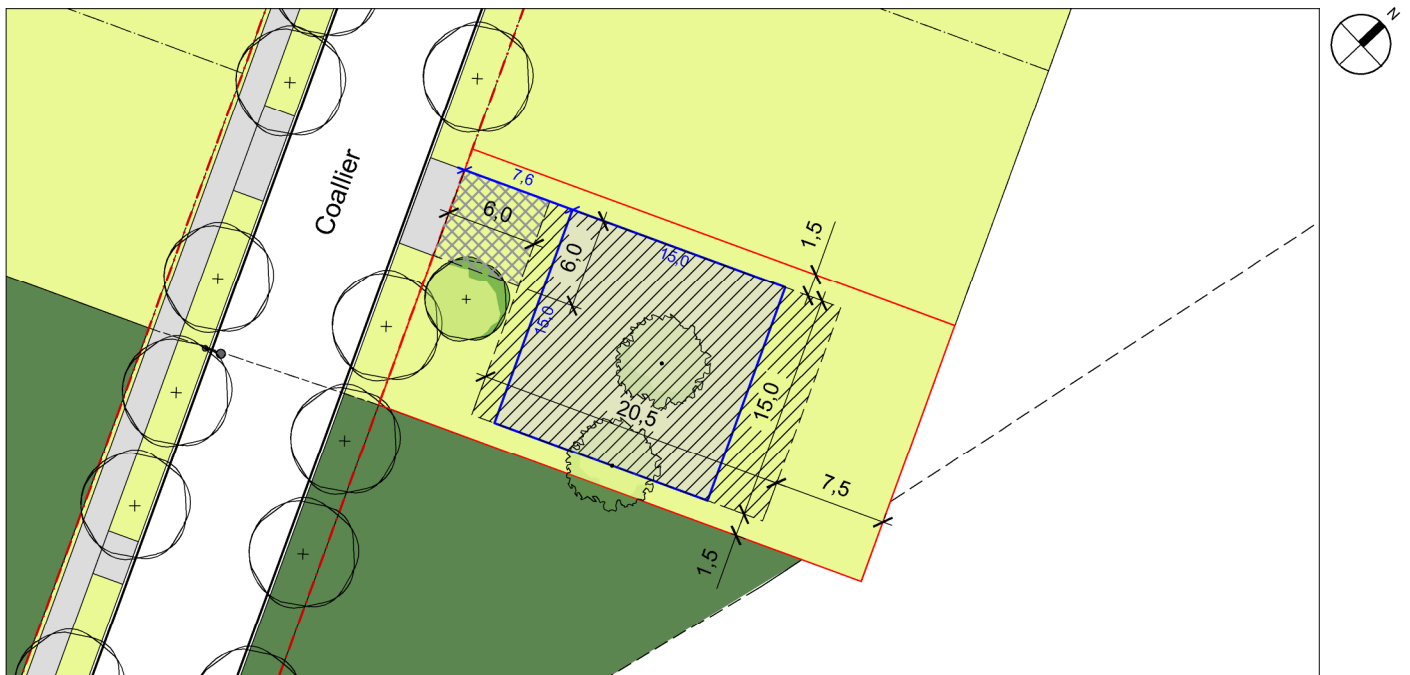
### Dimensions du bâtiment

- Largeur minimale : 9,0 m
- Profondeur minimale : 8,0 m
- Superficie plancher minimale : 160 m.c.a

Adresse civique : 3900 rue Coallier  
 Lot : 6 052 448  
 Superficie du terrain : 612,0 m<sup>2</sup> (6587,5 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 307,5 m<sup>2</sup> (3309,9 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise type d'un bâtiment au sol : 15,0 m x 15,0 m (49,0 pi x 49,0 pi)  
 225,0 m<sup>2</sup> (2421,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



- Arbre existant à conserver
- Arbre existant dont l'abattage est à justifier
- Arbre à planter obligatoirement
- Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
- Emprise au sol maximale du bâtiment
- Allée de stationnement (6,0 m max)
- Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

**Marges d'implantation**

- Avant minimale : 6,0 m
- Avant maximale : 7,6 m
- Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente
- Latérale minimale : 1,5 m
- Latérales totales minimales : 3,0 m
- Arrière minimale : 7,5 m

**Dimensions du bâtiment**

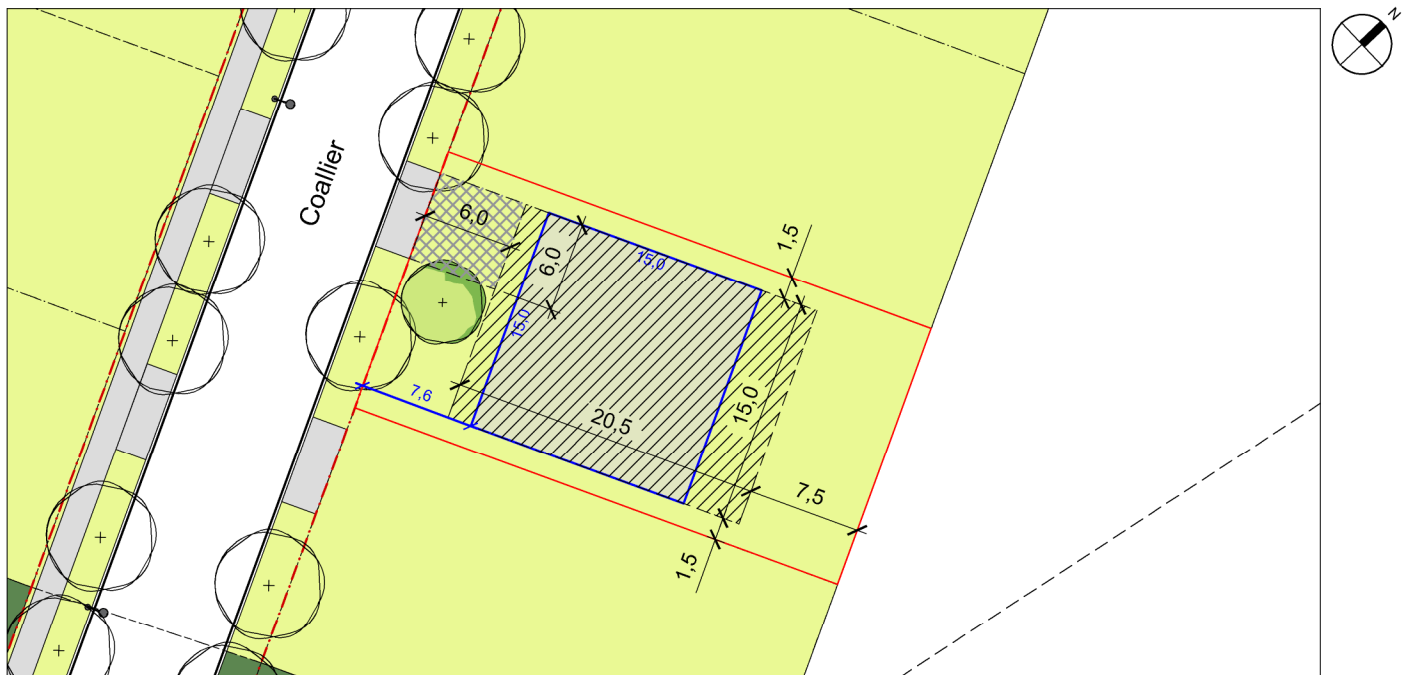
- Largeur minimale : 9,0 m
- Profondeur minimale : 8,0 m
- Superficie plancher minimale : 160 m.c.a



Adresse civique : 3890 rue Coallier  
 Lot : 6 052 447  
 Superficie du terrain : 612,0 m<sup>2</sup> (6587,5 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 307,5 m<sup>2</sup> (3309,9 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise type d'un bâtiment au sol : 15,0 m x 15,0 m (49,0 pi x 49,0 pi)  
 225,0 m<sup>2</sup> (2421,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

### Marges d'implantation

- Avant minimale : 6,0 m
- Avant maximale : 7,6 m
- Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente
- Latérale minimale : 1,5 m
- Latérales totales minimales : 3,0 m
- Arrière minimale : 7,5 m

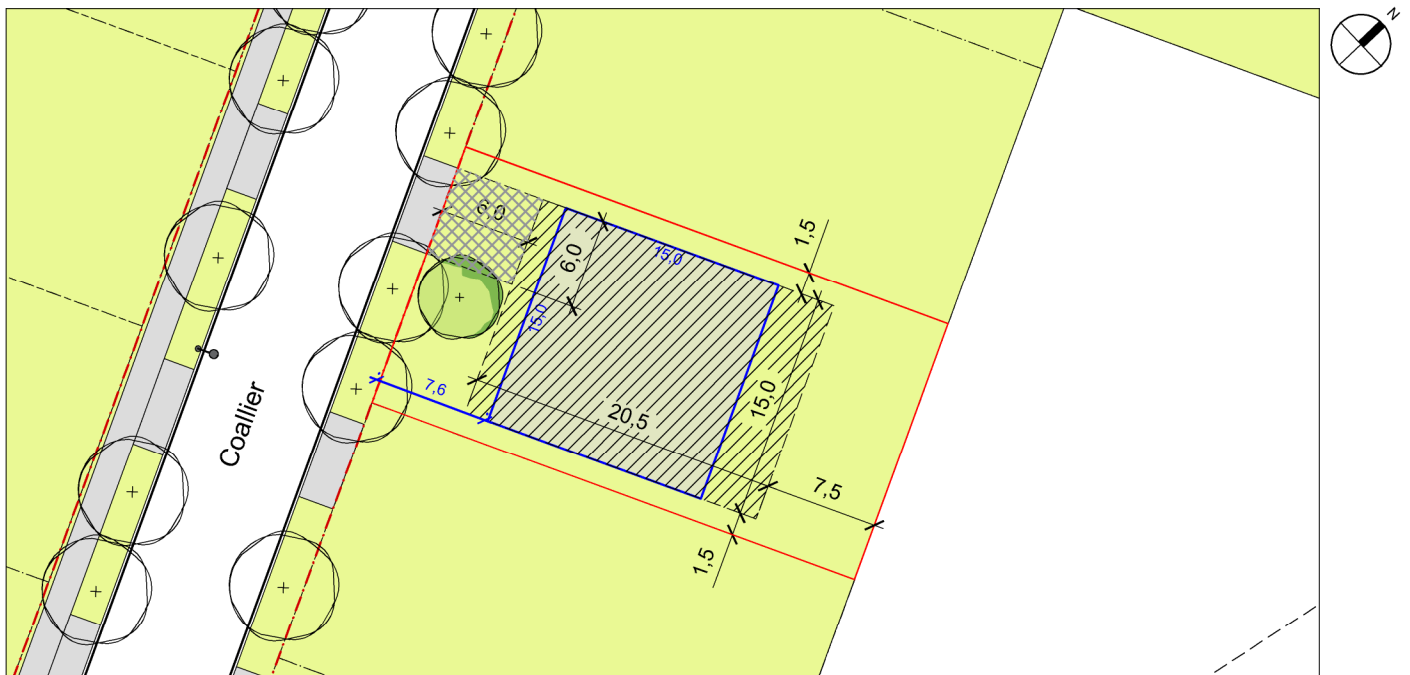
### Dimensions du bâtiment

- Largeur minimale : 9,0 m
- Profondeur minimale : 8,0 m
- Superficie plancher minimale : 160 m.c.a

Adresse civique : 3880 rue Coallier  
 Lot : 6 052 446  
 Superficie du terrain : 612,0 m<sup>2</sup> (6587,5 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 307,5 m<sup>2</sup> (3309,9 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise type d'un bâtiment au sol : 15,0 m x 15,0 m (49,0 pi x 49,0 pi)  
 225,0 m<sup>2</sup> (2421,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

### Marges d'implantation

- Avant minimale : 6,0 m
- Avant maximale : 7,6 m
- Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente
- Latérale minimale : 1,5 m
- Latérales totales minimales : 3,0 m
- Arrière minimale : 7,5 m

### Dimensions du bâtiment

- Largeur minimale : 9,0 m
- Profondeur minimale : 8,0 m
- Superficie plancher minimale : 160 m.c.a

# ÉCOQUARTIER BROSSARD-SUR-LE-PARC

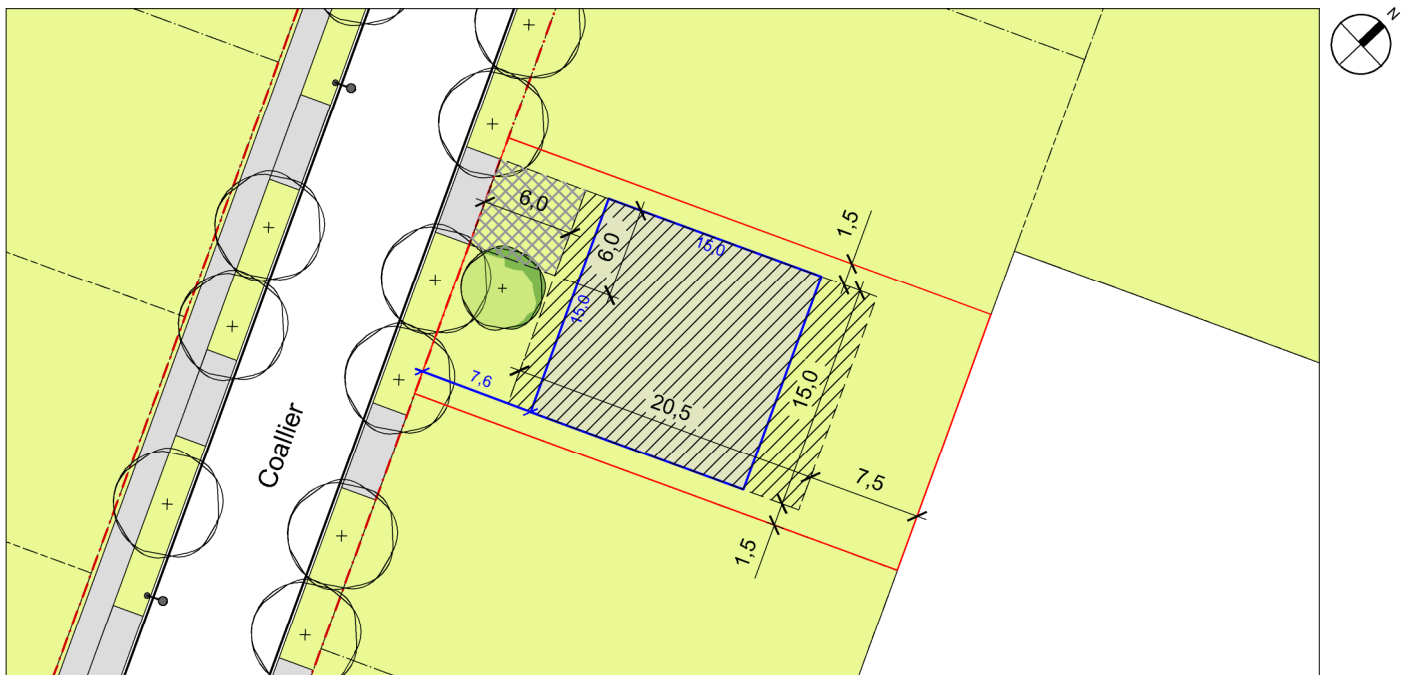
## FICHE DESCRIPTIVE

18

Adresse civique : 3870 rue Coallier  
 Lot : 6 052 445  
 Superficie du terrain : 612,0 m<sup>2</sup> (6587,5 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 307,5 m<sup>2</sup> (3309,9 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise type d'un bâtiment au sol : 15,0 m x 15,0 m (49,0 pi x 49,0 pi)  
 225,0 m<sup>2</sup> (2421,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

### Marges d'implantation

- Avant minimale : 6,0 m
- Avant maximale : 7,6 m
- Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente
- Latérale minimale : 1,5 m
- Latérales totales minimales : 3,0 m
- Arrière minimale : 7,5 m

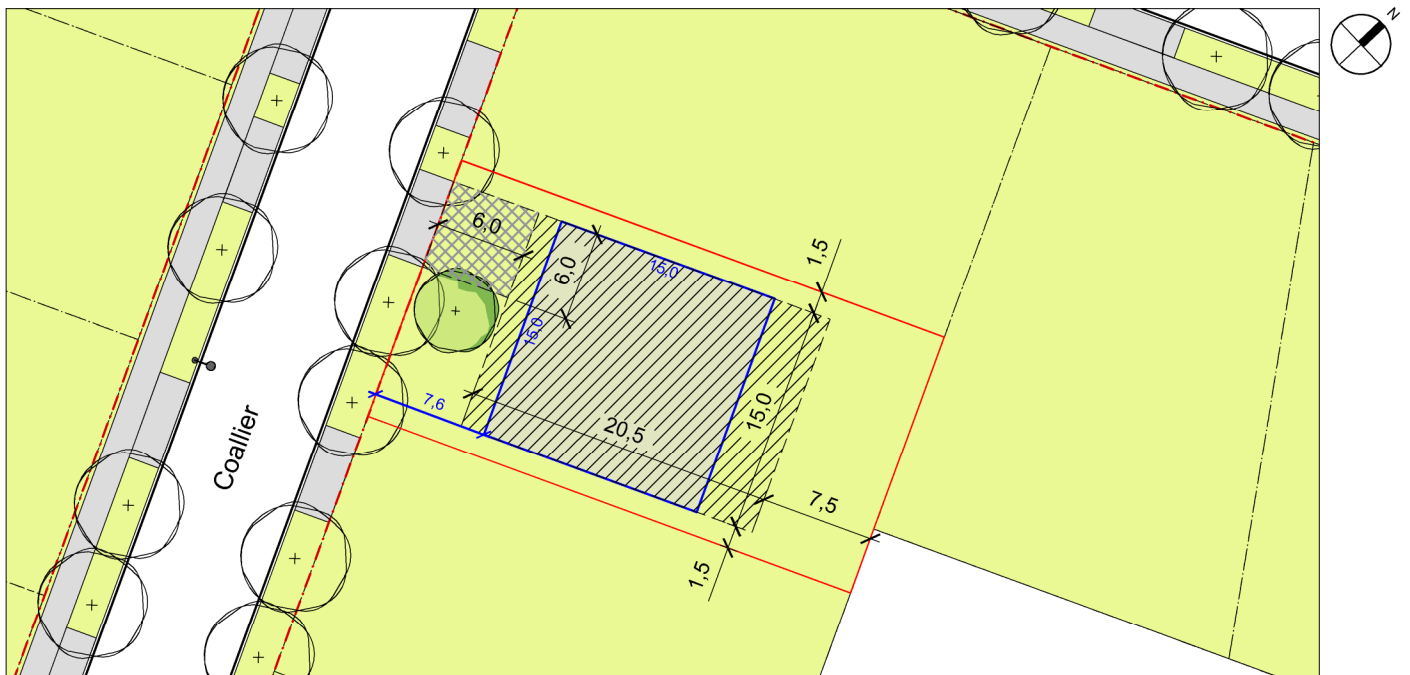
### Dimensions du bâtiment

- Largeur minimale : 9,0 m
- Profondeur minimale : 8,0 m
- Superficie plancher minimale : 160 m.c.a

Adresse civique : 3860 rue Coallier  
 Lot : 6 052 444  
 Superficie du terrain : 612,0 m<sup>2</sup> (6587,5 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 307,5 m<sup>2</sup> (3309,9 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise type d'un bâtiment au sol : 15,0 m x 15,0 m (49,0 pi x 49,0 pi)  
 225,0 m<sup>2</sup> (2421,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

### Marges d'implantation

- Avant minimale : 6,0 m
- Avant maximale : 7,6 m
- Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente
- Latérale minimale : 1,5 m
- Latérales totales minimales : 3,0 m
- Arrière minimale : 7,5 m

### Dimensions du bâtiment

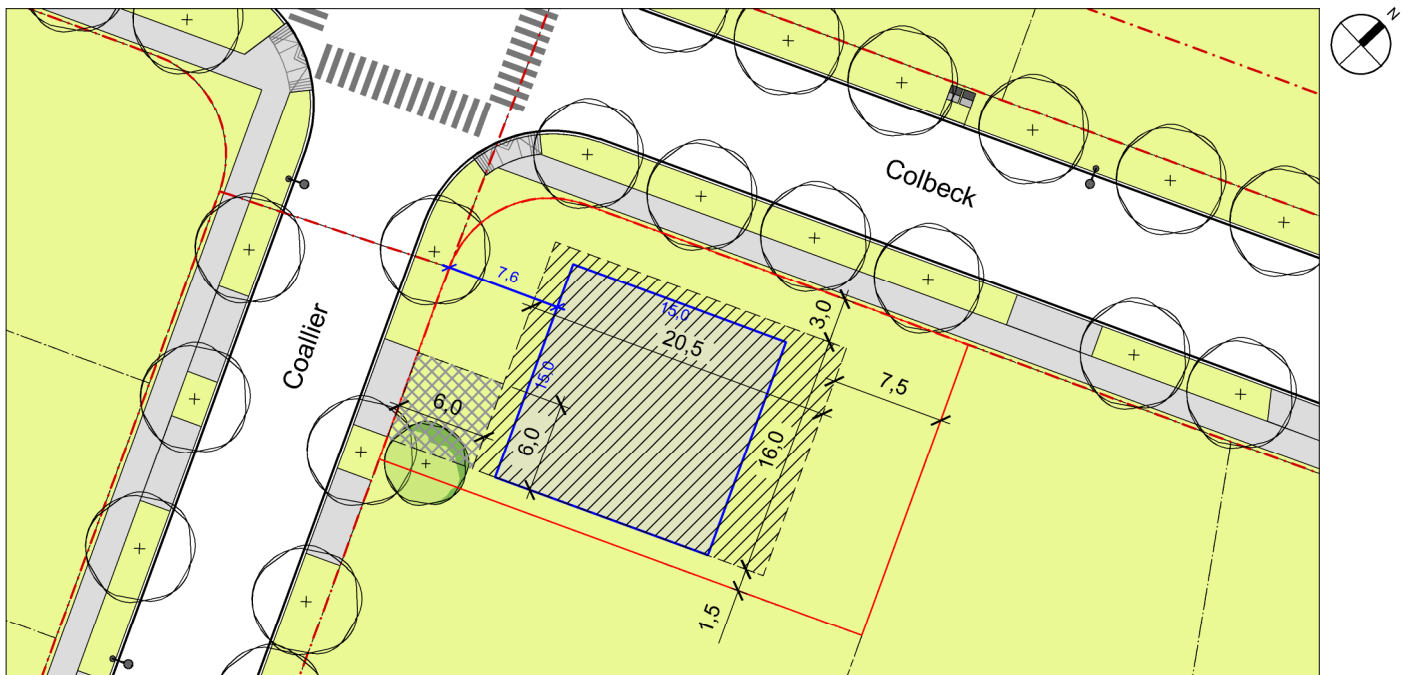
- Largeur minimale : 9,0 m
- Profondeur minimale : 8,0 m
- Superficie plancher minimale : 160 m.c.a



Adresse civique : 3850 rue Coallier  
 Lot : 6 052 443  
 Superficie du terrain : 686,5 m<sup>2</sup> (7389,4 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 328,0 m<sup>2</sup> (3530,6 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise type d'un bâtiment au sol : 15,0 m x 15,0 m (49,0 pi x 49,0 pi)  
 225,0 m<sup>2</sup> (2421,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



1:500



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

Marges d'implantation

Avant minimale : 6,0 m  
 Avant maximale : 7,6 m  
 Latérale adjacente : 3,0 m  
 à une rue adjacente  
 Latérale minimale : 1,5 m  
 Latérale totale minimale : 3,0 m  
 Arrière minimale : 7,5 m

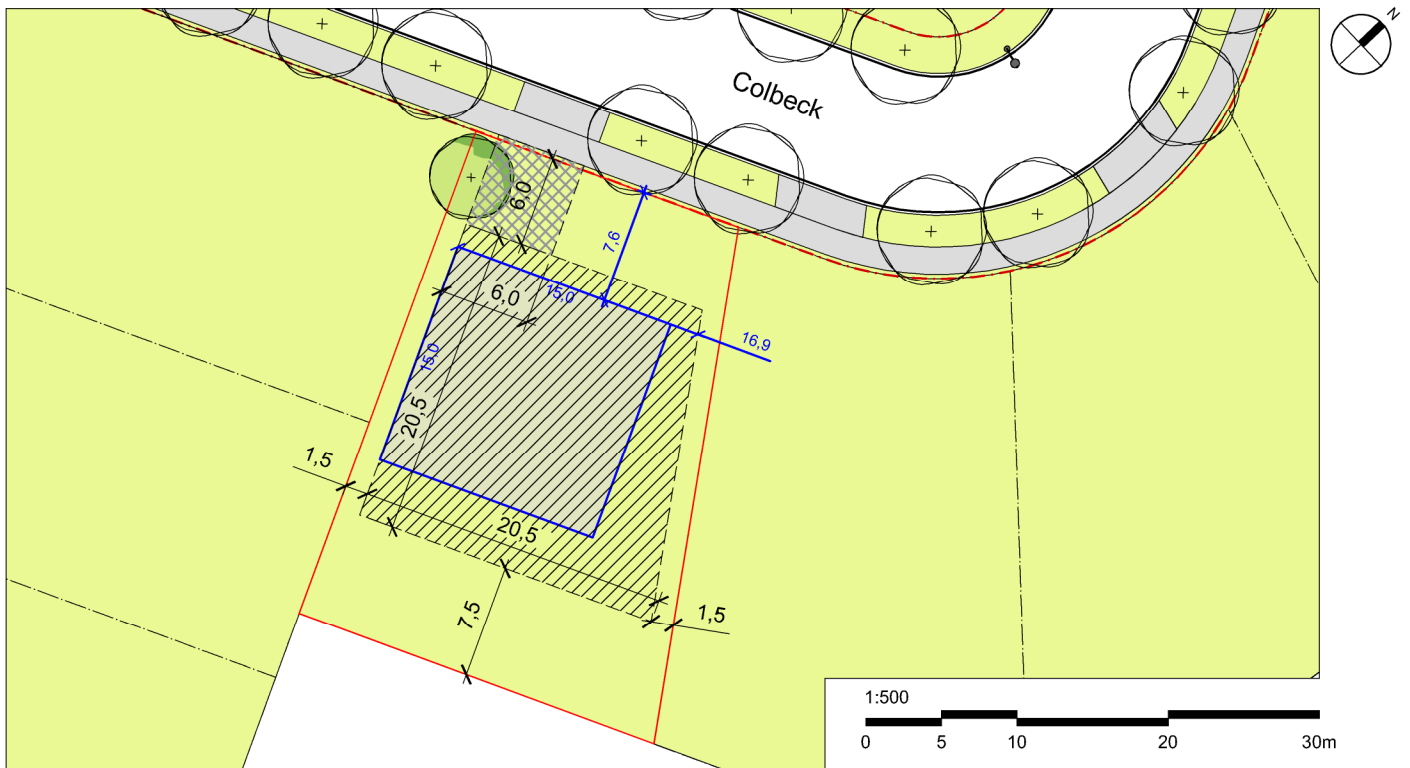
Dimensions du bâtiment





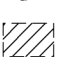

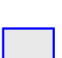
Largeur minimale : 9,0 m  
 Profondeur minimale : 8,0 m  
 Superficie plancher minimale : 160 m.ca

Adresse civique : 1995 rue Colbeck  
 Lot : 6 052 442  
 Superficie du terrain : 739,5 m<sup>2</sup> (7959,9 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 380,9 m<sup>2</sup> (4100,0 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise type d'un bâtiment au sol : 15,0 m x 15,0 m (49,0 pi x 49,0 pi)  
 225,0 m<sup>2</sup> (2421,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

Marges d'implantation

Avant minimale : 6,0 m  
 Avant maximale : 7,6 m  
 Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente  
 Latérale minimale : 1,5 m  
 Latérale totales minimales : 3,0 m  
 Arrière minimale : 7,5 m

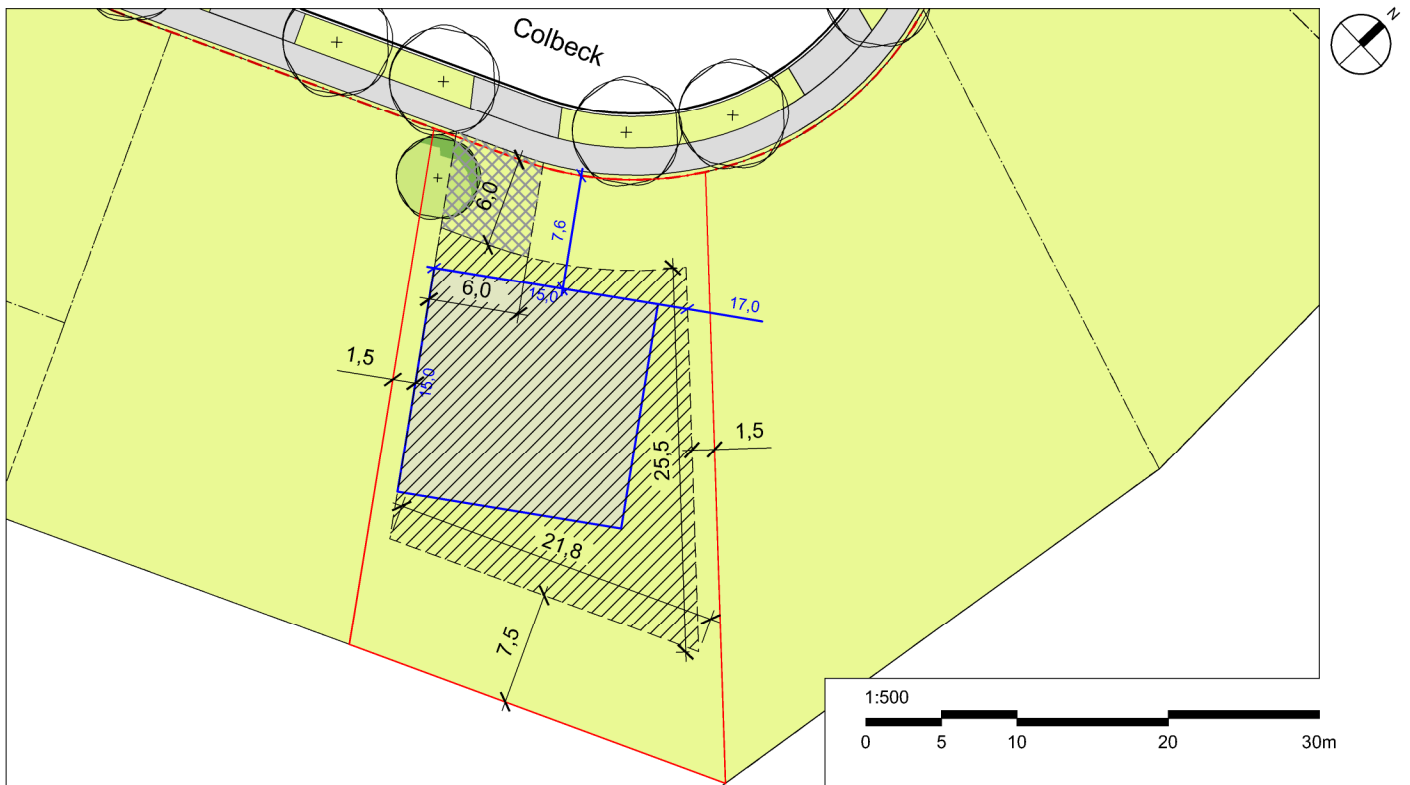
Dimensions du bâtiment

Largeur minimale : 9,0 m  
 Profondeur minimale : 8,0 m  
 Superficie plancher minimale : 160 m.c.a

Adresse civique : 1985 rue Colbeck  
 Lot : 6 052 441  
 Superficie du terrain : 793,8 m<sup>2</sup> (8544,4 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 416,3 m<sup>2</sup> (4481,0 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise type d'un bâtiment au sol : 15,0 m x 15,0 m (49,0 pi x 49,0 pi)  
 225,0 m<sup>2</sup> (2421,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



- Arbre existant à conserver
- Arbre existant dont l'abattage est à justifier
- Arbre à planter obligatoirement
- Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
- Emprise au sol maximale du bâtiment
- Allée de stationnement (6,0 m max)
- Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

Marges d'implantation

- Avant minimale : 6,0 m
- Avant maximale : 7,6 m
- Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente
- Latérale minimale : 1,5 m
- Latérales minimales totales : 3,0 m
- Arrière minimale : 7,5 m

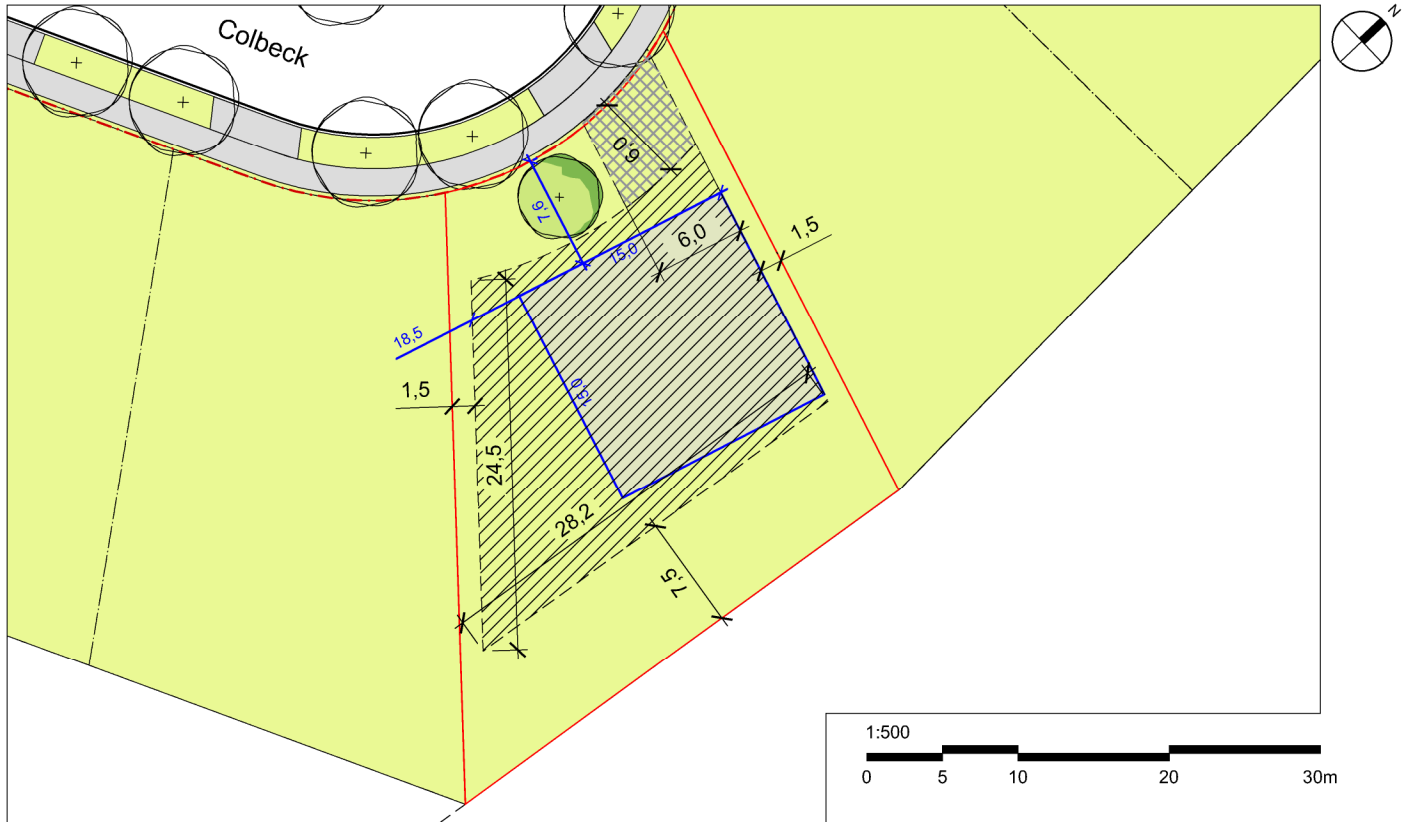
Dimensions du bâtiment

- Largeur minimale : 9,0 m
- Profondeur minimale : 8,0 m
- Superficie plancher minimale : 160 m.c.a

Adresse civique : 1975 rue Colbeck  
 Lot : 6 052 440  
 Superficie du terrain : 872,2 m<sup>2</sup> (9388,2 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 436,9 m<sup>2</sup> (4702,8 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise type d'un bâtiment au sol : 15,0 m x 15,0 m (49,0 pi x 49,0 pi)  
 225,0 m<sup>2</sup> (2421,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

**Marges d'implantation**

Avant minimale : 6,0 m  
 Avant maximale : 7,6 m  
 Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente  
 Latérale minimale : 1,5 m  
 Latérales totales minimales : 3,0 m  
 Arrière minimale : 7,5 m

**Dimensions du bâtiment**

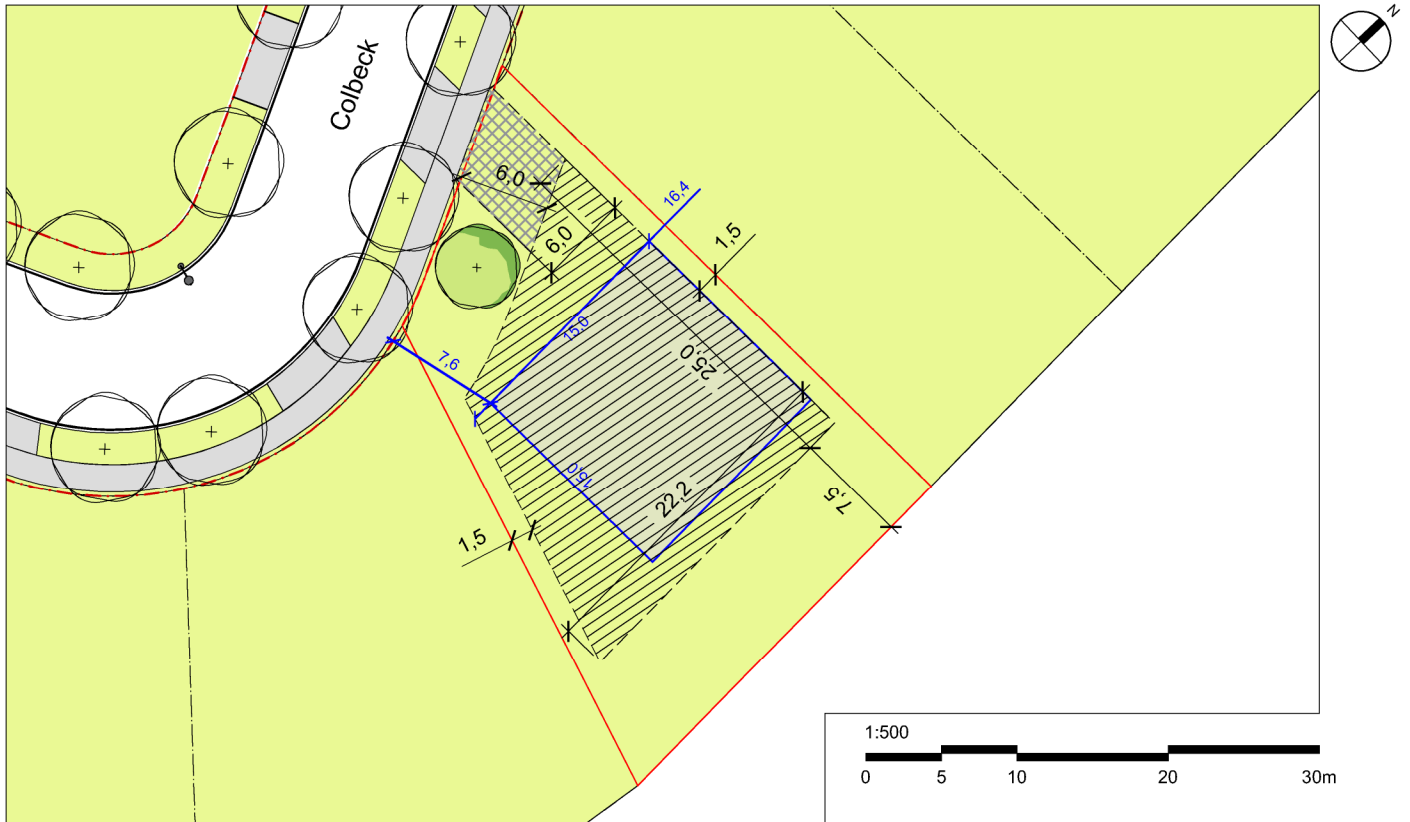
Largeur minimale : 9,0 m  
 Profondeur minimale : 8,0 m  
 Superficie plancher minimale : 160 m.c.a




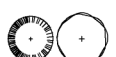




Adresse civique : 1965 rue Colbeck  
 Lot : 6 052 439  
 Superficie du terrain : 783,5 m<sup>2</sup> (8433,5 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 400,4 m<sup>2</sup> (4309,9 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise type d'un bâtiment au sol : 15,0 m x 15,0 m (49,0 pi x 49,0 pi)  
 225,0 m<sup>2</sup> (2421,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

Marges d'implantation

Avant minimale : 6,0 m  
 Avant maximale : 7,6 m  
 Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente  
 Latérale minimale : 1,5 m  
 Latérales totales minimales : 3,0 m  
 Arrière minimale : 7,5 m

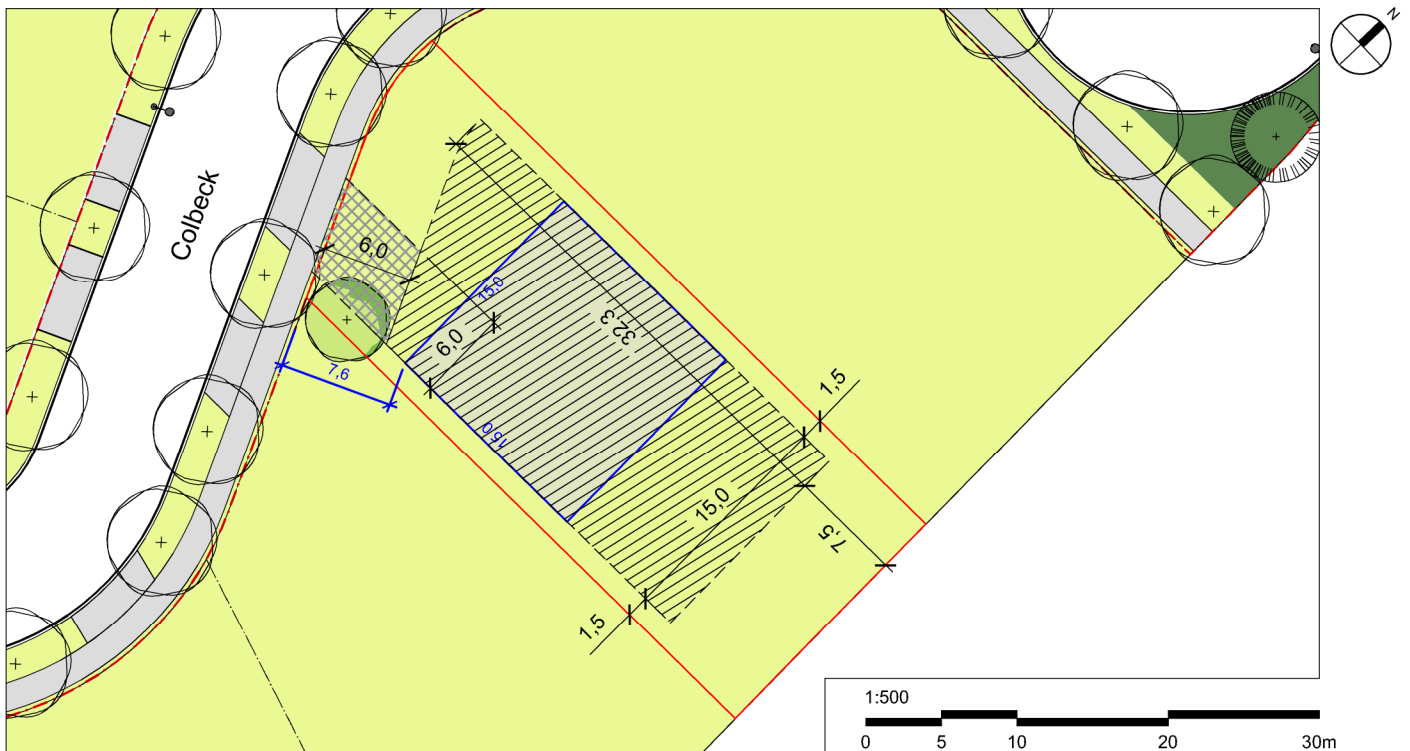
Dimensions du bâtiment






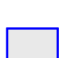
Largeur minimale : 9,0 m  
 Profondeur minimale : 8,0 m  
 Superficie plancher minimale : 160 m.c.a

Adresse civique : 1955 rue Colbeck  
 Lot : 6 052 438  
 Superficie du terrain : 782,8 m<sup>2</sup> (8426,0 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 444,6 m<sup>2</sup> (4785,6 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise type d'un bâtiment au sol : 15,0 m x 15,0 m (49,0 pi x 49,0 pi)  
 225.0 m<sup>2</sup> (2421,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

Marges d'implantation

- Avant minimale : 6,0 m
- Avant maximale : 7,6 m
- Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente
- Latérale minimale : 1,5 m
- Latérales totales minimales : 3,0 m
- Arrière minimale : 7,5 m

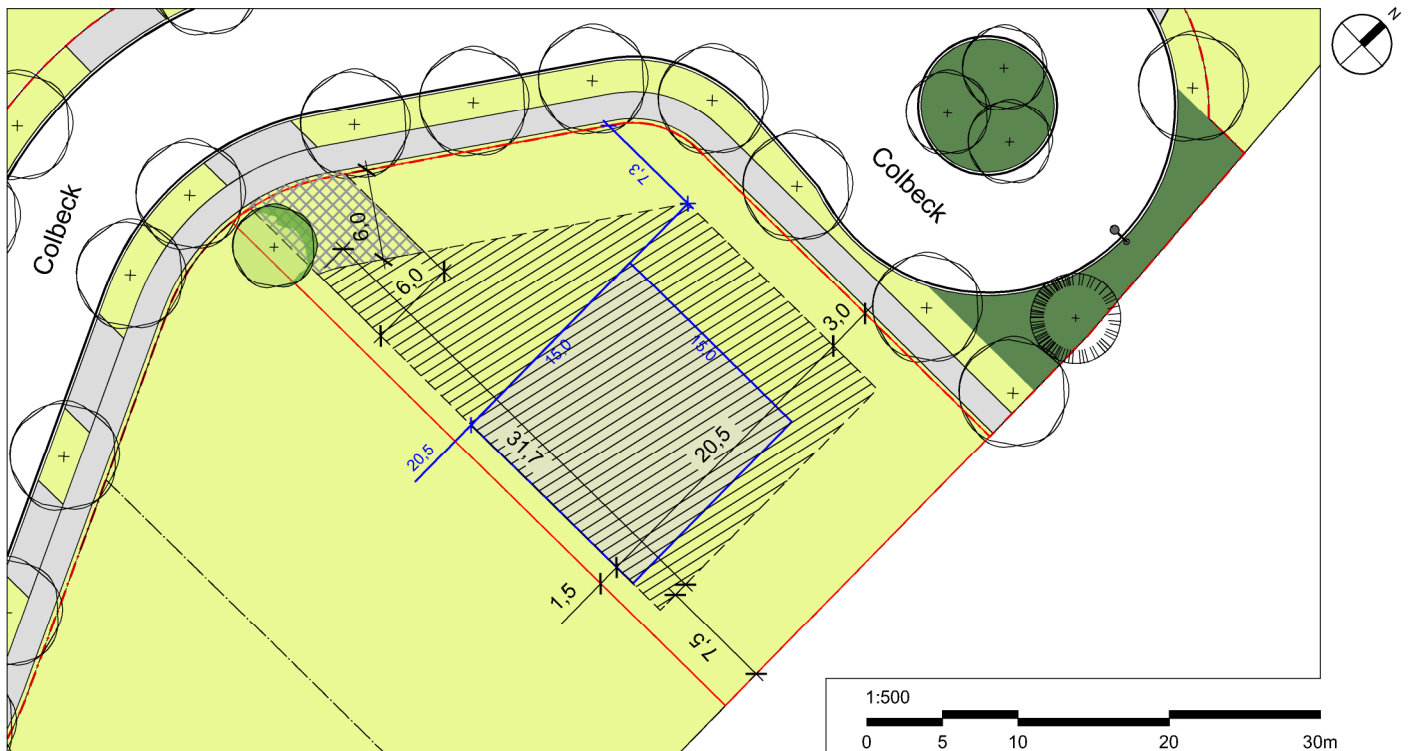
Dimensions du bâtiment

- Largeur minimale : 9,0 m
- Profondeur minimale : 8,0 m
- Superficie plancher minimale : 160 m.c.a

Adresse civique : 1945 rue Colbeck  
 Lot : 6 052 437  
 Superficie du terrain : 969,8 m<sup>2</sup> (10 438,8 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 507,0 m<sup>2</sup> (5457,3 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise type d'un bâtiment au sol : 15,0 m x 15,0 m (49,0 pi x 49,0 pi)  
 225,0 m<sup>2</sup> (2421,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

Marges d'implantation

- Avant minimale : 6,0 m
- Avant maximale : N/A
- Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente
- Latérale minimale : 1,5 m
- Latérales totales minimales : 3,0 m
- Arrière minimale : 7,5 m

Dimensions du bâtiment

- Largeur minimale : 9,0 m
- Profondeur minimale : 8,0 m
- Superficie plancher minimale : 160 m.c.a

# ÉCOQUARTIER BROSSARD-SUR-LE-PARC

## FICHE DESCRIPTIVE

27

Adresse civique : 1900 rue Colbeck  
 Lot : 6 052 436  
 Superficie du terrain : 900,6 m<sup>2</sup> (9694,0 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 498,2 m<sup>2</sup> (5362,6 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise type d'un bâtiment au sol : 15,0 m x 15,0 m (49,0 pi x 49,0 pi)  
 225,0 m<sup>2</sup> (2421,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

### Marges d'implantation

Avant minimale : 6,0 m  
 Avant maximale : 7,6 m  
 Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente  
 Latérale minimale : 1,5 m  
 Latérales totales minimales : 3,0 m  
 Arrière minimale : 7,5 m

### Dimensions du bâtiment

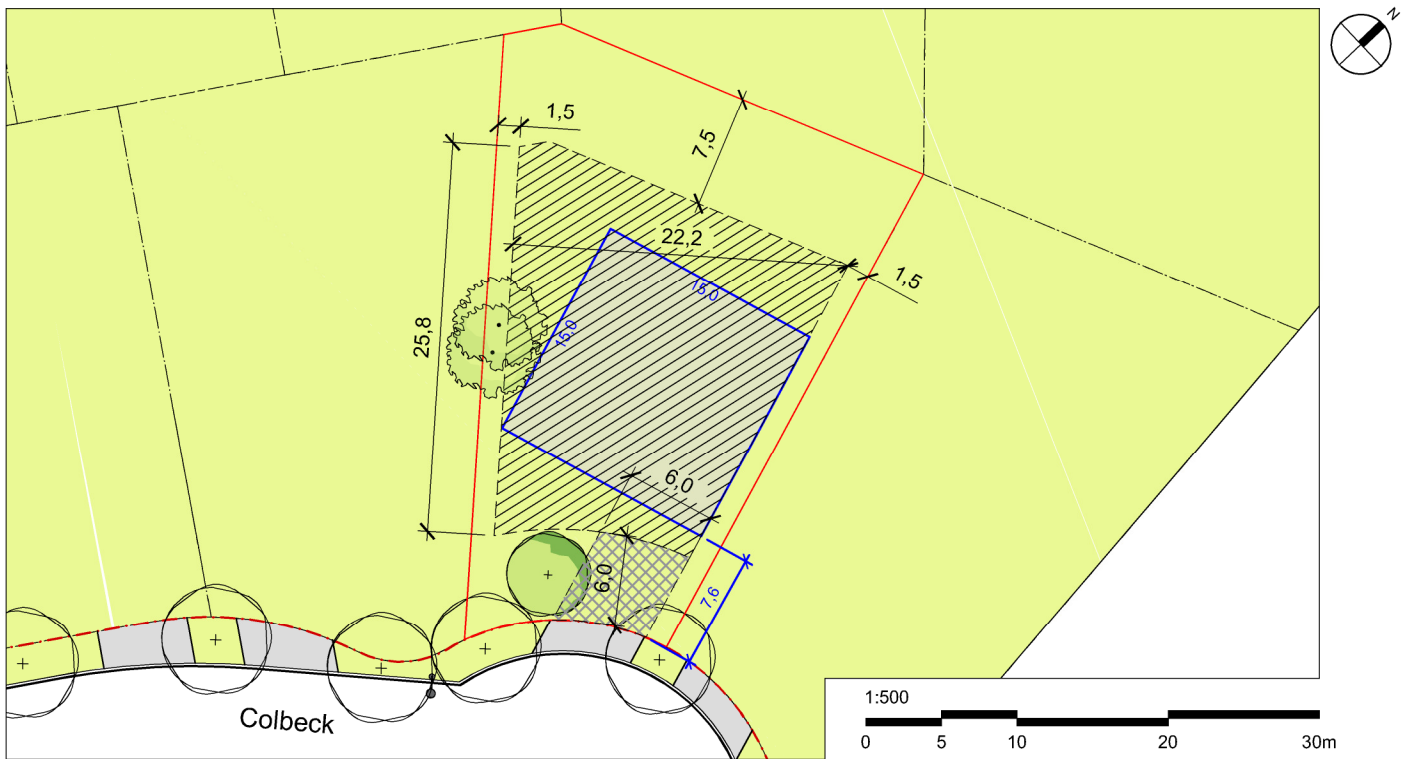
Largeur minimale : 9,0 m  
 Profondeur minimale : 8,0 m  
 Superficie plancher minimale : 160 m.c.a







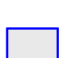


Adresse civique : 1910 rue Colbeck  
 Lot : 6 052 435  
 Superficie du terrain : 794,2 m<sup>2</sup> (8548,7 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 421,1 m<sup>2</sup> (4532,7 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise type d'un bâtiment au sol : 15,0 m x 15,0 m (49,0 pi x 49,0 pi)  
 225.0 m<sup>2</sup> (2421,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

### Marges d'implantation

- Avant minimale : 6,0 m
- Avant maximale : 7,6 m
- Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente
- Latérale minimale : 1,5 m
- Latérale totales minimales : 3,0 m
- Arrière minimale : 7,5 m

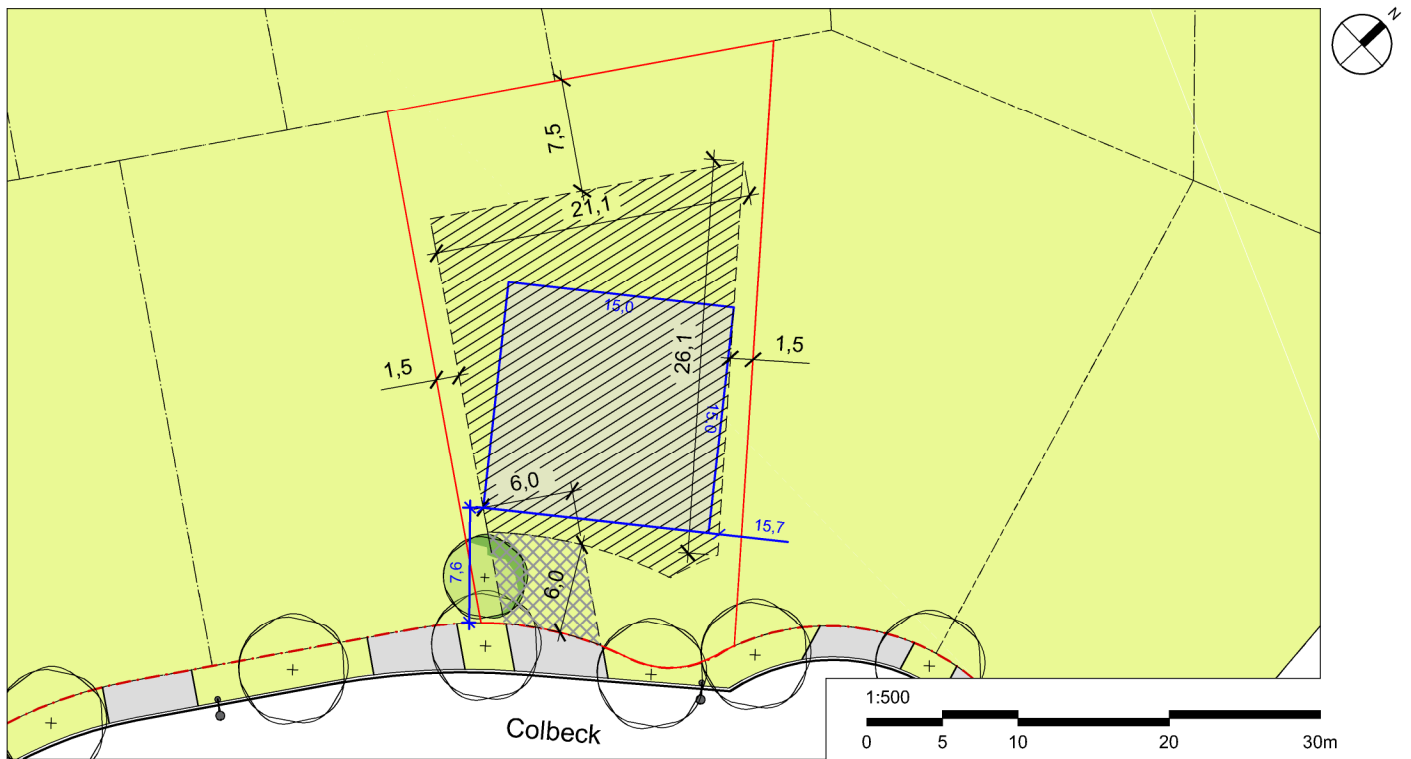
### Dimensions du bâtiment







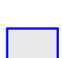
- Largeur minimale : 9,0 m
- Profondeur minimale : 8,0 m
- Superficie plancher minimale : 160 m.ca

Adresse civique : 1920 rue Colbeck  
 Lot : 6 052 434  
 Superficie du terrain : 797,3 m<sup>2</sup> (8582,1 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 428,9 m<sup>2</sup> (4616,6 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise type d'un bâtiment au sol : 15,0 m x 15,0 m (49,0 pi x 49,0 pi)  
 225,0 m<sup>2</sup> (2421,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

### Marges d'implantation

- Avant minimale : 6,0 m
- Avant maximale : 7,6 m
- Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente
- Latérale minimale : 1,5 m
- Latérales totales minimales : 3,0 m
- Arrière minimale : 7,5 m

### Dimensions du bâtiment

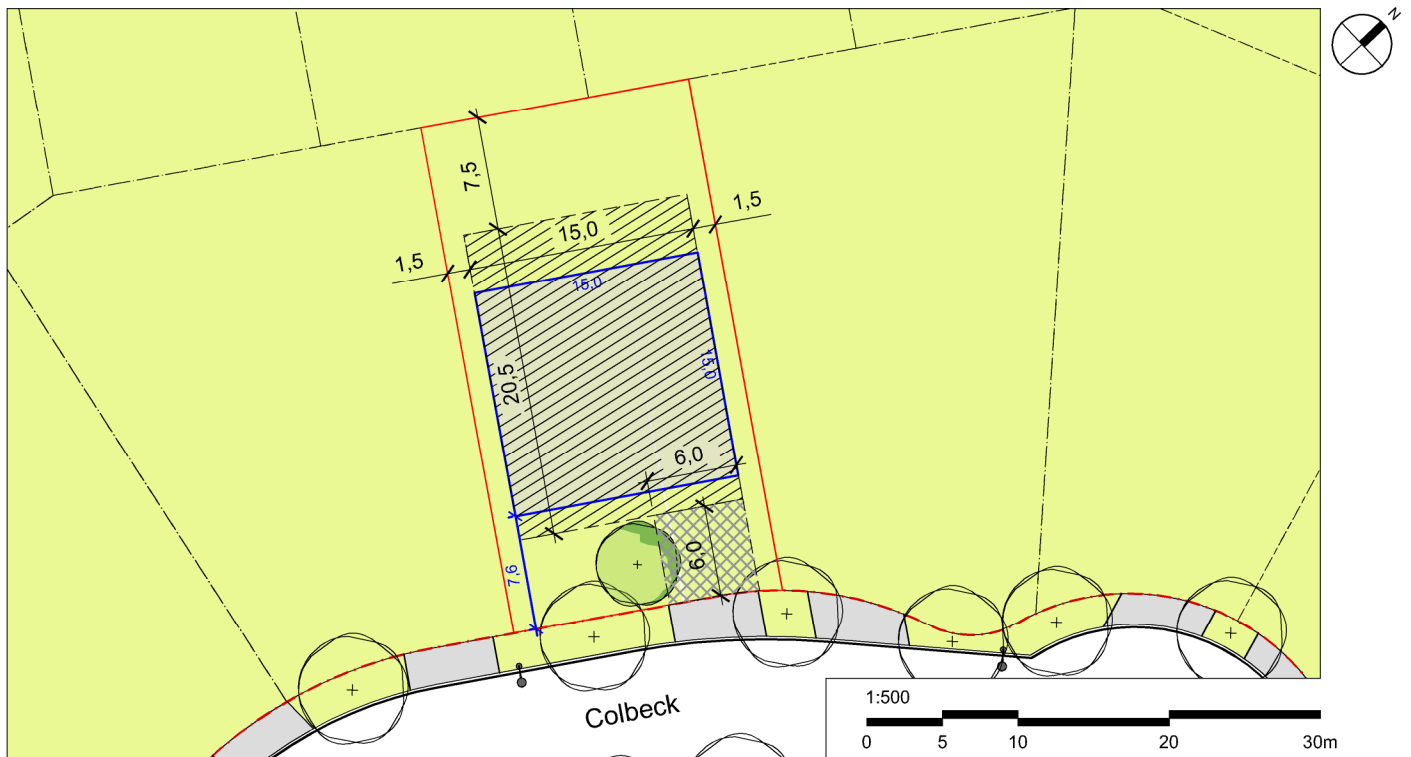
- Largeur minimale : 9,0 m
- Profondeur minimale : 8,0 m
- Superficie plancher minimale : 160 m.c.a

## FICHE DESCRIPTIVE

Adresse civique : 1930 rue Colbeck  
 Lot : 6 052 433  
 Superficie du terrain : 612,5 m<sup>2</sup> (6592,9 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 307,5 m<sup>2</sup> (3309,9 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise type d'un bâtiment au sol : 15,0 m x 15,0 m (49,0 pi x 49,0 pi)  
 225,0 m<sup>2</sup> (2421,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

### Marges d'implantation

- Avant minimale : 6,0 m
- Avant maximale : 7,6 m
- Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente
- Latérale minimale : 1,5 m
- Latérales totales minimales : 3,0 m
- Arrière minimale : 7,5 m

### Dimensions du bâtiment

- Largeur minimale : 9,0 m
- Profondeur minimale : 8,0 m
- Superficie plancher minimale : 160 m.c.a

# ÉCOQUARTIER BROSSARD-SUR-LE-PARC

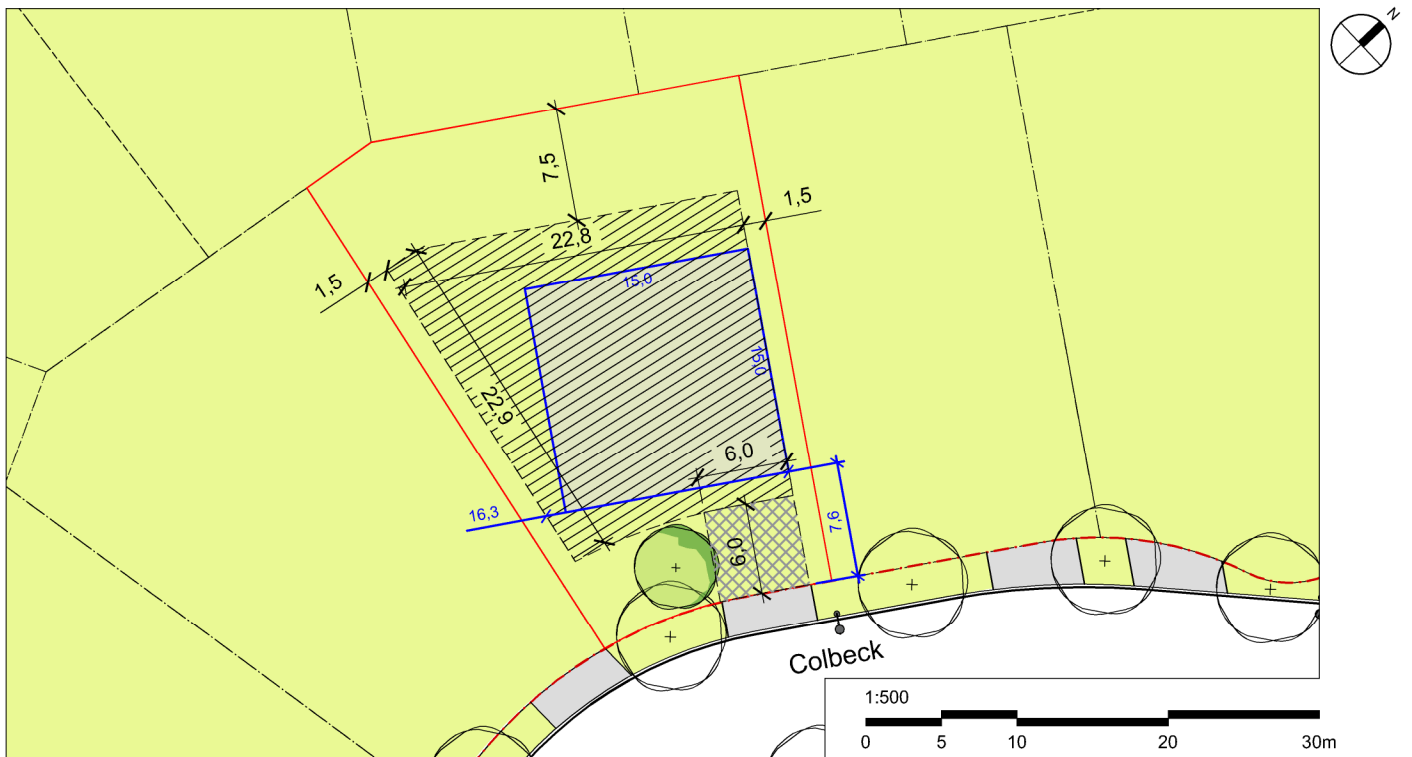
## FICHE DESCRIPTIVE


31

Adresse civique : 1940 rue Colbeck  
 Lot : 6 052 432  
 Superficie du terrain : 793,5 m<sup>2</sup> (8541,2 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 413,3 m<sup>2</sup> (4448,7 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise type d'un bâtiment au sol : 15,0 m x 15,0 m (49,0 pi x 49,0 pi)  
 225,0 m<sup>2</sup> (2421,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

### Marges d'implantation

Avant minimale : 6,0 m  
 Avant maximale : 7,6 m  
 Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente  
 Latérale minimale : 1,5 m  
 Latérales totales minimales : 3,0 m  
 Arrière minimale : 7,5 m

### Dimensions du bâtiment

Largeur minimale : 9,0 m  
 Profondeur minimale : 8,0 m  
 Superficie plancher minimale : 160 m.c.a



# ÉCOQUARTIER BROSSARD-SUR-LE-PARC

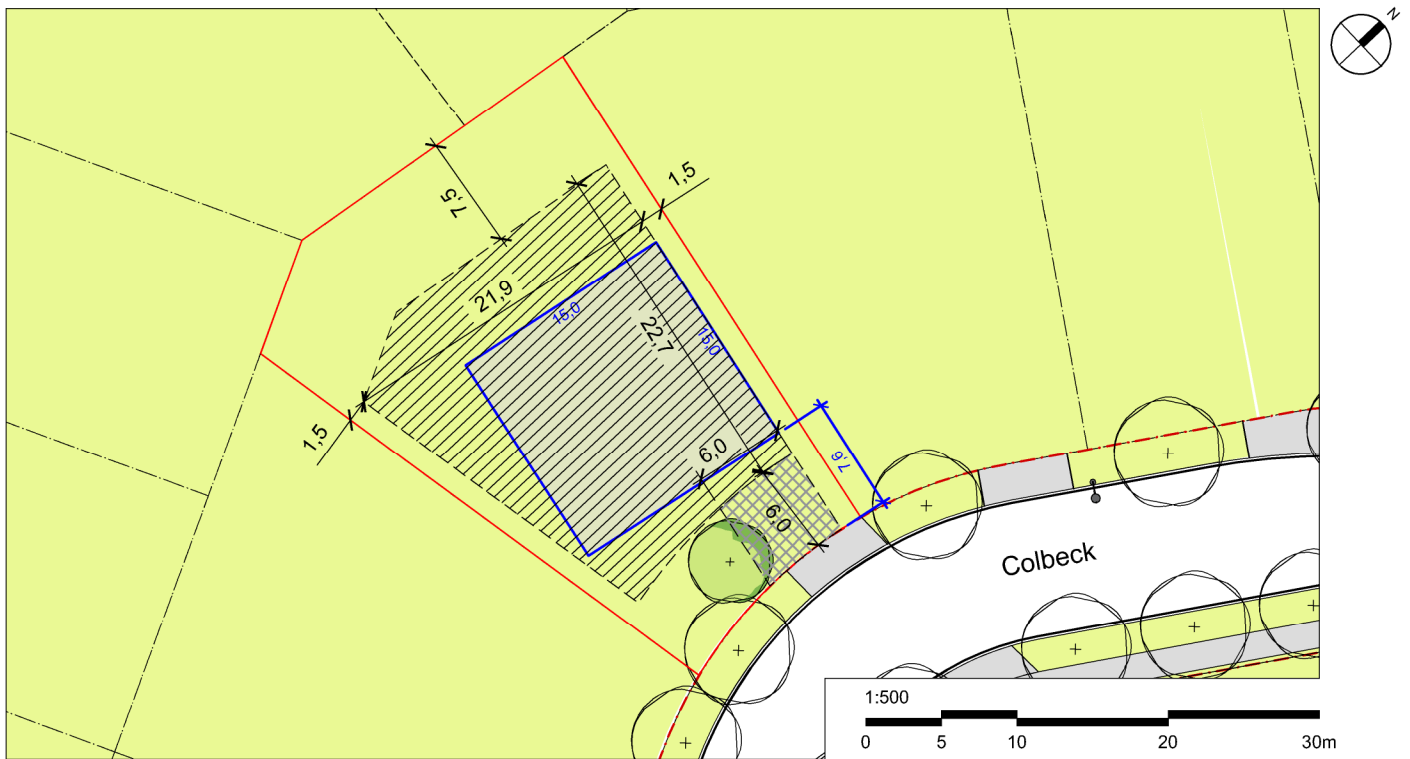
## FICHE DESCRIPTIVE

32

Adresse civique : 1950 rue Colbeck  
 Lot : 6 052 431  
 Superficie du terrain : 802,7 m<sup>2</sup> (8640,2 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 430,2 m<sup>2</sup> (4630,6 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise type d'un bâtiment au sol : 15,0 m x 15,0 m (49,0 pi x 49,0 pi)  
 225,0 m<sup>2</sup> (2421,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

### Marges d'implantation

Avant minimale : 6,0 m  
 Avant maximale : 7,6 m  
 Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente  
 Latérale minimale : 1,5 m  
 Latérales totales minimales : 3,0 m  
 Arrière minimale : 7,5 m

### Dimensions du bâtiment

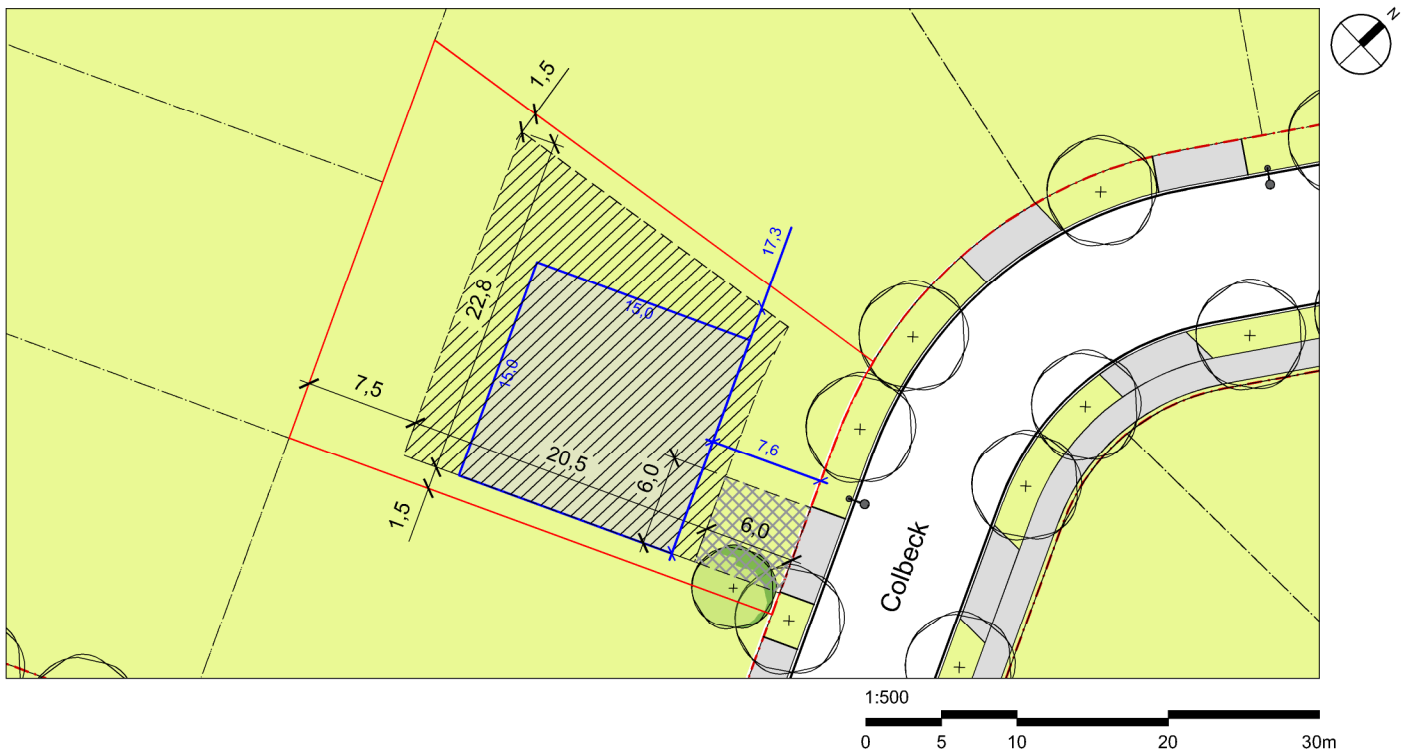
Largeur minimale : 9,0 m  
 Profondeur minimale : 8,0 m  
 Superficie plancher minimale : 160 m.c.a

## FICHE DESCRIPTIVE

Adresse civique :	1960 rue Colbeck
Lot :	6 052 430
Superficie du terrain :	785,9 m <sup>2</sup> (8459,4 pi <sup>2</sup> )
Emprise au sol maximale du bâtiment :	407,0 m <sup>2</sup> (4380,9 pi <sup>2</sup> )
Emprise type d'un bâtiment au sol :	15,0 m x 15,0 m (49,0 pi x 49,0 pi) 225,0 m <sup>2</sup> (2421,9 pi <sup>2</sup> )



Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

### Marges d'implantation

Avant minimale :	6,0 m
Avant maximale :	7,6 m
Latérale adjacente : à une rue adjacente :	3,0 m
Latérale minimale :	1,5 m
Latérales totales minimales :	3,0 m
Arrière minimale :	7,5 m

### Dimensions du bâtiment

Largeur minimale :	9,0 m
Profondeur minimale :	8,0 m
Superficie plancher minimale :	160 m.c.a

Adresse civique : 1970 rue Colbeck  
 Lot : 6 052 429  
 Superficie du terrain : 689,3 m<sup>2</sup> (7419,6 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 328,0 m<sup>2</sup> (3530,6 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise type d'un bâtiment au sol : 15,0 m x 15,0 m (49,0 pi x 49,0 pi)  
 225,0 m<sup>2</sup> (2421,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

Marges d'implantation

Avant minimale : 6,0 m  
 Avant maximale : 7,6 m  
 Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente  
 Latérale minimale : 1,5 m  
 Latérales totales minimales : 3,0 m  
 Arrière minimale : 7,5 m

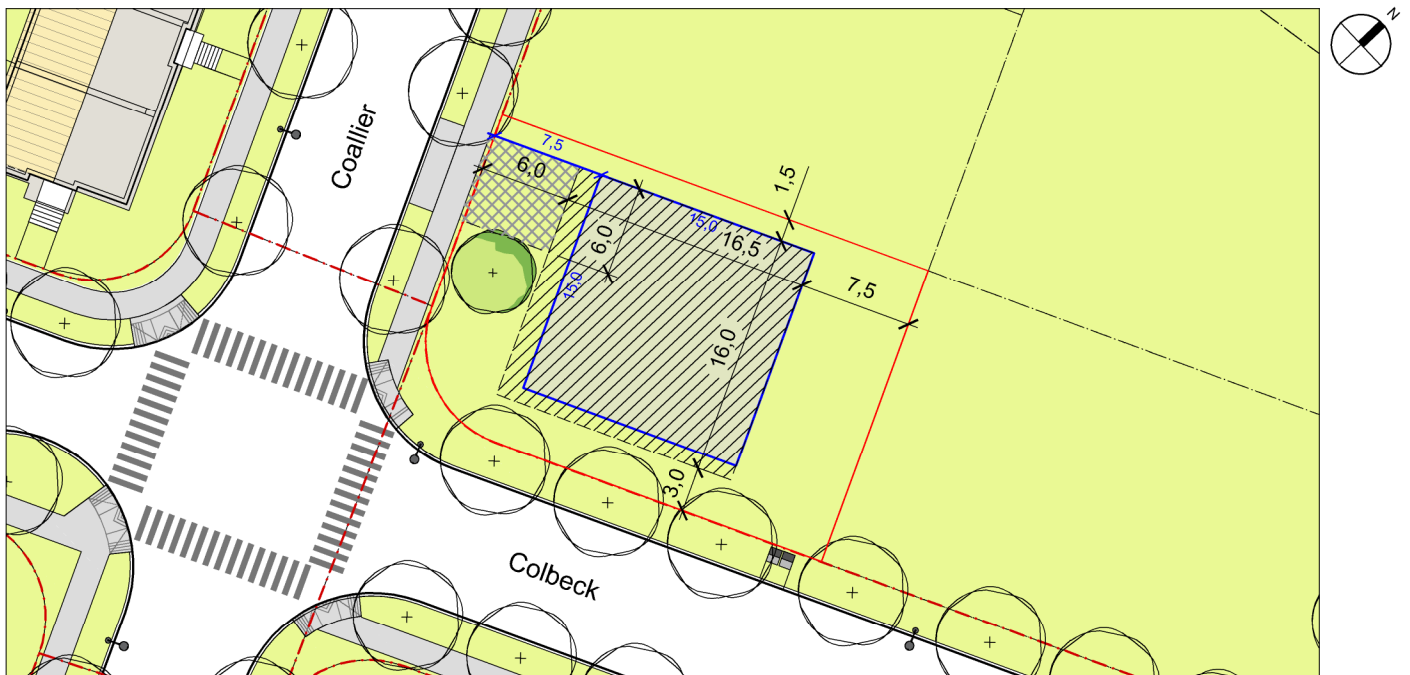
Dimensions du bâtiment

Largeur minimale : 9,0 m  
 Profondeur minimale : 8,0 m  
 Superficie plancher minimale : 160 m.c.a

Adresse civique : 3800 rue Coallier  
 Lot : 6 052 428  
 Superficie du terrain : 604,5 m<sup>2</sup> (6506,8 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 264,0 m<sup>2</sup> (2841,7 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise type d'un bâtiment au sol : 15,0 m x 15,0 m (49,0 pi x 49,0 pi)  
 225,0 m<sup>2</sup> (2421,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



1:500



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

Marges d'implantation

- Avant minimale : 6,0 m
- Avant maximale : 7,6 m
- Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente
- Latérale minimale : 1,5 m
- Latérales totales minimales : 3,0 m
- Arrière minimale : 7,5 m

Dimensions du bâtiment

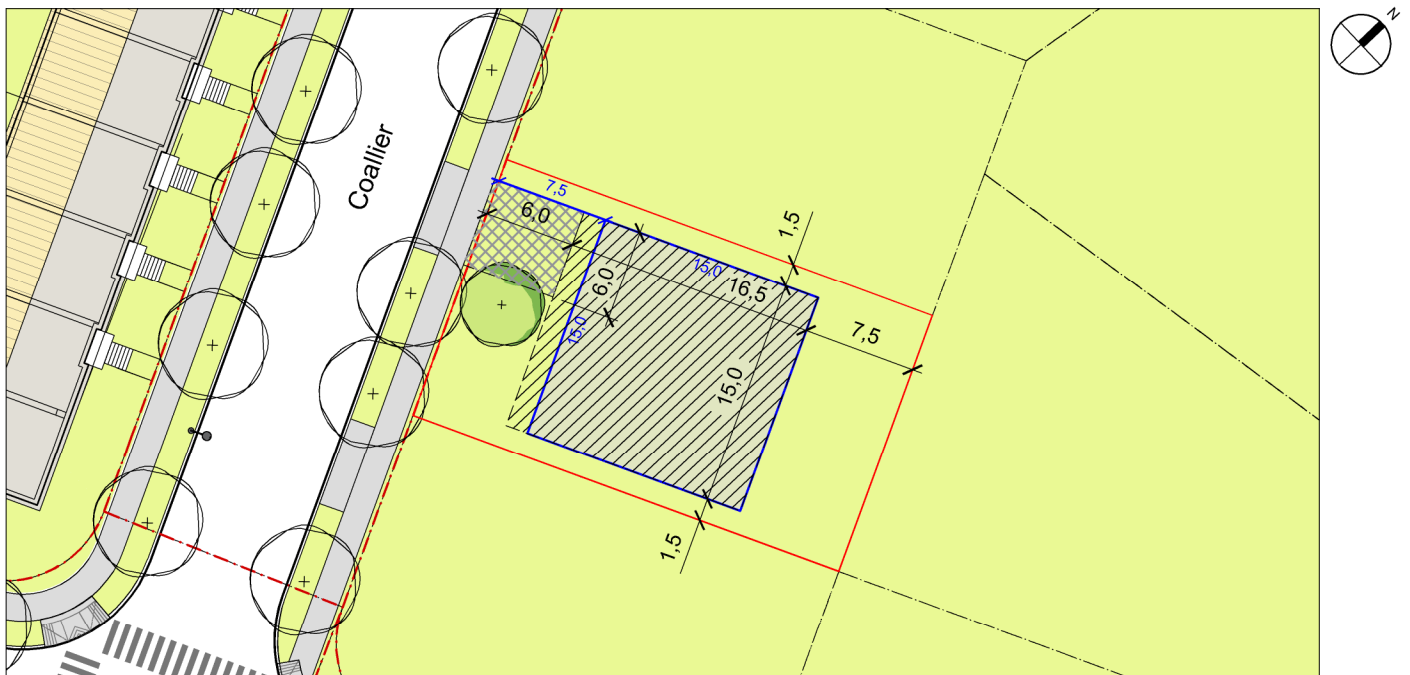
- Largeur minimale : 9,0 m
- Profondeur minimale : 8,0 m
- Superficie plancher minimale : 160 m.c.a



Adresse civique :	3770 rue Coallier
Lot :	6 052 427
Superficie du terrain :	540,0 m <sup>2</sup> (5812,5 pi <sup>2</sup> )
Emprise au sol maximale du bâtiment :	247,5 m <sup>2</sup> (2664,1 pi <sup>2</sup> )
Emprise type d'un bâtiment au sol :	15,0 m x 15,0 m (49,0 pi x 49,0 pi) 225,0 m <sup>2</sup> (2421,9 pi <sup>2</sup> )



Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

Marges d'implantation

Avant minimale :	6,0 m
Avant maximale :	7,6 m
Latérale adjacente : à une rue adjacente :	3,0 m
Latérale minimale :	1,5 m
Latérales minimales :	3,0 m
Arrière minimale :	7,5 m

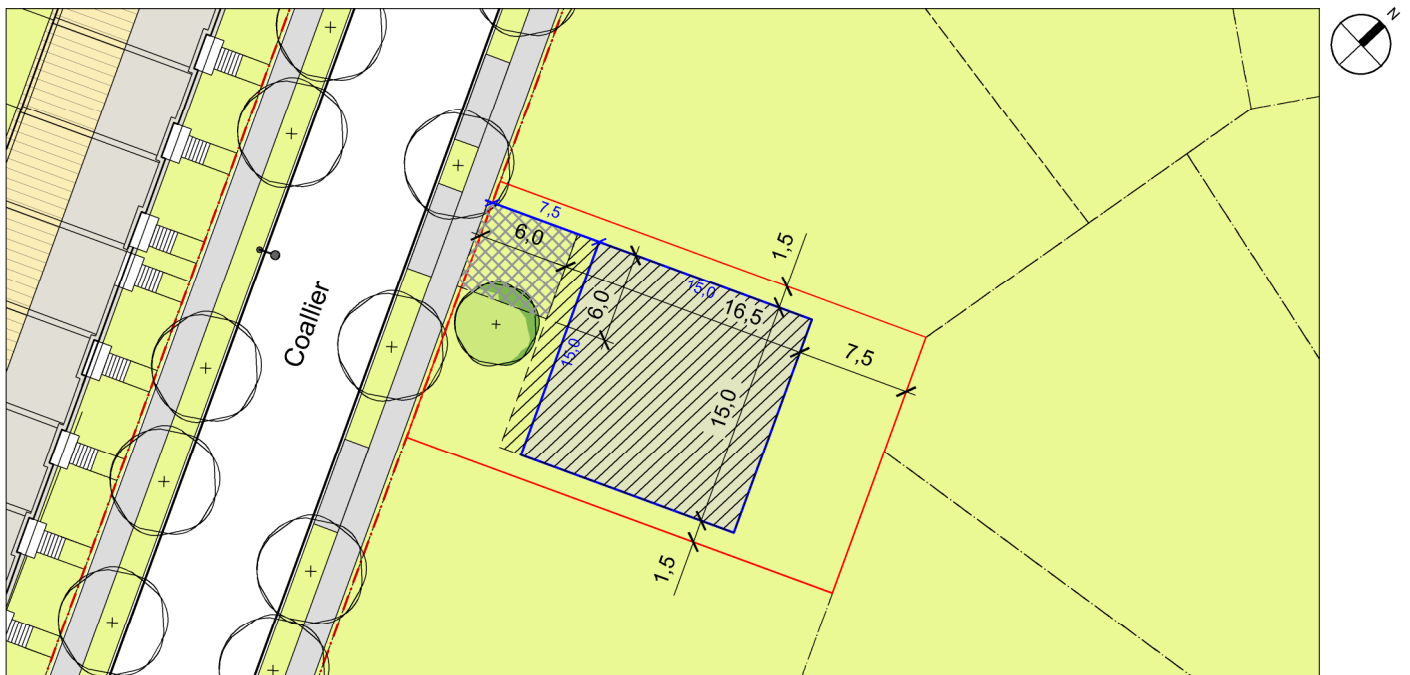
Dimensions du bâtiment

Largeur minimale :	9,0 m
Profondeur minimale :	8,0 m
Superficie plancher minimale :	160 m.c.a

Adresse civique : 3730 rue Coallier  
 Lot : 6 052 426  
 Superficie du terrain : 540,0 m<sup>2</sup> (5812,5 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 247,5 m<sup>2</sup> (2664,1 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise type d'un bâtiment au sol : 15,0 m x 15,0 m (49,0 pi x 49,0 pi)  
 225.0 m<sup>2</sup> (2421,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



1:500



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

### Marges d'implantation

Avant minimale : 6,0 m  
 Avant maximale : 7,6 m  
 Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente  
 Latérale minimale : 1,5 m  
 Latérale totales minimales : 3,0 m  
 Arrière minimale : 7,5 m

### Dimensions du bâtiment

Largeur minimale : 9,0 m  
 Profondeur minimale : 8,0 m  
 Superficie plancher minimale : 160 m.ca



# ÉCOQUARTIER BROSSARD-SUR-LE-PARC

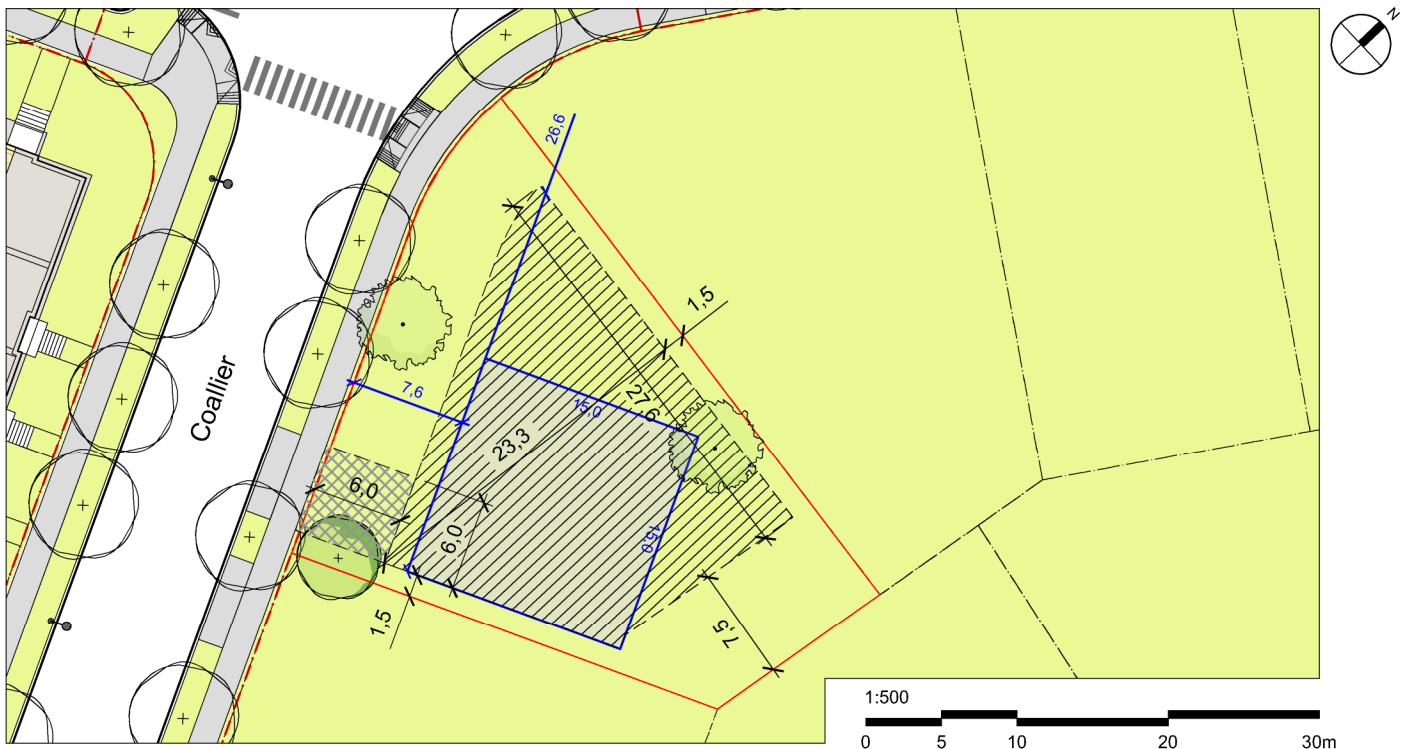
## FICHE DESCRIPTIVE



38

Adresse civique : 3700 rue Coallier  
 Lot : 6 052 425  
 Superficie du terrain : 803,2 m<sup>2</sup> (8645,6 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 430,6 m<sup>2</sup> (4634,9 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise type d'un bâtiment au sol : 15,0 m x 15,0 m (49,0 pi x 49,0 pi)  
 225.0 m<sup>2</sup> (2421,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

### Marges d'implantation

Avant minimale : 6,0 m  
 Avant maximale : 7,6 m  
 Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente  
 Latérale minimale : 1,5 m  
 Latérales totales minimales : 3,0 m  
 Arrière minimale : 7,5 m

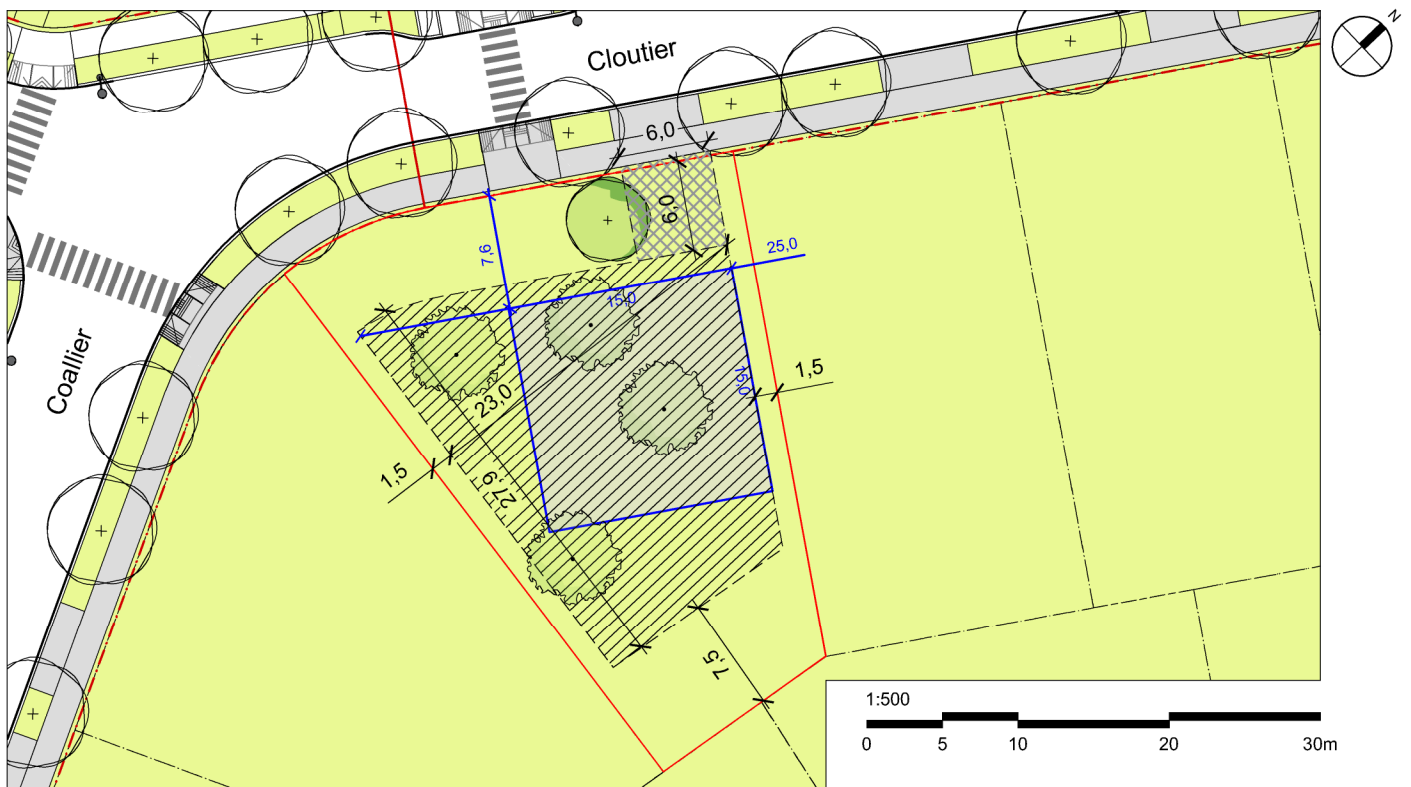
### Dimensions du bâtiment




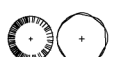


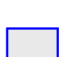
Largeur minimale : 9,0 m  
 Profondeur minimale : 8,0 m  
 Superficie plancher minimale : 160 m.c.a

Adresse civique : 1685 rue Cloutier  
 Lot : 6 052 424  
 Superficie du terrain : 824,8 m<sup>2</sup> (8878,1 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 461,9 m<sup>2</sup> (4971,9 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise type d'un bâtiment au sol : 15,0 m x 15,0 m (49,0 pi x 49,0 pi)  
 225,0 m<sup>2</sup> (2421,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

Marges d'implantation

Avant minimale : 6,0 m  
 Avant maximale : 7,6 m  
 Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente  
 Latérale minimale : 1,5 m  
 Latérale totales minimales : 3,0 m  
 Arrière minimale : 7,5 m

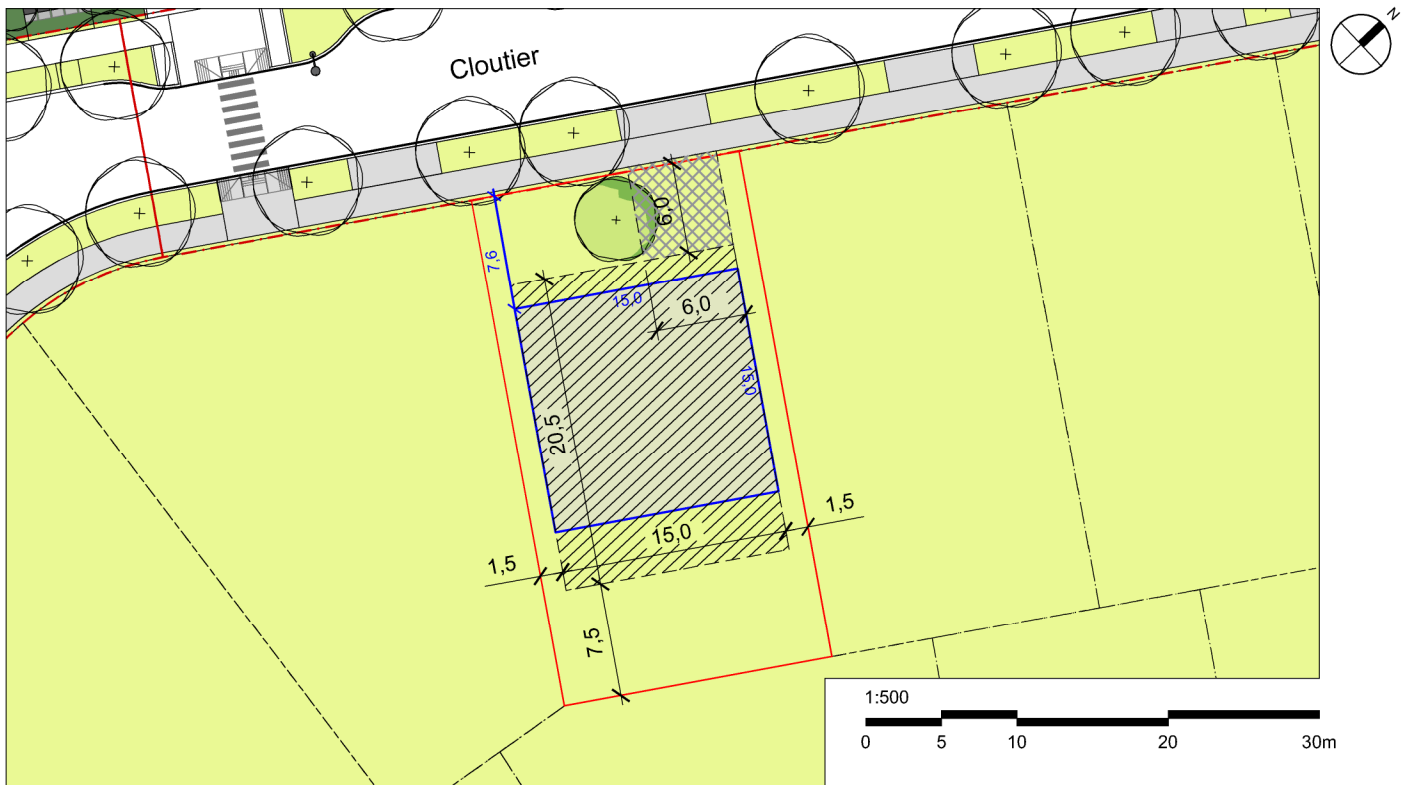
Dimensions du bâtiment







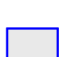
Largeur minimale : 9,0 m  
 Profondeur minimale : 8,0 m  
 Superficie plancher minimale : 160 m.c.a

Adresse civique : 1675 rue Cloutier  
 Lot : 6 052 423  
 Superficie du terrain : 612,0 m<sup>2</sup> (6587,5 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 307,5 m<sup>2</sup> (3309,9 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise type d'un bâtiment au sol : 15,0 m x 15,0 m (49,0 pi x 49,0 pi)  
 225,0 m<sup>2</sup> (2421,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

**Marges d'implantation**

- Avant minimale : 6,0 m
- Avant maximale : 7,6 m
- Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente
- Latérale minimale : 1,5 m
- Latérales totales minimales : 3,0 m
- Arrière minimale : 7,5 m

**Dimensions du bâtiment**

- Largeur minimale : 9,0 m
- Profondeur minimale : 8,0 m
- Superficie plancher minimale : 160 m.c.a

# ÉCOQUARTIER BROSSARD-SUR-LE-PARC

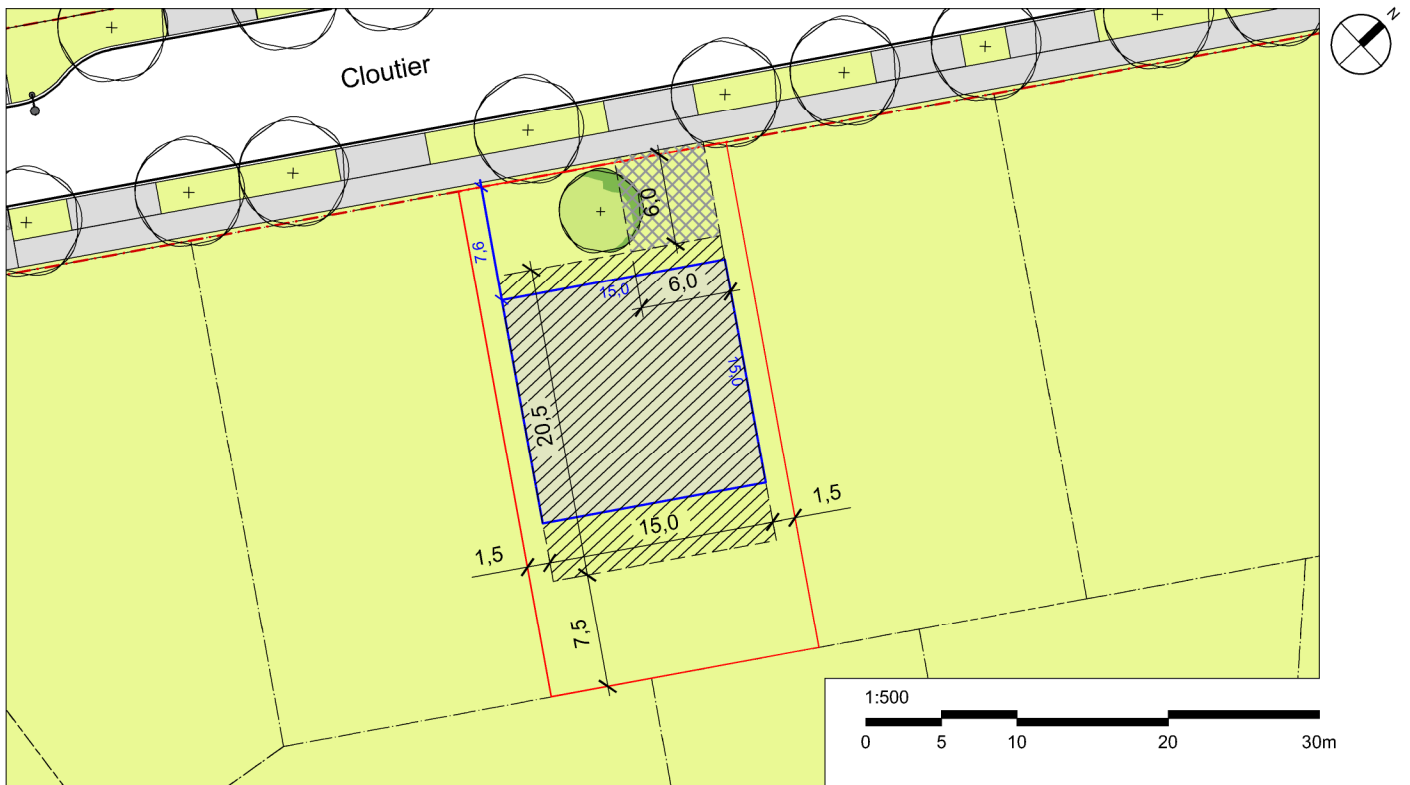
## FICHE DESCRIPTIVE







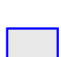
41

Adresse civique : 1665 rue Cloutier  
 Lot : 6 052 422  
 Superficie du terrain : 612,0 m<sup>2</sup> (6587,5 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 307,5 m<sup>2</sup> (3309,9 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise type d'un bâtiment au sol : 15,0 m x 15,0 m (49,0 pi x 49,0 pi)  
 225,0 m<sup>2</sup> (2421,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

### Marges d'implantation

Avant minimale : 6,0 m  
 Avant maximale : 7,6 m  
 Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente  
 Latérale minimale : 1,5 m  
 Latérales totales minimales : 3,0 m  
 Arrière minimale : 7,5 m

### Dimensions du bâtiment

Largeur minimale : 9,0 m  
 Profondeur minimale : 8,0 m  
 Superficie plancher minimale : 160 m.ca



# ÉCOQUARTIER BROSSARD-SUR-LE-PARC

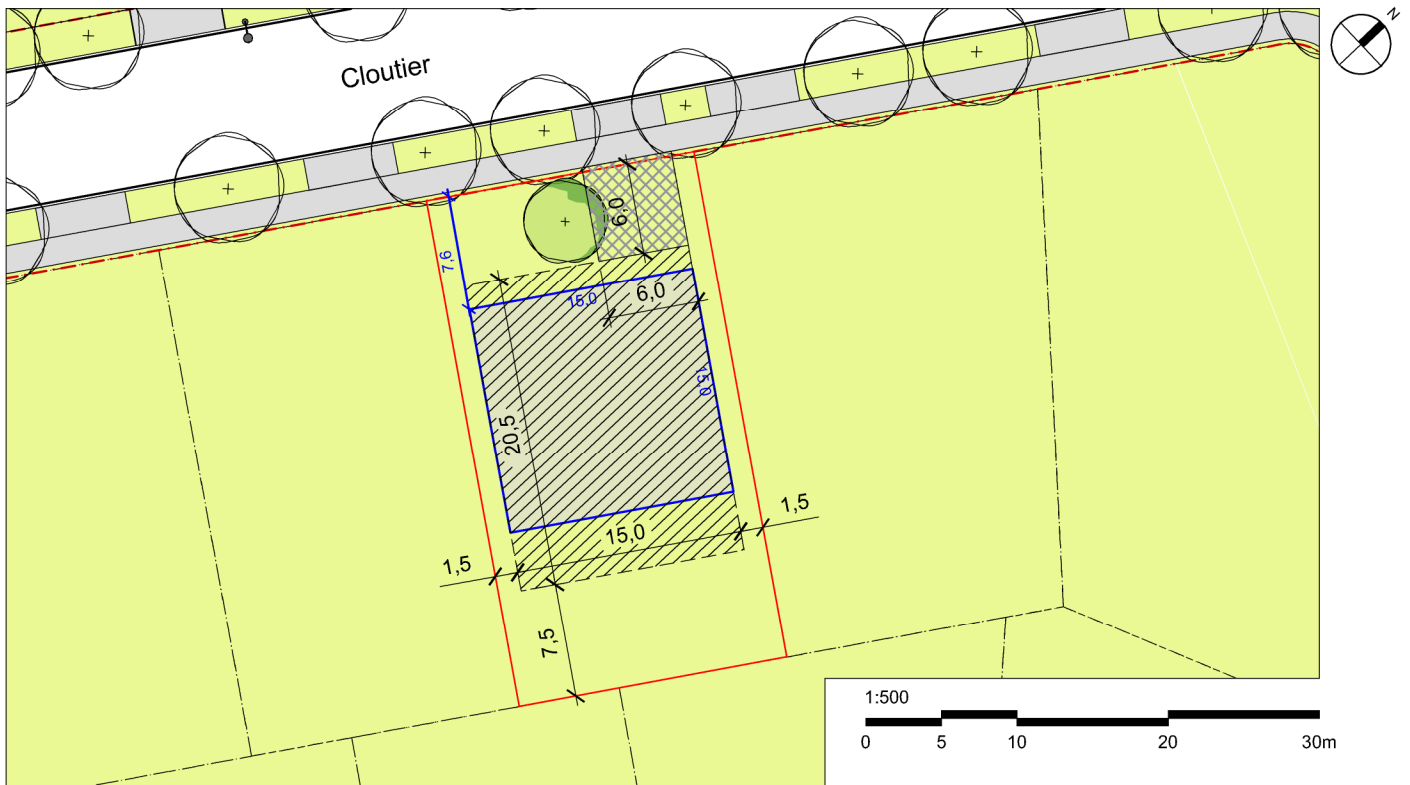
## FICHE DESCRIPTIVE







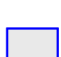
42

Adresse civique : 1655 rue Cloutier  
 Lot : 6 052 421  
 Superficie du terrain : 612,0 m<sup>2</sup> (6587,5 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 307,5 m<sup>2</sup> (3309,9 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise type d'un bâtiment au sol : 15,0 m x 15,0 m (49,0 pi x 49,0 pi)  
 225,0 m<sup>2</sup> (2421,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

### Marges d'implantation

Avant minimale : 6,0 m  
 Avant maximale : 7,6 m  
 Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente  
 Latérale minimale : 1,5 m  
 Latérales totales minimales : 3,0 m  
 Arrière minimale : 7,5 m

### Dimensions du bâtiment

Largeur minimale : 9,0 m  
 Profondeur minimale : 8,0 m  
 Superficie plancher minimale : 160 m.c.a



# ÉCOQUARTIER BROSSARD-SUR-LE-PARC

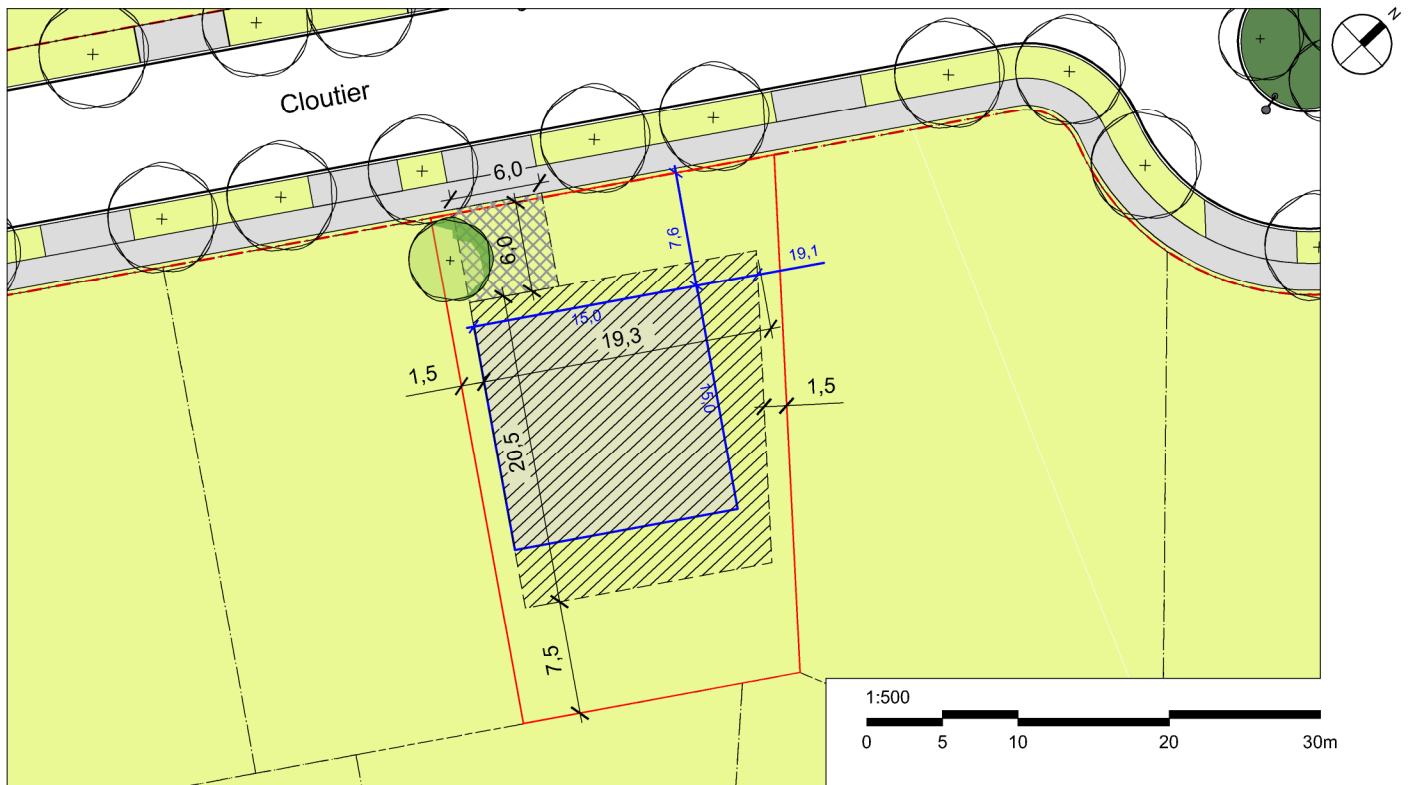
## FICHE DESCRIPTIVE



43

Adresse civique : 1645 rue Cloutier  
 Lot : 6 052 420  
 Superficie du terrain : 708,9 m<sup>2</sup> (7630,5 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 367,7 m<sup>2</sup> (3957,9 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise type d'un bâtiment au sol : 15,0 m x 15,0 m (49,0 pi x 49,0 pi)  
 225,0 m<sup>2</sup> (2421,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

### Marges d'implantation

Avant minimale : 6,0 m  
 Avant maximale : 7,6 m  
 Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente  
 Latérale minimale : 1,5 m  
 Latérales totales minimales : 3,0 m  
 Arrière minimale : 7,5 m

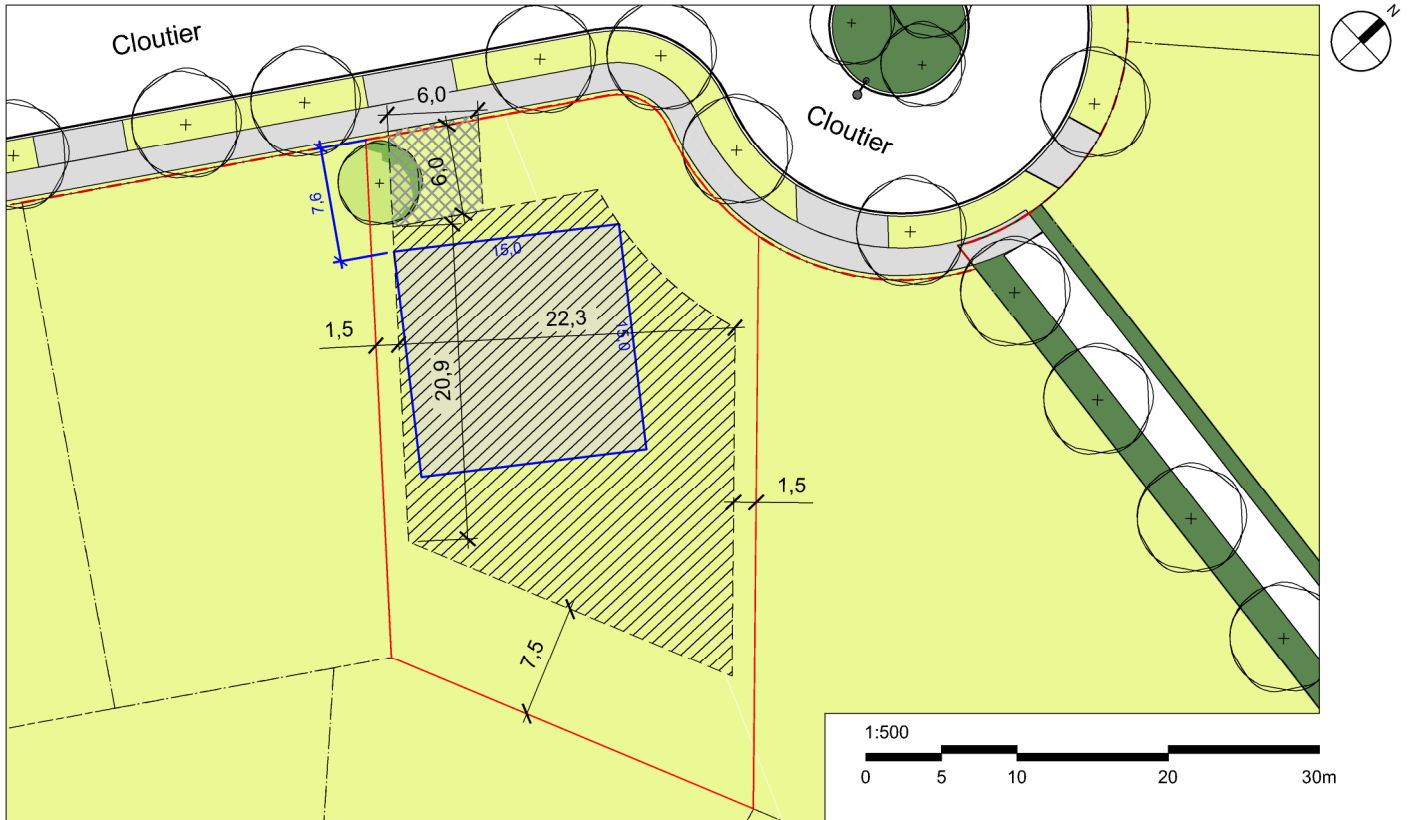
### Dimensions du bâtiment






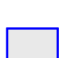
Largeur minimale : 9,0 m  
 Profondeur minimale : 8,0 m  
 Superficie plancher minimale : 160 m.c.a

Adresse civique : 1635 rue Cloutier  
 Lot : 6 052 419  
 Superficie du terrain : 990,2 m<sup>2</sup> (10 658,4 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 545,4 m<sup>2</sup> (5870,6 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise type d'un bâtiment au sol : 15,0 m x 15,0 m (49,0 pi x 49,0 pi)  
 225,0 m<sup>2</sup> (2421,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

**Marges d'implantation**

- Avant minimale : 6,0 m
- Avant maximale : 7,6 m
- Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente
- Latérale minimale : 1,5 m
- Latérale totale minimale : 3,0 m
- Arrière minimale : 7,5 m

**Dimensions du bâtiment**

- Largeur minimale : 9,0 m
- Profondeur minimale : 8,0 m
- Superficie plancher minimale : 160 m.c.a



# ÉCOQUARTIER BROSSARD-SUR-LE-PARC

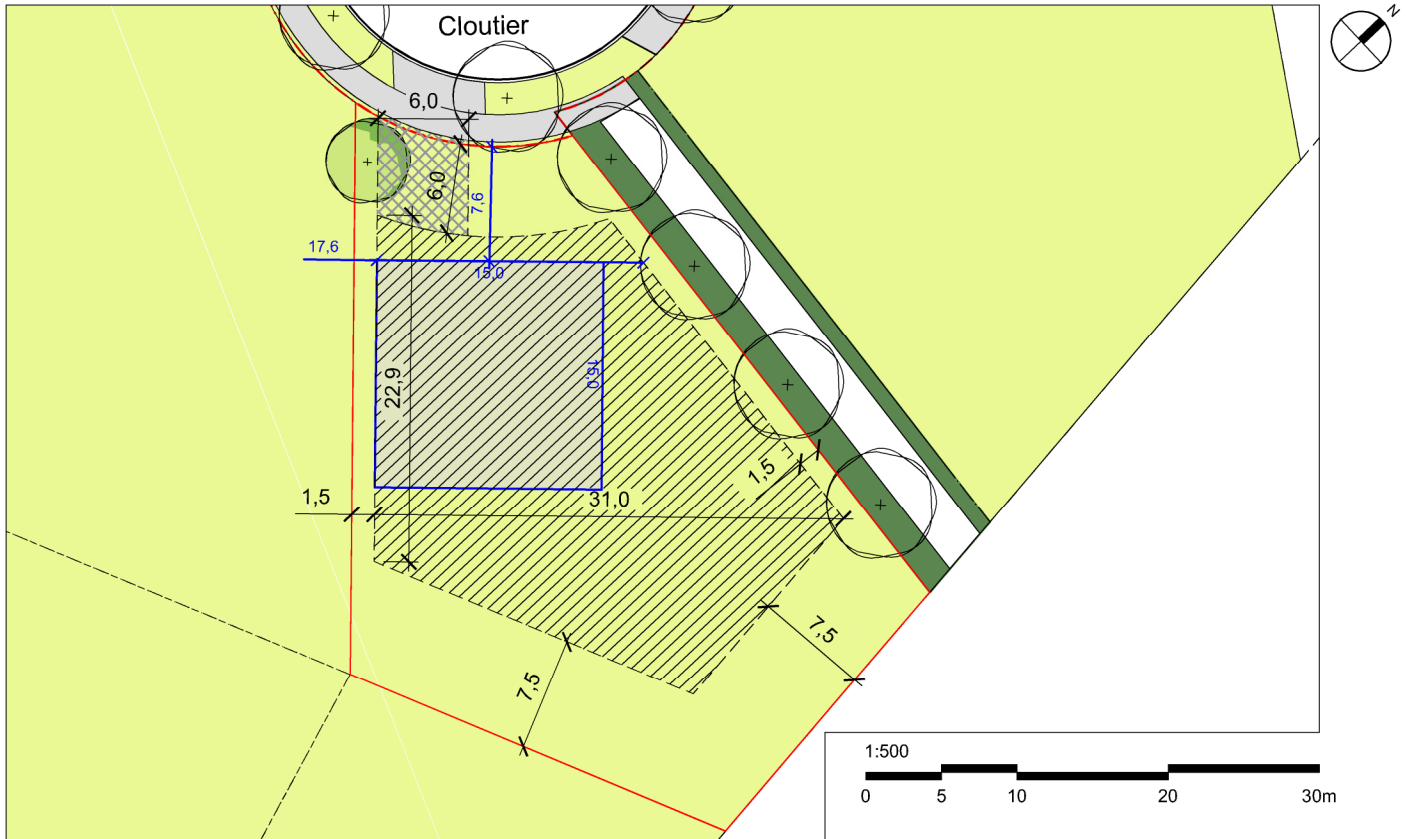
## FICHE DESCRIPTIVE



45

Adresse civique : 1625 rue Cloutier  
 Lot : 6 052 418  
 Superficie du terrain : 1165,1 m<sup>2</sup> (12 541,0 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 658,5 m<sup>2</sup> (7088,0 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

**Marges d'implantation**

- Avant minimale : 6,0 m
- Avant maximale : 7,6 m
- Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente
- Latérale minimale : 1,5 m
- Latérales totales minimales : 3,0 m
- Arrière minimale : 7,5 m

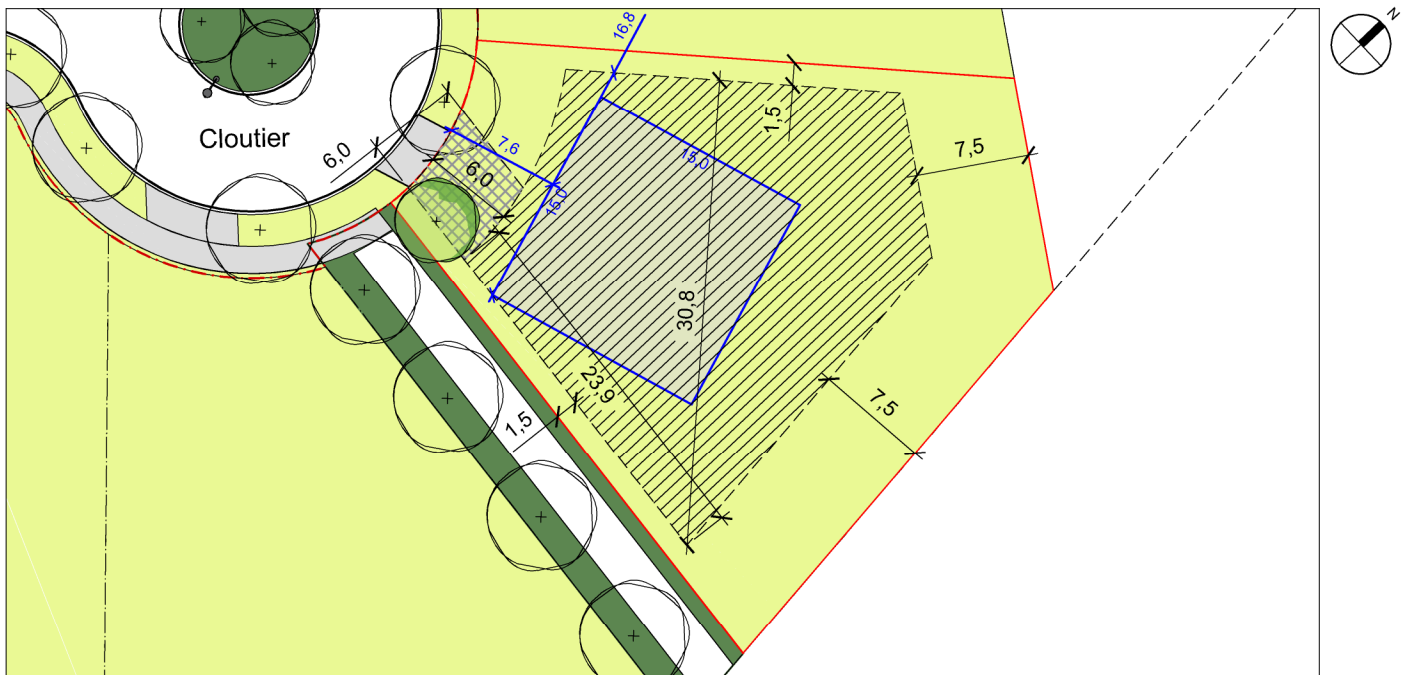
**Dimensions du bâtiment**

- Largeur minimale : 9,0 m
- Profondeur minimale : 8,0 m
- Superficie plancher minimale : 160 m.ca

Adresse civique : 1605 rue Cloutier  
 Lot : 6 052 416  
 Superficie du terrain : 1075,0 m<sup>2</sup> (11 571,2 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 596,3 m<sup>2</sup> (6418,5 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



1:500



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

### Marges d'implantation

- Avant minimale : 6,0 m
- Avant maximale : 7,6 m
- Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente
- Latérale minimale : 1,5 m
- Latérale totales minimales : 3,0 m
- Arrière minimale : 7,5 m

### Dimensions du bâtiment

- Largeur minimale : 9,0 m
- Profondeur minimale : 8,0 m
- Superficie plancher minimale : 160 m.ca



# ÉCOQUARTIER BROSSARD-SUR-LE-PARC

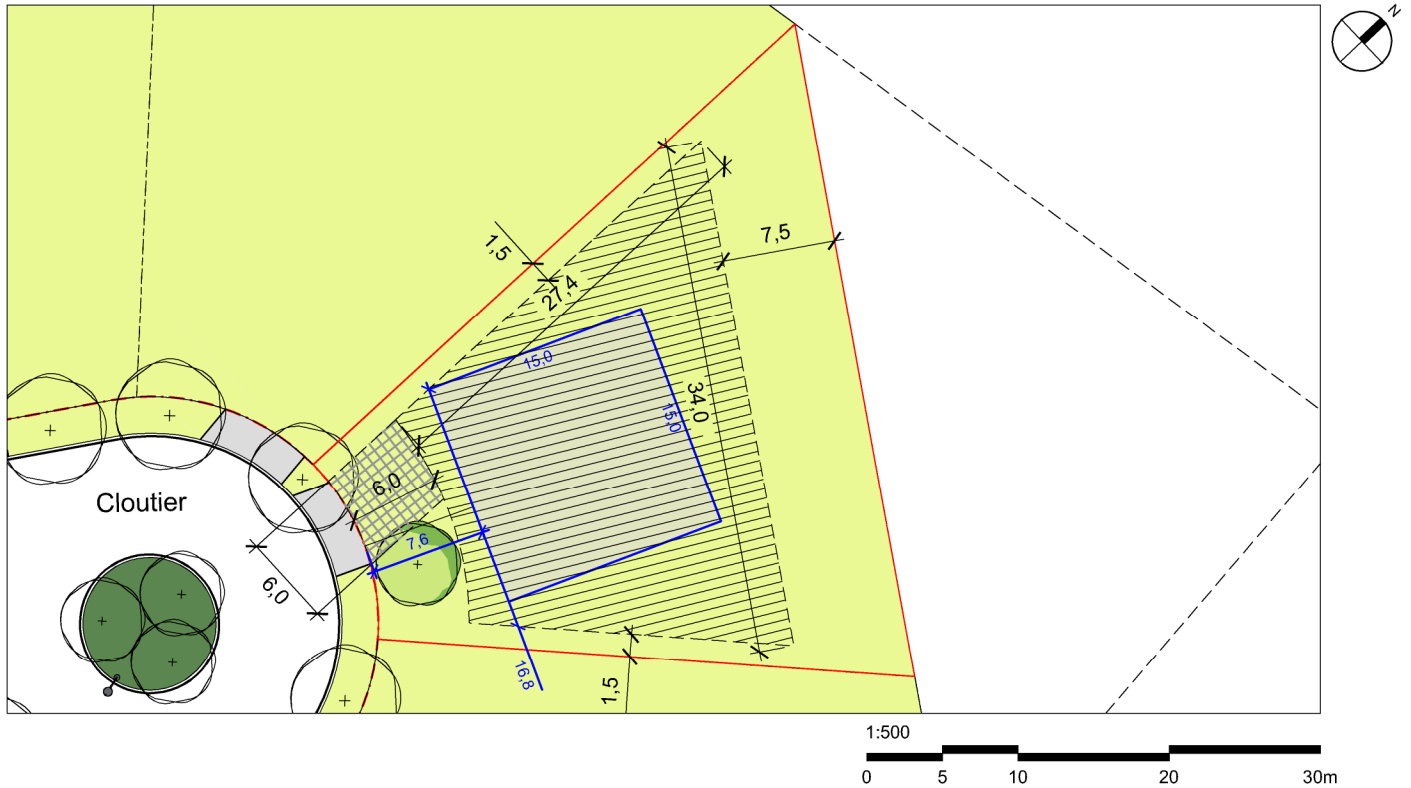
## FICHE DESCRIPTIVE



47

Adresse civique : 1600 rue Cloutier  
 Lot : 6 052 415  
 Superficie du terrain : 992,4 m<sup>2</sup> (10 682,1 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 522,8 m<sup>2</sup> (5627,4 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

### Marges d'implantation

Avant minimale : 6,0 m  
 Avant maximale : 7,6 m  
 Latérale adjacente : 3,0 m  
 à une rue adjacente  
 Latérale minimale : 1,5 m  
 Latérales totales minimales : 3,0 m  
 Arrière minimale : 7,5 m

### Dimensions du bâtiment

Largeur minimale : 9,0 m  
 Profondeur minimale : 8,0 m  
 Superficie plancher minimale : 160 m.c.a



# ÉCOQUARTIER BROSSARD-SUR-LE-PARC

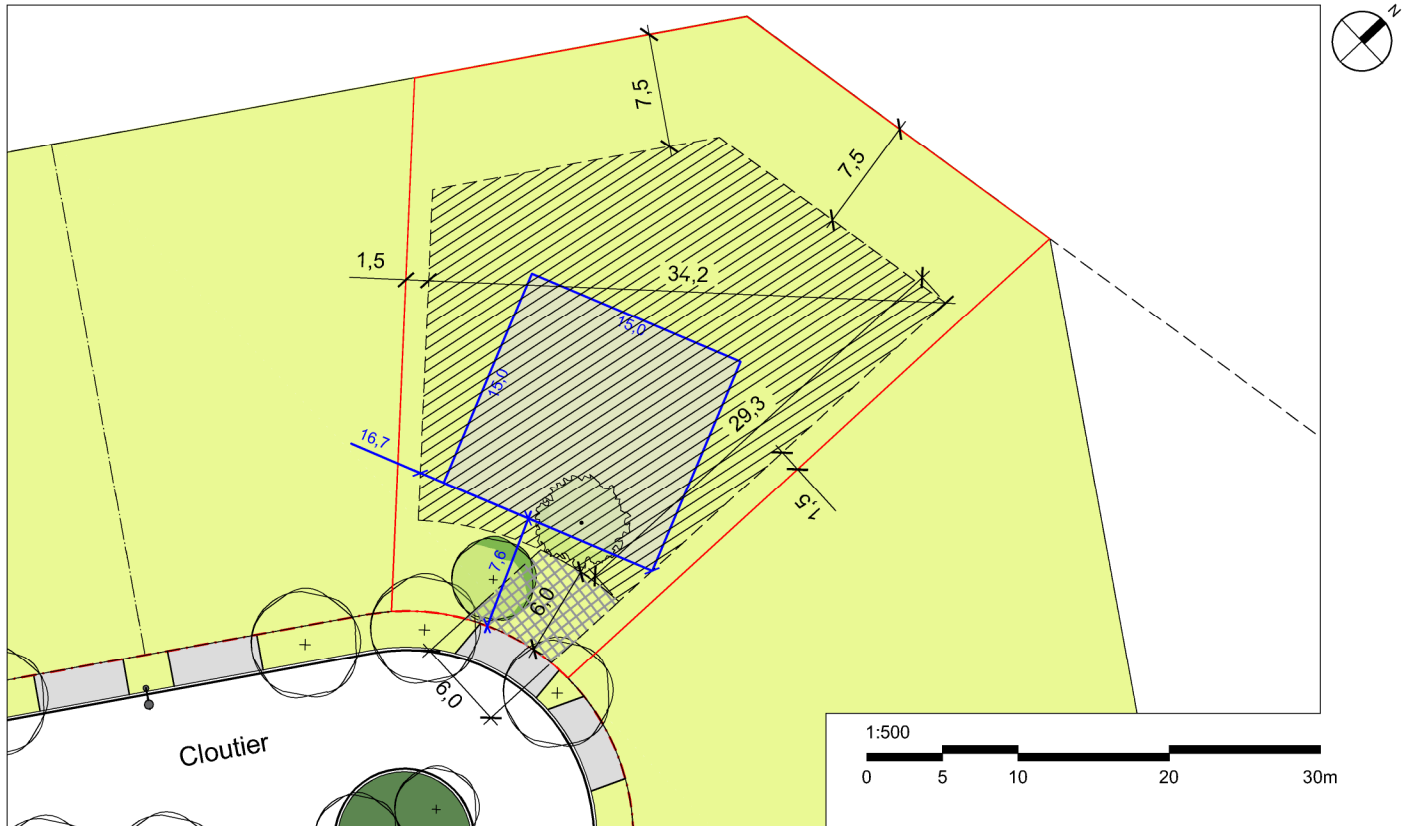
## FICHE DESCRIPTIVE

48

Adresse civique : 1610 rue Cloutier  
 Lot : 6 052 414  
 Superficie du terrain : 1180,5 m<sup>2</sup> (12 706,8 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 681,9 m<sup>2</sup> (7339,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

**Marges d'implantation**

- Avant minimale : 6,0 m
- Avant maximale : 7,6 m
- Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente
- Latérale minimale : 1,5 m
- Latérales totales minimales : 3,0 m
- Arrière minimale : 7,5 m

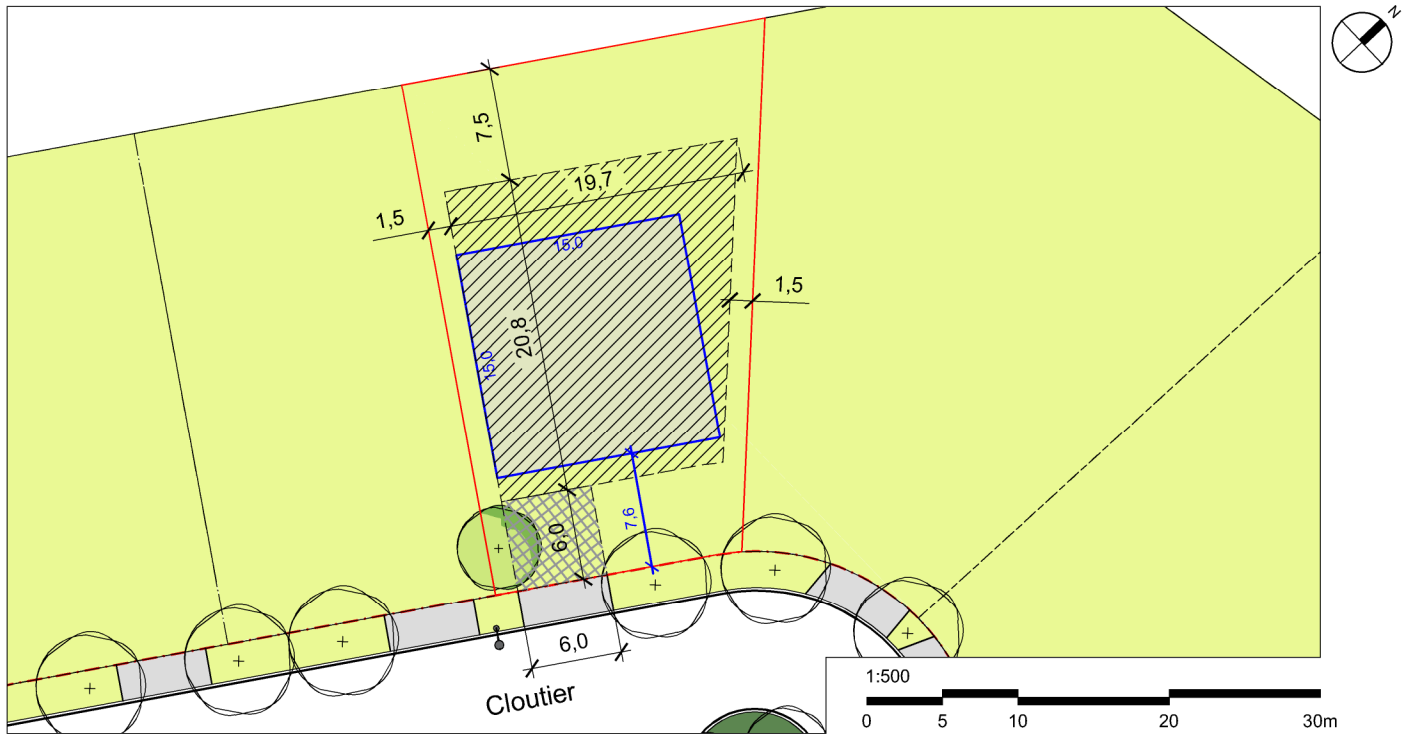
**Dimensions du bâtiment**






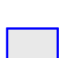
- Largeur minimale : 9,0 m
- Profondeur minimale : 8,0 m
- Superficie plancher minimale : 160 m.c.a

Adresse civique : 1620 rue Cloutier  
 Lot : 6 052 413  
 Superficie du terrain : 704,0 m<sup>2</sup> (7577,8 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 360,4 m<sup>2</sup> (3298,1 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

### Marges d'implantation

- Avant minimale : 6,0 m
- Avant maximale : 7,6 m
- Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente
- Latérale minimale : 1,5 m
- Latérales totales minimales : 3,0 m
- Arrière minimale : 7,5 m

### Dimensions du bâtiment

- Largeur minimale : 9,0 m
- Profondeur minimale : 8,0 m
- Superficie plancher minimale : 160 m.c.a

# ÉCOQUARTIER BROSSARD-SUR-LE-PARC

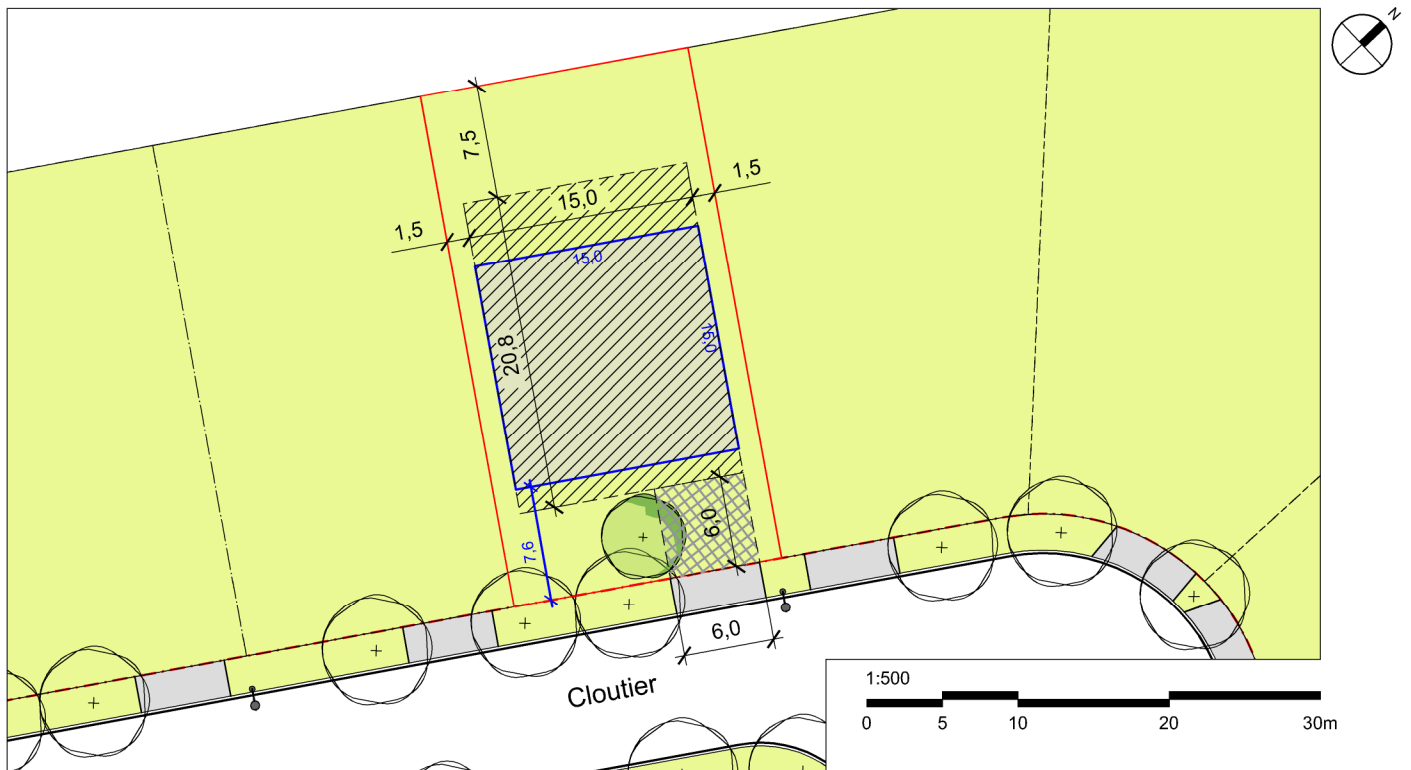
## FICHE DESCRIPTIVE




50

Adresse civique : 1630 rue Cloutier  
 Lot : 6 052 412  
 Superficie du terrain : 618,3 m<sup>2</sup> (6655,3 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 312,7 m<sup>2</sup> (3365,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

### Marges d'implantation

Avant minimale : 6,0 m  
 Avant maximale : 7,6 m  
 Latérale adjacente : 3,0 m  
 à une rue adjacente  
 Latérale minimale : 1,5 m  
 Latérales totales minimales : 3,0 m  
 Arrière minimale : 7,5 m

### Dimensions du bâtiment

Largeur minimale : 9,0 m  
 Profondeur minimale : 8,0 m  
 Superficie plancher minimale : 160 m.c.a

Adresse civique : 1640 rue Cloutier  
 Lot : 6 052 411  
 Superficie du terrain : 618,3 m<sup>2</sup> (6655,3 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 312,7 m<sup>2</sup> (3365,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

### Marges d'implantation

- Avant minimale : 6,0 m
- Avant maximale : 7,6 m
- Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente
- Latérale minimale : 1,5 m
- Latérales totales minimales : 3,0 m
- Arrière minimale : 7,5 m

### Dimensions du bâtiment

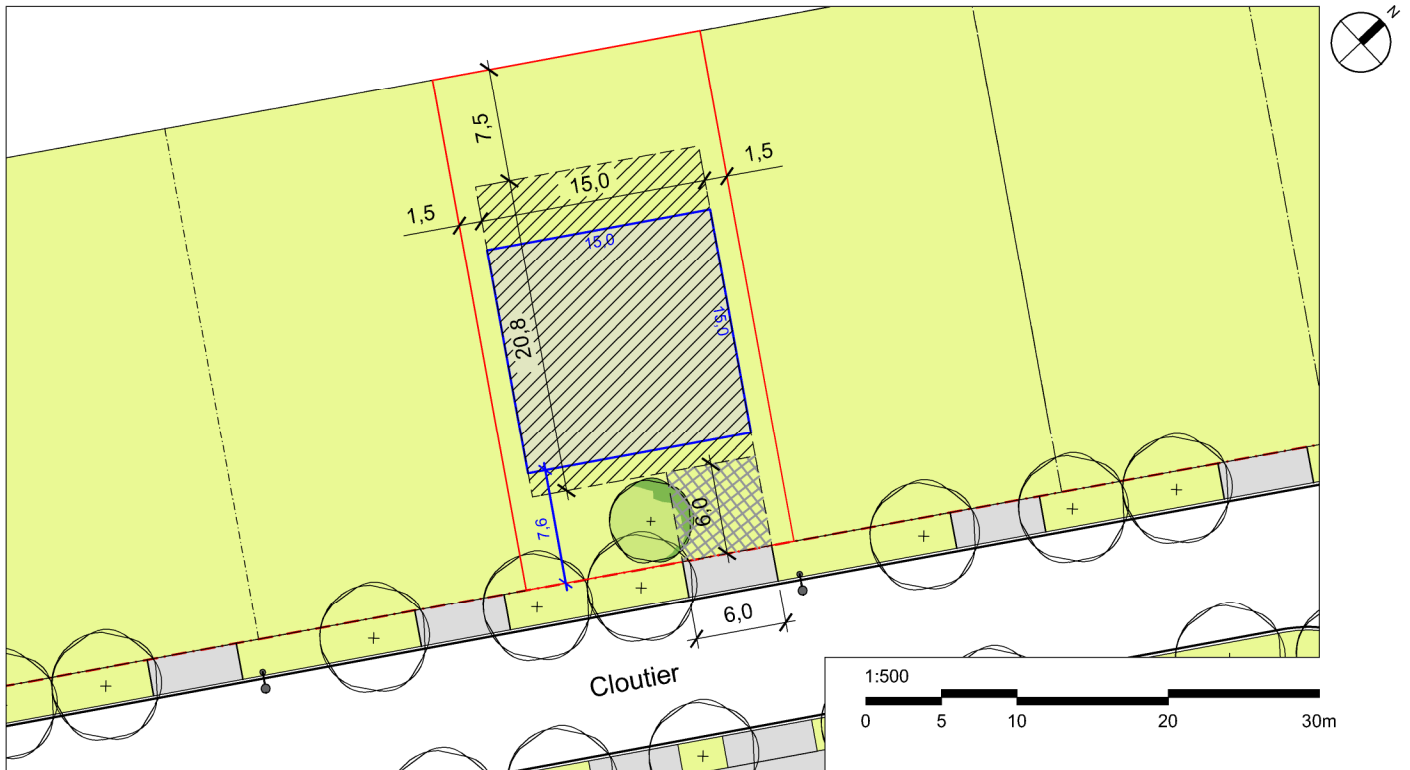
- Largeur minimale : 9,0 m
- Profondeur minimale : 8,0 m
- Superficie plancher minimale : 160 m.c.a


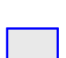
## FICHE DESCRIPTIVE

Adresse civique : 1650 rue Cloutier  
 Lot : 6 052 410  
 Superficie du terrain : 618,3 m<sup>2</sup> (6655,3 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 312,7 m<sup>2</sup> (3365,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

### Marges d'implantation

Avant minimale : 6,0 m  
 Avant maximale : 7,6 m  
 Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente  
 Latérale minimale : 1,5 m  
 Latérales totales minimales : 3,0 m  
 Arrière minimale : 7,5 m

### Dimensions du bâtiment

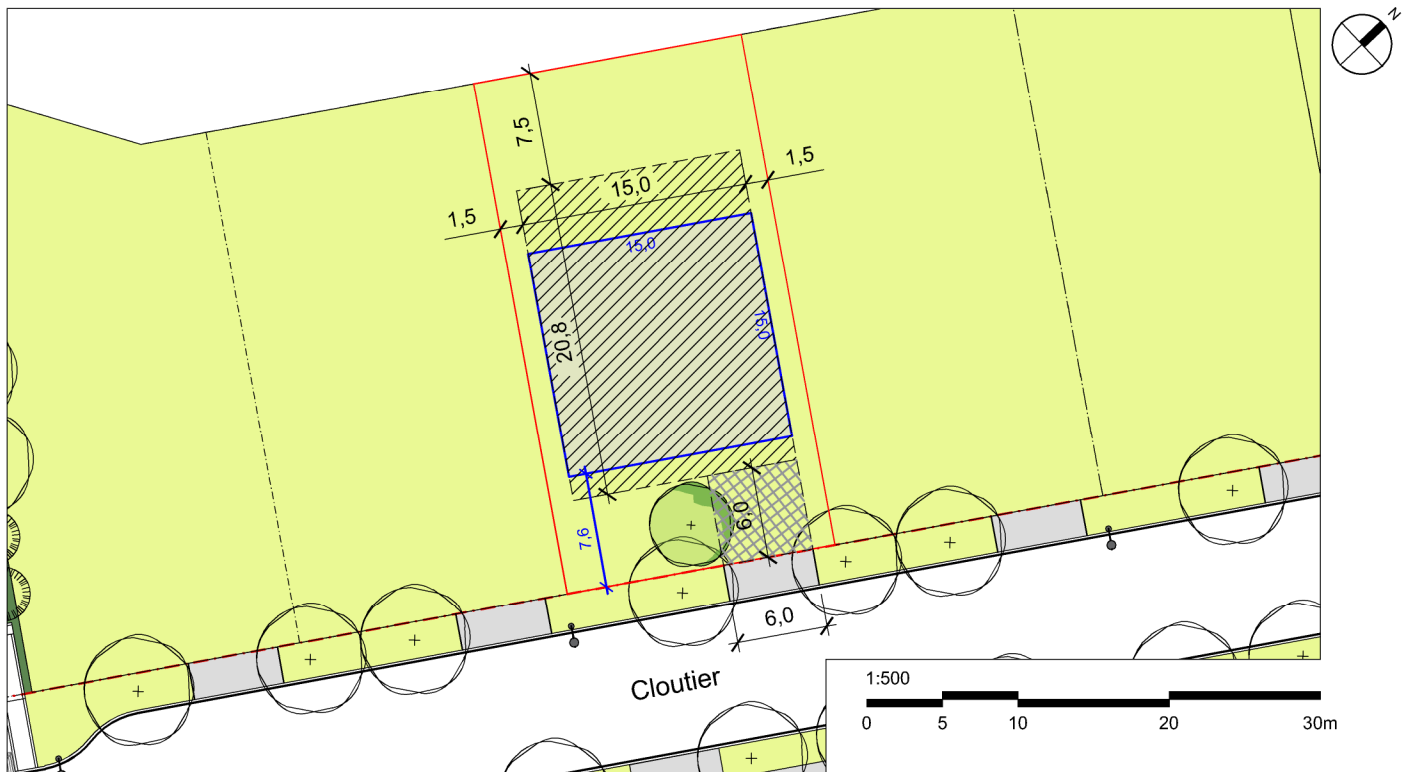
Largeur minimale : 9,0 m  
 Profondeur minimale : 8,0 m  
 Superficie plancher minimale : 160 m.c.a



Adresse civique : 1660 rue Cloutier  
 Lot : 6 052 409  
 Superficie du terrain : 618,3 m<sup>2</sup> (6655,3 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 312,7 m<sup>2</sup> (3365,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

**Marges d'implantation**

- Avant minimale : 6,0 m
- Avant maximale : 7,6 m
- Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente
- Latérale minimale : 1,5 m
- Latérales totales minimales : 3,0 m
- Arrière minimale : 7,5 m

**Dimensions du bâtiment**


- Largeur minimale : 9,0 m
- Profondeur minimale : 8,0 m
- Superficie plancher minimale : 160 m.c.a

Adresse civique : 1670 rue Cloutier  
 Lot : 6 052 408  
 Superficie du terrain : 618,3 m<sup>2</sup> (6655,3 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 312,7 m<sup>2</sup> (3365,9 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

### Marges d'implantation

- Avant minimale : 6,0 m
- Avant maximale : 7,6 m
- Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente
- Latérale minimale : 1,5 m
- Latérales minimales totales : 3,0 m
- Arrière minimale : 7,5 m

### Dimensions du bâtiment

- Largeur minimale : 9,0 m
- Profondeur minimale : 8,0 m
- Superficie plancher minimale : 160 m.c.a

Adresse civique : 1680 rue Cloutier  
 Lot : 6 052 407  
 Superficie du terrain : 665,4 m<sup>2</sup> (7162,3 pi<sup>2</sup>)  
 Emprise au sol maximale du bâtiment : 339,8 m<sup>2</sup> (3657,6 pi<sup>2</sup>)



Localisation du lot



-  Arbre existant à conserver
-  Arbre existant dont l'abattage est à justifier
-  Arbre à planter obligatoirement
-  Arbre projeté dans l'emprise de rue publique
-  Emprise au sol maximale du bâtiment
-  Allée de stationnement (6,0 m max)
-  Emprise type d'un bâtiment au sol (15,0 m x 15,0 m)

**Marges d'implantation**

- Avant minimale : 6,0 m
- Avant maximale : 7,6 m
- Latérale adjacente : 3,0 m à une rue adjacente
- Latérale minimale : 1,5 m
- Latérales totales minimales : 3,0 m
- Arrière minimale : 7,5 m

**Dimensions du bâtiment**

- Largeur minimale : 9,0 m
- Profondeur minimale : 8,0 m
- Superficie plancher minimale : 160 m.c.a

ÉCOQUARTIER  
BROSSARD-SUR-LE-PARC

**Engagement à l'égard des mesures de développement durable  
relativement au Guide d'aménagement et de développement du  
secteur d'habitations unifamiliales isolées**

**IDENTIFICATION DU REQUÉRANT** (écrire visiblement et en lettres moulées)

Mme  M.

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

(Indiquer le nom de la personne responsable/chargé de projet dans le cas d'une entreprise)

ENTREPRISE (SI APPLICABLE)

Adresse : \_\_\_\_\_ Apt. /suite/bur. : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Tél. bureau : (        )                      poste :                      Tél. résid.: (        )

Cell. : \_\_\_\_\_

→ Adresse de courriel :

Vous faites la demande en tant que :    Propriétaire    x Mandataire (si mandataire, remplir la section suivante)

**IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE** (écrire visiblement et en lettres moulées)

Mme.    M.    NOM, prénom : \_\_\_\_\_

Tél. bureau : \_\_\_\_\_ poste :                      Cell. : \_\_\_\_\_

→ Adresse de courriel :

**IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE**

Adresse : \_\_\_\_\_ :

Numéro(s) de lot(s) : Voir tableau ci-joint

**MESURES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**1. Équipements de plomberie**

- Toilette :      4.8 L/chasse maximum
- Robinets :    4.6 L/minute maximum
- Douche :      6.1 L/minute

**2. Véhicules électriques**

- Câblage pour l'installation d'une borne de recharge de niveau 2

### 3. Éclairage architectural extérieur

- Tous les appareils d'éclairage extérieur satisfont à la norme BNQ 4930-100

### 4. Gestion de déchets de construction

- Contrat de gestion des déchets de construction.

#### **DECLARATION DU PROPRIÉTAIRE OU DU REQUÉRANT AUTORISÉ PAR PROCURATION DU PROPRIÉTAIRE**

Je soussigné(e), certifie que les renseignements fournis à l'appui de la présente demande sont, à tous égards, vrais, exacts et complets. Je comprends également qu'une demande de permis devra être déposée à la suite de l'approbation du PIIA et qu'aucuns travaux ne peuvent être entrepris avant l'émission du permis. Je comprends également que je devrai avant l'occupation du bâtiment fournir tous les documents nécessaires attestant que je me suis conformé aux engagements ci-haut mentionnés en matière de développement durable.

Signé à BROSSARD, le

DATE (jj/mm/aaaa)

SIGNATURE DU REQUERANT/MANDATAIRE